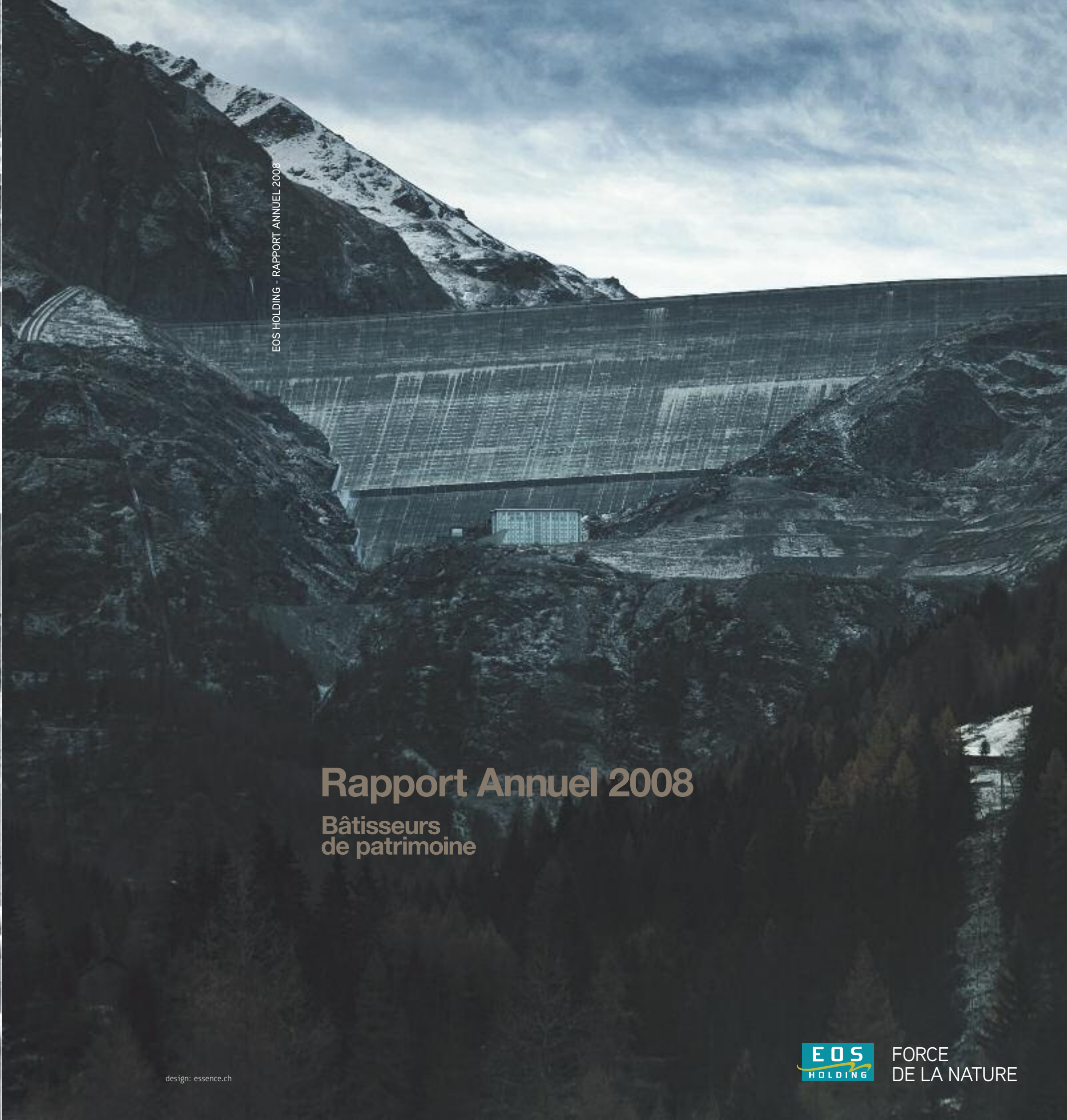




EOS HOLDING - RAPPORT ANNUEL 2008



Rapport Annuel 2008

Bâtisseurs
de patrimoine

design: essence.ch



FORCE
DE LA NATURE

EOS

Ch. de Mornex 10-CP 570
CH-1001 Lausanne

T +41/21 341 21 11
F +41/21 341 20 49

www.eos.ch

1. CHIFFRES CLÉS	02
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	06
3. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES POUVOIRS PUBLICS	12
4. STRUCTURES	14
Actionnariat	15
Groupe EOS	15
Organes statutaires	16
Organigramme	17
Direction générale	18
5. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2008	22
6. EOS EN 2008	28
Produire	29
Transporter	37
Commercialiser	41
7. RAPPORT FINANCIER - GROUPE EOS	47
Commentaires	48
Compte de résultat consolidé	50
Bilan consolidé	51
Flux de trésorerie consolidé	52
Variation des fonds propres consolidés	53
Principes comptables du Groupe	54
Périmètre de consolidation	60
Notes aux états financiers consolidés	61
Rapport de l'organe de révision	92
8. RAPPORT FINANCIER - EOS HOLDING	94
Compte de résultat	94
Proposition d'affectation du bénéfice	95
Bilan	96
Annexe	97
Rapport de l'organe de révision	98

1

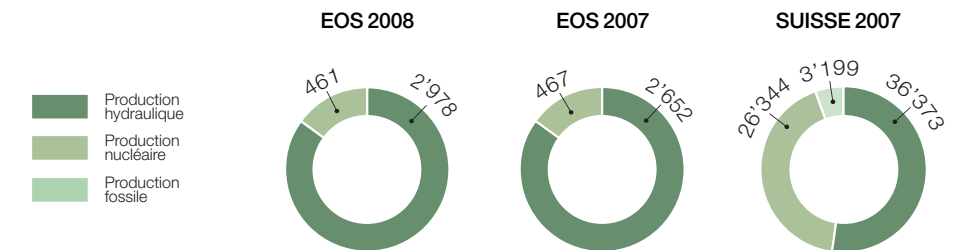
CHIFFRES-CLÉS

DONNÉES FINANCIÈRES

DONNÉES CONSOLIDÉES EN MILLIONS DE CHF		2008	2007
Total des produits d'exploitation		3'499	2'580
Résultat trading		38	31
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		229	432 ¹⁾
<i>(en % du total des produits d'exploitation)</i>		<i>(6.5 %)</i>	<i>(16.7 %)</i>
Bénéfice net		206	334 ²⁾
<i>(en % du total des produits d'exploitation)</i>		<i>(5.9 %)</i>	<i>(13.0 %)</i>
Cash-flow		246	118
Bilan actif			
	Immobilisations corporelles	548	503
	Immobilisations incorporelles	447	432
	Immobilisations financières	3'053	3'272
	Actif circulant	675	472
	Total de l'actif	4'723	4'679
Bilan passif			
	Fonds propres	3'262	3'376
	Fonds étrangers	1'461	1'303
	Total du passif	4'723	4'679
Emprunts et dettes nets des liquidités		435	471
Ratios			
Ratio «Dettes nettes : Fonds propres»		12:88	12:88
Dettes en % du total du bilan net des liquidités		9.7 %	10.4 %

1) CHF 113 mio hors effet de la reprise de valeurs
2) CHF 87 mio hors effet de la reprise de valeurs

ÉNERGIE PRODUITE EN SUISSE PAR EOS EN GWH (ANNÉE CIVILE)



Effectif des collaborateurs du Groupe EOS au 31 décembre 2008 : 711 personnes (2007 : 660). HYDRO EXPLOITATION SA, dont EOS HOLDING détient 27.6 % et qui exploite les aménagements du Groupe, occupe 399 de ces collaborateurs (2007 : 385).

APPROVISIONNEMENT ET FOURNITURE EN 2008

FOURNITURE ET VENTES - EOS

Fournitures contractuelles aux actionnaires	3'988 GWh
Fournitures à d'autres clients zone EOS	863 GWh
Énergie de pompage et restitutions, pertes	565 GWh
Ventes et trading	99'407 GWh
Total	104'823 GWh

PRODUCTION ET ACHATS - EOS

Total hydraulique CH	2'978 GWh
Total thermique CH (KKL - Leibstadt)	461 GWh
Contrats d'approvisionnement	5'430 GWh
Achats et trading	95'954 GWh
Total	104'823 GWh

TRADING 2008

MIO CHF

Ventes	69'954 GWh	6'886	
Achats	69'954 GWh	-6'896	
		48	Positions ouvertes
Volume total	139'908 GWh	38	Profit sur opérations de trading

Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

RÉSEAU DE TRANSPORT DEPUIS 1919

HIER

Au début du XX^e siècle, les entreprises électriques romandes travaillent – sauf exception – isolément. Ce manque de coordination conduit à des situations qui paraissent curieuses un siècle plus tard : de l'électricité produite reste inutilisée ici, alors que l'énergie manque ailleurs. Il faut alors créer une politique commune et développer des infrastructures de transport pour acheminer l'électricité des lieux de production vers les centres de consommation. Ce transport, par des lignes à haute tension, est la première mis-

sion confiée à L'Énergie de l'Ouest-Suisse (EOS), société anonyme créée à cette fin en 1919. La ligne Lausanne-Genève, ouverte fin 1920, est la première construction de ce nouveau grand réseau romand. EOS fait déjà œuvre de pionnière en utilisant des câbles à cœur d'acier pour une ligne de cette importance. Depuis 1920, le Groupe n'a jamais cessé de densifier et d'améliorer son réseau, véritable autoroute de l'électricité de la Suisse romande.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Paradoxalement, le réseau électrique romand souffre aujourd'hui du même mal qu'en 1919 : l'isolement. Il n'est en effet pas relié au réseau suisse à très haute tension (380 kV). En cas de panne sur l'une de ces lignes, la Suisse romande court ainsi un risque important de black-out. EOS travaille depuis de nombreuses années à la construction des deux maillons manquants pour relier le réseau romand au réseau national: les lignes Chamoson-Chippis-Mörel et Yverdon-Galmiz.

Si leur nécessité est aujourd'hui reconnue, l'édification de ces lignes revêt un caractère d'urgence compte tenu du développement planifié de la production, en Valais notamment.



Montage de pylônes lors de la construction de la ligne 220 kV du Col du Grand St.-Bernard en 1955

Lignard : un travail de haute voltige

« NOS PROJETS
DE LIGNES RENFORCENT
LA SÉCURITÉ
D'APPROVISIONNEMENT
DE LA SUISSE
ROMANDE EN
LA RELIANT AU RÉSEAU
NATIONAL À 380 KV. »

Nell Reimann, responsable de l'Unité Réseau





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2008 constitue un véritable tournant dans l'histoire de l'entreprise. Elle a en effet été marquée par le rapprochement des actifs du Groupe avec Atel, donnant naissance, au début de 2009, à Alpiq. Ce rapport annuel sera donc le dernier sous cette forme depuis la fondation d'EOS en 1919. En 89 ans d'existence, l'entreprise s'est considérablement développée, tout en restant fidèle à l'esprit des pionniers-bâtisseurs du siècle dernier. Elle a en effet entrepris et entreprend encore aujourd'hui, de grands chantiers afin de répondre à sa mission : garantir un approvisionnement en électricité sûr, compétitif et responsable. Un impératif qui garde, aujourd'hui encore, toute son actualité.



L'année 2008 s'est ouverte sous le signe d'un triple défi. EOS a d'abord achevé ses mutations afin d'être prête pour l'ouverture du marché de l'électricité, dont la première phase est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. A la veille d'une pénurie d'électricité annoncée, le Groupe a ensuite poursuivi ses projets visant à renforcer la sécurité d'approvisionnement du pays.

«Début 2009, Alpiq est née du rapprochement entre Atel et EOS.»

Début 2009 enfin, Alpiq est née du rapprochement entre Atel et EOS. Cette nouvelle entité devient le leader de l'électricité en Suisse et un acteur de taille sur les marchés européens. EOS a brillamment relevé tous ces défis dans un contexte économique et politique en pleine mutation.

GARANTIR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Les préoccupations relatives à la suffisance de l'approvisionnement électrique n'avaient pas cours en 1919. Au sortir de la Première Guerre mondiale, il n'existait en Suisse aucune politique énergétique, ni nationale, ni même régionale. Les compagnies d'électricité exploitaient leurs installations hydrauliques, chacune pour son propre compte et sans aucune coordination.

Afin de remédier à cet état de fait, la plupart des entreprises électriques de la Suisse occidentale, ainsi que la Ville de Genève et la commune de Lausanne, ont fondé la société anonyme, Energie de l'ouest-suisse, EOS. L'entreprise a reçu pour objectif «d'assurer l'utilisation rationnelle et intensive des forces hydrauliques de la Suisse occidentale». Pour ce faire, et afin de connecter les centrales entre elles et de les relier aux centres de grande consommation, elle a été chargée de «construire et d'exploiter un grand réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique». Il était aussi précisé qu'en cas de besoin, elle pourrait «participer à la construction d'usines nouvelles ou en provoquer la construction».

Tout au long de son existence, EOS a poursuivi sa mission de garante de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse occidentale en électricité. Un an après sa fondation, elle a construit la ligne 130 kV reliant l'usine lausannoise de Pierre-de-Plan à l'usine genevoise de Chèvres. Ce fut le premier maillon du réseau à haute tension de la Suisse romande qui fut ensuite considérablement étendu.

«Tout au long de son existence, EOS a poursuivi sa mission de garante de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse occidentale en électricité.»

Aujourd'hui, EOS dispose d'un réseau à haute et très haute tension de près de 1'000 km, interconnecté aux grands réseaux européens. Toutefois,

pour boucler le réseau 380 kV suisse, d'est en ouest et du sud au nord et contribuer ainsi à réduire le risque de black-out, il est impératif de pouvoir construire les deux chaînons manquants : les lignes Chamoson-Chippis et Yverdon-Galmiz. Cela fait de nombreuses années qu'EOS demande le bouclage du réseau – la première mise à l'enquête publique de la ligne Chamoson-Chippis a été déposée il y a 12 ans, et le premier tracé Yverdon-Galmiz il y a 32 ans ! Il est donc grand temps que ces longues procédures aboutissent. En 2008, EOS, en collaboration avec swissgrid et les CFF, a remis le dernier élément du projet de tracé à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en insistant – une nouvelle fois – sur le caractère indispensable de cette liaison inscrite dans le réseau stratégique de la Confédération, pour répondre aux besoins futurs de la Suisse romande.

ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE CROISSANTE

Alors que la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse, on assiste à un déficit de la production à l'échelle européenne. La situation est déjà préoccupante aujourd'hui, et elle le deviendra encore plus dans les prochaines années, lorsque les centrales nucléaires suisses seront parvenues en fin de vie et que les contrats à long terme d'importation d'électricité signés avec la France arriveront à échéance. Si le parc de production n'est pas développé, la Suisse sera confrontée selon swissselectric à une pénurie d'électricité de l'ordre de 25 à 30 milliards de kWh d'ici 2035. Dans sa stratégie énergétique à long terme adoptée en février 2007,

«Alors que la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse, on assiste à un déficit de la production à l'échelle européenne.»

le Conseil fédéral propose une solution axée sur quatre piliers : l'augmentation de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la construction de grandes centrales et les échanges avec l'étranger. Pour combler ce manque, ce sont quelque CHF 30 milliards qui pourraient être investis par la branche dans les quatre piliers énergétiques définis par la Confédération.

«Pour combler ce manque, ce sont quelque CHF 30 milliards qui pourraient être investis par la branche dans les quatre piliers énergétiques définis par la Confédération.»

Grâce à sa bonne santé financière et à la position qu'elle occupe sur les marchés européens, EOS, désormais intégrée dans Alpiq, participera à cet effort indispensable pour la Suisse et son économie.

La part de l'électricité dans la consommation globale sera inévitablement amenée à croître dans le futur. Fondées sur les scénarios les plus optimistes,

les projections de l'Office fédéral de l'énergie pour les trente prochaines années prévoient d'ailleurs une progression lente, mais constante. Même si la Suisse parvient à diminuer l'augmentation annuelle de sa consommation de 2 % à 0,5 %, la hausse de la demande atteindra 14 % en 2035, ce qui représente près de 9 milliards de kWh.

EOS est par ailleurs convaincue que l'électricité jouera à l'avenir un rôle central dans la diminution des émissions des gaz à effet de serre et l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse. Les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique passent en effet par un recours accru à l'électricité aux dépens des énergies fossiles.

«EOS est convaincue que l'électricité jouera à l'avenir un rôle central dans la diminution des émissions des gaz à effet de serre et l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse.»

Ce transfert se manifestera tout particulièrement dans les secteurs du chauffage et du transport qui sont à eux seuls responsables du 76 % des émissions totales de CO₂ de la Suisse. Le remplacement des chauffages traditionnels par des pompes à chaleur, des chaudières à bois ou des installations solaires, le développement massif des transports publics ou celui des véhicules électriques plug-in en sont quelques exemples prometteurs.

La stratégie de l'entreprise s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie en 2007 par le Conseil fédéral. Le Groupe mène des projets dans tous les secteurs correspondant aux quatre piliers de cette politique, y compris dans le domaine des énergies renouvelables. Déjà leader du renouvelable avec son vaste parc de production hydraulique, EOS développe ses activités dans le nouveau renouvelable, en Suisse et en Europe. La société est persuadée que la progression de ces nouvelles énergies est indispensable. Toutefois, même si les objectifs ambitieux de la Confédération – qui table sur une production de 5,6 milliards de kWh à long terme, soit 10% de la consommation actuelle d'électricité – étaient atteints, cela ne suffirait pas à pallier la pénurie.

Pour répondre au double défi énergétique et climatique du pays, la branche doit donc impérativement pouvoir réaliser ses projets d'investissements dans le renouvellement de son parc de

«Pour répondre au double défi énergétique et climatique du pays, la branche doit donc impérativement pouvoir réaliser ses projets d'investissements dans le renouvellement de son parc de production, y compris les grandes centrales.»

production, y compris les grandes centrales. EOS et Atel, réunis aujourd'hui, ont toujours défendu

un développement diversifié de leur production. Dans un marché européen tendu en raison d'une offre à peine suffisante pour couvrir la demande, la Suisse doit ainsi passer à l'action si elle ne veut pas subir les prix du marché.

UN AVENIR PROMETTEUR

EOS a procédé, en 2002, à une profonde modification de ses structures. La société s'est transformée en holding stratégique, organisée par métiers, avec la mission d'exercer et de consolider les activités clés de production, de transport, de commerce et de vente d'électricité en Suisse et à l'étranger. Ces buts ont été pleinement atteints. Le Groupe a finalisé l'objectif qu'il s'était fixé lors de la création d'EOS Holding en 2002 en menant à bien le rapprochement avec Atel. Celui-ci a donné naissance, début 2009, au numéro un de l'électricité en Suisse : Alpiq.

«Le Groupe a finalisé l'objectif qu'il s'était fixé lors de la création d'EOS Holding en 2002 en menant à bien le rapprochement avec Atel.»

En tant que Président d'EOS Holding, je suis particulièrement fier du chemin parcouru et, plus particulièrement, du défi de taille ainsi relevé avec succès. Avec la création de ce pôle énergétique de Suisse occidentale, l'avenir s'annonce ainsi des plus prometteurs.

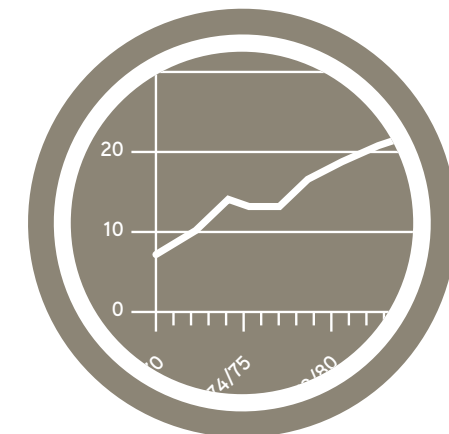
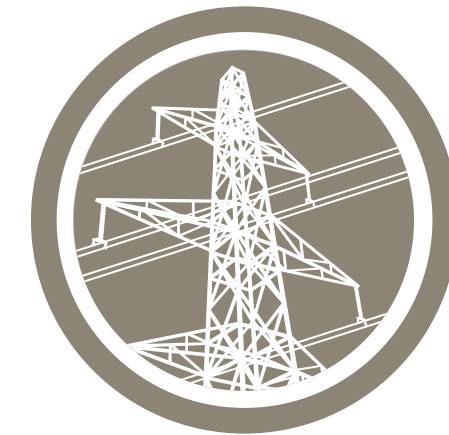
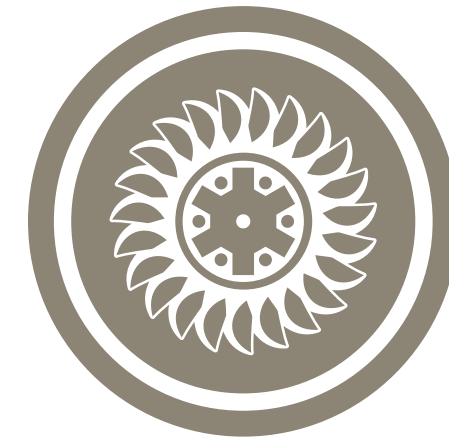
Tout ces succès n'ont pu être accomplis que grâce à l'engagement sans faille de tous les collaborateurs, cadres et membres de la Direction d'EOS à qui j'adresse mes sincères remerciements. Le Groupe est ainsi prêt à affronter en toute sérénité l'année 2009 marquée par l'ouverture du marché de l'électricité et les premiers pas d'Alpiq.

Les actionnaires d'EOS Holding, soit les principales entreprises romandes d'électricité, resteront unis au sein de la Holding afin de définir ensemble la politique d'entreprise qu'ils souhaiteront soutenir. Le maintien d'EOS Holding leur permettra également, s'ils le souhaitent, de mener à bien des projets communs en Suisse romande dans l'encouragement de l'efficacité énergétique ou dans le développement des capacités de production.

J'adresse finalement mes remerciements à tous les membres du Conseil d'administration qui, avec détermination et vision, ont su définir et concrétiser la mission assignée en 2002, soit la création d'un pôle fort de l'économie électrique en Suisse occidentale. Grâce à la confiance qu'ils nous ont manifestée et à l'appui qu'ils nous ont apporté, EOS pourra poursuivre ses missions en faisant preuve, comme elle l'a toujours fait, d'innovation et d'ambition.



Dominique Dreyer
Président du Conseil d'administration



Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

CHAVALON DEPUIS 1965

HIER

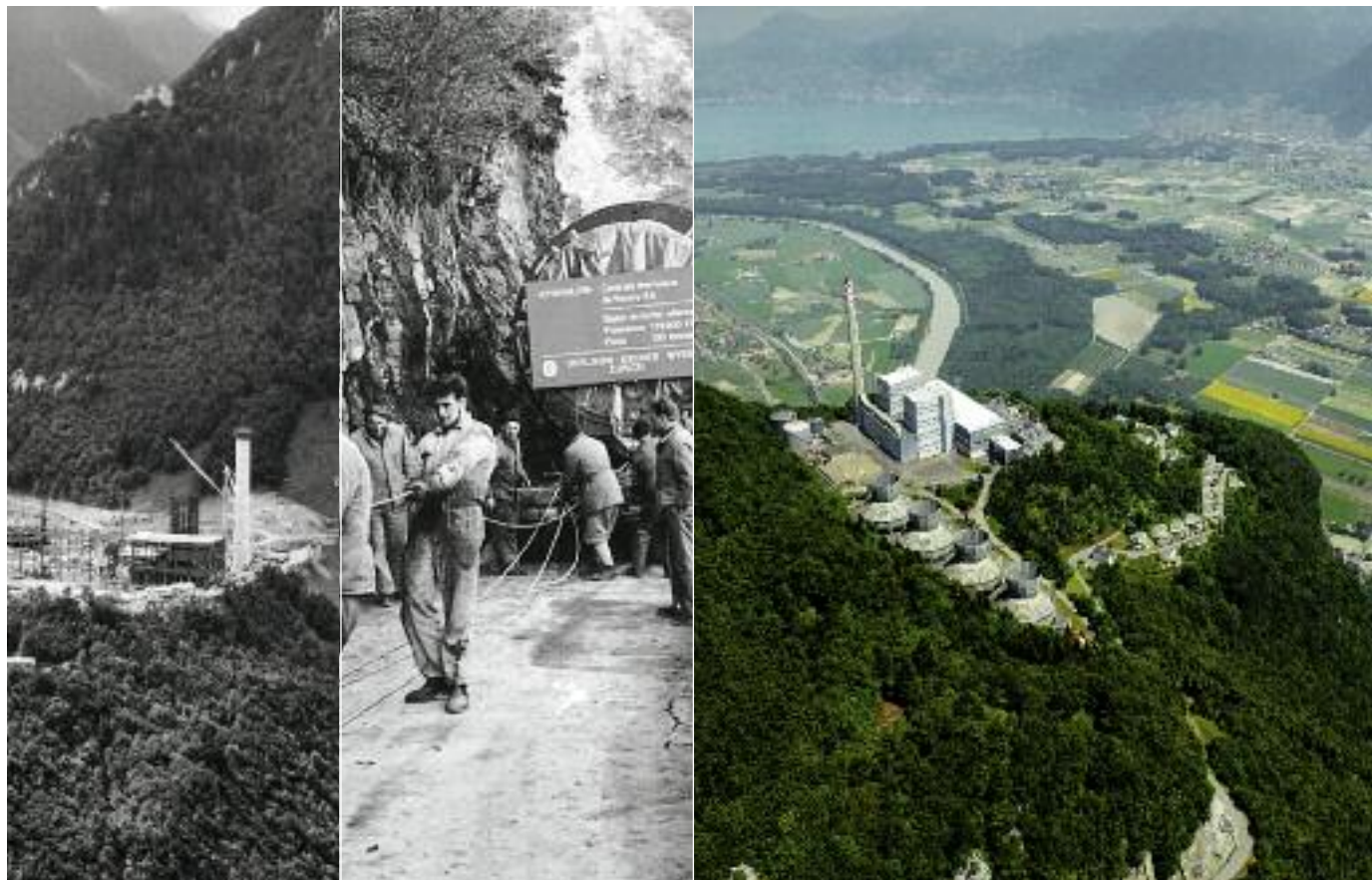
À la fin des années 50, EOS doit impérativement construire une grande centrale pour répondre à la forte hausse de la demande. Le choix des bâtisseurs de l'époque se porte sur une centrale thermique. L'installation est d'une taille inédite et restera la première et la seule grande centrale de ce type en Suisse. C'est le site de Chavalon, situé sur un éperon rocheux dominant le bout du lac Léman, qui est retenu pour ses atouts écologiques découlant de l'inversion thermique enregistrée à cette altitude. Pour édifier la centrale, il faut commencer par

construire une route de 1'200 mètres ! En septembre 1965, Chavalon produit ses premiers kWh. Vaillamment, durant plus de trois décennies, la centrale alimente en électricité une bonne partie de la Suisse romande. En 1999, on décide pourtant de fermer ses portes : sa technologie est vieillissante et sa rentabilité en baisse. Mais aujourd'hui, exactement comme il y a 50 ans, Chavalon pourrait bien – avec une technologie au gaz naturel plus écologique – apporter une solution efficace pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse romande.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La pénurie d'électricité pourrait toucher la Suisse à moyen terme déjà et atteindre, selon swisselectric, quelque 30 milliards de kWh d'ici à 2035. Pour pallier ce déficit, notre pays doit développer son parc de production, dans les énergies renouvelables mais également en construisant de nouvelles grandes centrales. Le remplacement des centrales nucléaires suisses prendra environ 20 ans. Rapidement mises en service, les centrales à cycle combiné au gaz naturel offrent une solution transitoire indispensable.

Le projet de réhabilitation de la centrale de Chavalon s'impose alors comme une excellente réponse aux enjeux énergétiques actuels et futurs. Elle serait la toute première centrale à cycle combiné au gaz naturel de Suisse, bien plus « propre » que l'ancienne centrale, et capable de produire 2,2 milliards de kWh par an. Chavalon pourrait par ailleurs fournir de l'énergie de réglage dont la demande augmente avec le développement des nouvelles énergies renouvelables. Une formidable deuxième vie.



Vue aérienne de la centrale lors de sa construction en 1964

Transport d'un stator de turbo sur la route entre Vouvry et Chavalon en 1965

La centrale de Chavalon à la fin des années soixante

« CHAVALON OFFRE
UNE DOUBLE RÉPONSE
À LA PÉNURIE
D'ÉLECTRICITÉ
ET AU DÉVELOPPEMENT
DES NOUVELLES
ÉNERGIES
RENOUVELABLES. »

Andrew Neville, directeur de Projet Chavalon



3.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES POUVOIRS PUBLICS

Les problématiques énergétiques et climatiques ont été au cœur des débats politiques de l'année 2008. Les acteurs de la chaîne de valeur électrique sont aujourd'hui confrontés à un double défi : ils doivent assurer à la Suisse, en toutes circonstances, un approvisionnement fiable et compétitif, tout en respectant l'environnement et le climat. Prenant une part active et responsable à ce débat, EOS mène à bien de nombreux projets dans le développement de sa production, notamment dans le renouvelable, pilier central de son mix énergétique.



**DE 1919 À 2008, UNE MISSION IDENTIQUE :
GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE.**

Lors de sa création en 1919, EOS a eu pour première mission de garantir le transport de l'électricité en Suisse romande. Ses fondateurs et premiers actionnaires étaient les principales entreprises électriques de la Suisse occidentale,

**«La société n'a jamais cessé
d'œuvrer en étroite collaboration
avec les pouvoirs publics.»**

mais aussi les Services industriels de la ville de Genève et ceux de la commune de Lausanne. Depuis, la société n'a jamais cessé d'œuvrer en étroite collaboration avec les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, le Groupe est toujours chargé du transport de l'électricité, de sa production et de sa commercialisation. Sa mission reste la même : assurer un approvisionnement fiable, durable et compétitif de la Suisse occidentale. Il poursuivra désormais cet objectif dans le cadre d'Alpiq, née du rapprochement entre Atel et EOS. En sa qualité de numéro un de l'électricité en Suisse et d'acteur de poids sur les marchés européens, Alpiq va encore renforcer la position des actionnaires-clients d'EOS, et par conséquent la prise en compte des intérêts des collectivités publiques romandes.

**ÉNERGIES RENOUVELABLES :
EOS CONFIRME SA POSITION.**

Si, comme par le passé, EOS, désormais intégrée dans Alpiq, continue à assurer la fourniture en électricité des entreprises et des ménages de Suisse occidentale, le Groupe est toutefois confronté aujourd'hui à un double défi. Il doit d'une part répondre à une demande sans cesse croissante d'électricité, et d'autre part faire face aux nouvelles conditions d'approvisionnement dans un marché libéralisé.

**«EOS doit également inscrire
sa stratégie dans le contexte
des préoccupations concernant
le changement climatique, inquié-
tudes largement partagées par
tous les acteurs de la vie publique.»**

Il doit également inscrire sa stratégie dans le contexte des préoccupations concernant le changement climatique, inquiétudes largement partagées par tous les acteurs de la vie publique.

En développant significativement sa production hydraulique et ses projets dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables, EOS apporte des solutions durables aux défis énergétiques du présent et du futur.

EOS joue depuis ses débuts un rôle déterminant dans le domaine de l'énergie renouvelable ; une position qui se traduit par un parc de production suisse à 85 % hydraulique. La création d'Alpiq a permis de doubler l'approvisionnement hydraulique à disposition des actionnaires-clients d'EOS et, par conséquent, des entreprises et des ménages qu'ils fournissent.

En 2008, EOS a poursuivi et développé ses activités dans cette direction. Elle a lancé de nombreux projets, en Suisse et en Europe, dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. Un cadre qui va lui permettre de diversifier ses activités dans la petite hydraulique, l'éolien,

**«EOS a lancé de nombreux projets,
en Suisse et en Europe, dans le
domaine des nouvelles énergies
renouvelables.»**

le solaire et la biomasse. Par ailleurs, EOS Holding entend développer à l'avenir des compétences dans l'efficacité énergétique, de façon à permettre une diminution des tensions du marché liées à une augmentation de la demande en électricité.

Mais même si elles sont absolument indispensables, les économies d'énergie et le développement des nouvelles énergies renouvelables ne suffiront malheureusement pas, à elles seules, à garantir en suffisance l'approvisionnement du pays en électricité, à tout le moins dans un premier temps. Cela alors même que la part de l'électricité dans l'énergie globale consommée devrait encore augmenter prochainement pour répondre aux enjeux climatiques. Car c'est un fait, si l'on veut diminuer le recours aux combustibles ou aux carburants fossiles, parce qu'ils sont les plus importants émetteurs de CO₂, il devient impératif d'avoir recours à des procédés tels que le double flux en matière de chauffage, qui consomme de l'électricité, ou de rouler davantage en transports publics, notamment en train, tram ou trolleybus.

Dès lors qu'un approvisionnement supplémentaire semble nécessaire, il est préférable d'en

assurer les moyens de production dans le pays, plutôt que de recourir aux importations. Ainsi, nous pourrions mieux maîtriser les impacts sur l'environnement, tout en garantissant la compensation des émissions de CO₂.

Dans ce cadre, les centrales à cycle combiné au gaz naturel constituent une réponse intéressante car elles permettent de réagir rapidement à la demande. Elles demeurent toutefois une solution transitoire qui ne doit pas faire oublier qu'à l'avenir, nous devons maîtriser notre consommation d'énergie afin qu'elle puisse être assurée par des sources sans émission de CO₂.

Soucieux d'assurer, comme par le passé, un approvisionnement en électricité à la fois sûr, compétitif et respectueux de l'environnement, EOS a poursuivi et développé ses projets dans les énergies renouvelables. Une voie dans laquelle Alpiq poursuivra son engagement.

Robert Cramer
Conseiller d'Etat genevois et Président
du Conseil des pouvoirs publics

4.

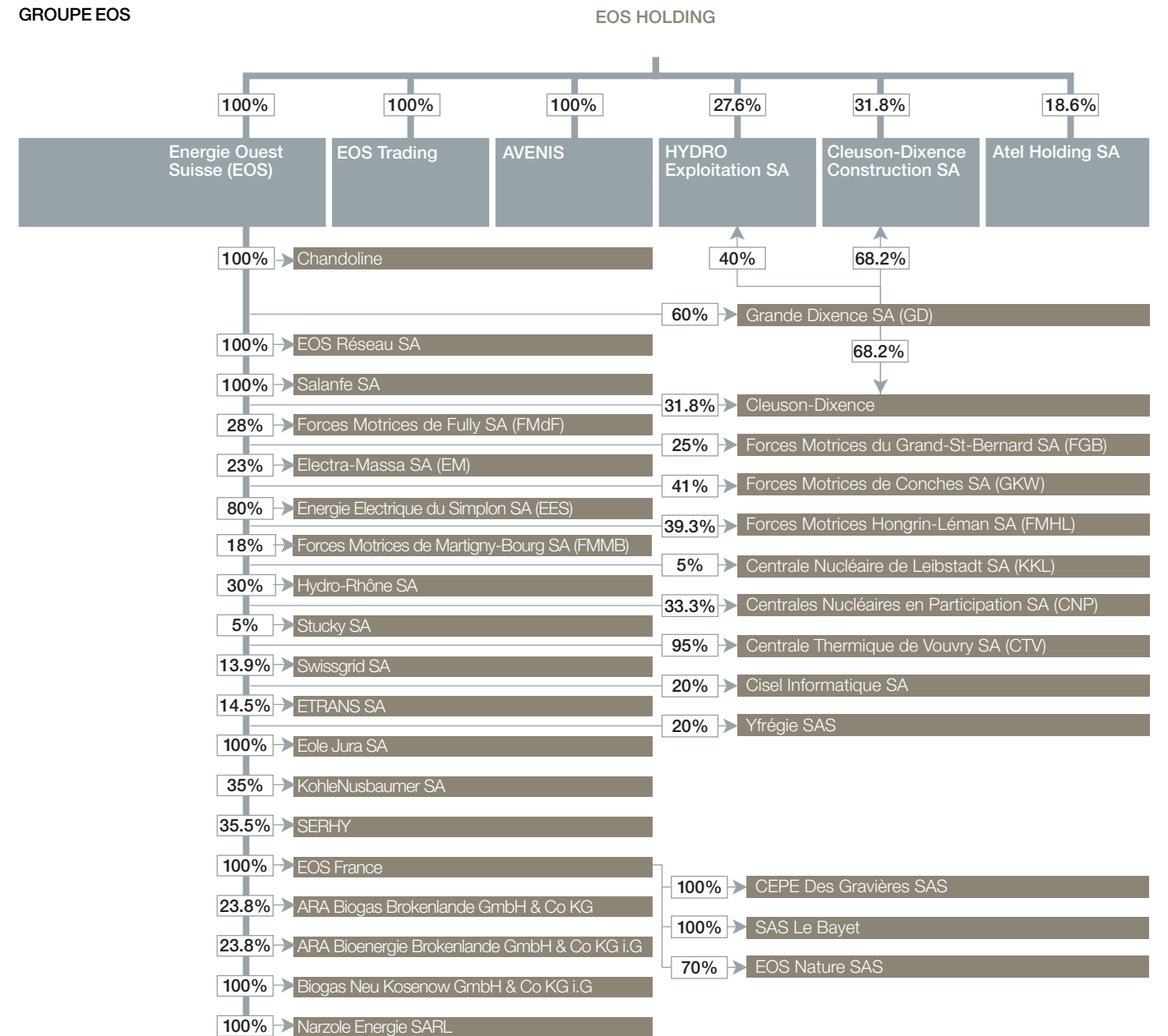
STRUCTURES

ACTIONNARIAT

5 actionnaires détiennent 100% du capital d'EOS HOLDING :

Romande Energie SA	28.72 %
Services Industriels de Genève	23.02 %
Groupe E SA	22.33 %
Ville de Lausanne (SIL)	20.06 %
FMV SA	5.87 %

GROUPE EOS



ORGANES STATUTAIRES – CONSEIL D’ADMINISTRATION

EOS HOLDING

	Début du mandat	Échéance à l’AG statuant sur les comptes
DOMINIQUE DREYER* Président, avocat, Fribourg	2002	2010
GUY MUSTAKI* Vice-président, Président du groupe Romande Energie Holding SA, Pully	2006	2010
DANIEL BRÉLAZ Syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne	2002	2010
MICHEL PITTET* Président de Groupe E Vuistemens-devant-Romont	2008	2010
DANIEL MOUCHET* Président des Services Industriels de Genève, Veyrier	2003	2010
WOLFGANG MARTZ*** Vice-président du groupe Romande Energie Holding SA, Montreux	2008	2010
CLAUDE HAEGI*** Administrateur des Services Industriels de Genève, Genève	2006	2010
JEAN PRALONG** Président de FMV SA, St-Martin	2002	2010
JEAN-YVES PIDOUX*** Conseiller municipal de la Ville de Lausanne, Lausanne	2006	2010
DANIEL SCHMUTZ** Administrateur du groupe Romande Energie Holding SA, La Tour-de-Peilz	2002	2010
PIERRE STEPHAN** Vice-président de Groupe E SA, Fribourg	2002	2010
Secrétaire hors Conseil : BENOÎT REVAZ		

* Sièges au Comité exécutif
 ** Sièges au Comité d’audit
 *** Sièges au Comité de nominations et rémunération

M. Michel Pittet a remplacé M. Jean Deschenaux suite à l’AG 2008.
 M. Wolfgang Martz a remplacé M. Hubert Barde suite à l’AG 2008.

ORGANE DE RÉVISION

ERNST & YOUNG SA, Lausanne

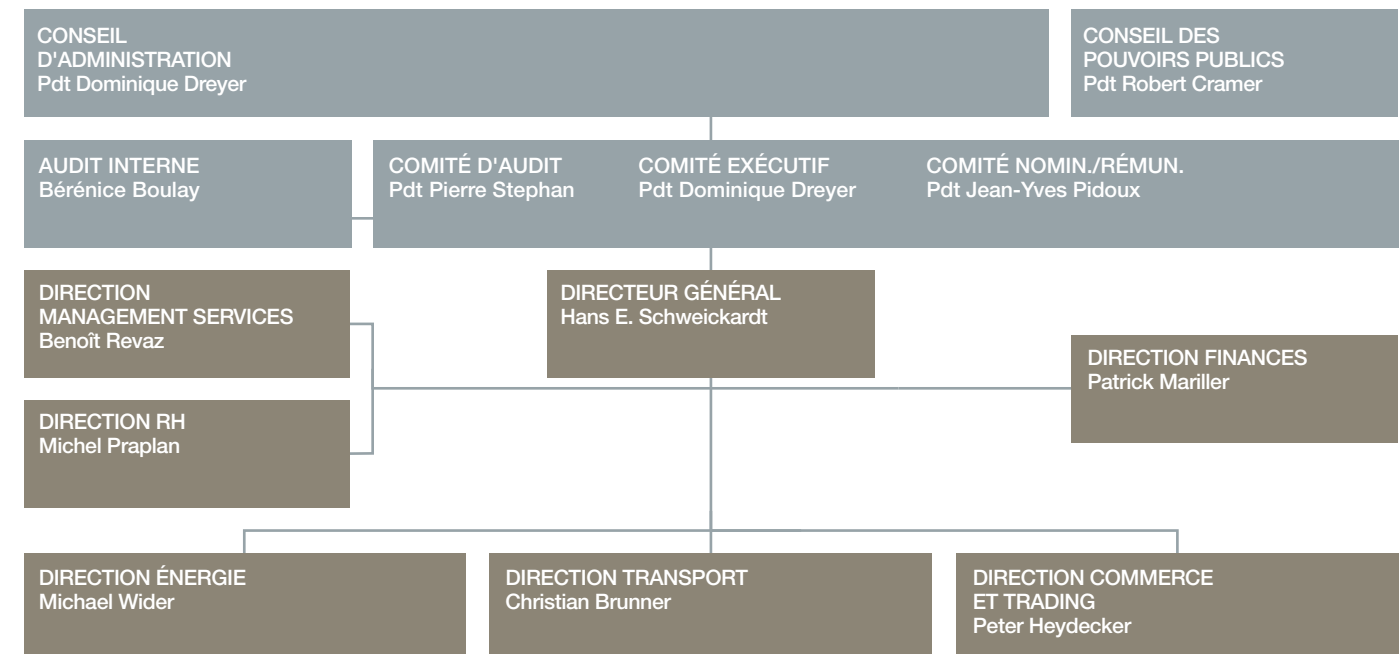
CONSEIL DES POUVOIRS PUBLICS

Le Conseil des pouvoirs publics est composé de représentants des pouvoirs publics qui exercent la gestion ou la surveillance des actionnaires d’EOS HOLDING. Il est consulté par le Conseil d’administration sur les principaux objets d’intérêt public (soit notamment le service public, la politique énergétique et la politique d’approvisionnement).

ROBERT CRAMER, Président	Conseiller d’Etat, Genève
THOMAS BURGNER*	Conseiller d’Etat, Valais
FERNAND CUCHE	Conseiller d’Etat, Neuchâtel
JACQUELINE DE QUATTRO	Conseillère d’Etat, Vaud
BEAT VONLANTHEN	Conseiller d’Etat, Fribourg
OLIVIER FRANÇAIS	Conseiller municipal, Lausanne

* jusqu’au 31.12.2008

ORGANIGRAMME



DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL:
HANS E. SCHWEICKARDT

DIRECTION ÉNERGIE:
MICHAEL WIDER

DIRECTION FINANCES:
PATRICK MARILLER

DIRECTION COMMERCE ET
TRADING: PETER HEYDECKER



DIRECTION TRANSPORT:
CHRISTIAN BRUNNER

DIRECTION RH:
MICHEL PRAPLAN

DIRECTION MANAGEMENT
SERVICES: BENOÎT REVAZ

Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SIMPLON (EES) DEPUIS 1947

HIER

Pour imaginer et concevoir les moyens de produire l'électricité nécessaire à la Suisse, il faut souvent s'écarter des sentiers battus. Les pionniers de l'hydroélectricité n'ont pas hésité à bâtir des aménagements dans des régions difficiles d'accès, autant pour répondre aux besoins locaux que nationaux. Énergie Électrique du Simplon (EES) est un bon exemple. Créé en 1947, ce complexe tisse son réseau de barrages, de captages et de conduites dans des vallées alpines excentrées, à la frontière du Valais et de l'Italie.

Durement méritée, cette eau fait aujourd'hui fonctionner trois centrales – celle de Gondo (inaugurée en 1952), de Gabi (1958) et de Tannuwald (1981) – produisant 240 millions de kWh chaque année. Ces installations témoignent du caractère visionnaire des premiers pionniers qui ont su dompter les forces de la nature.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'amélioration constante des installations ou la création de nouvelles installations sont essentielles, quelle que soit la taille des centrales ou leur localisation. Quand la pénurie d'électricité menace, il faut saisir chaque opportunité. Le développement d'EES, c'est EES+ : un projet prévoyant le rehaussement du barrage de Fah et sa liaison à la retenue de Serra par un système de pompage-turbinage. Cette construction, permettra d'augmenter sensiblement la production de la centrale de Gondo,

d'améliorer la gestion des eaux du Zwischbergental et d'accroître ainsi la production en énergie de réglage, complément indispensable au développement des nouvelles énergies renouvelables



« CHAQUE EFFORT
EST IMPORTANT :
C'EST L'ENSEMBLE
DES CENTRALES
QUI ASSURE NOTRE
BIEN-ÊTRE. »

Alexandre Oberholzer, secrétaire
du Conseil d'administration d'EES



Bétonnage de la galerie d'amenée
Serra - Gondo en 1951

Coffrage et bétonnage du barrage
de Serra en 1951

Barrage de Fah

5.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2008

EOS aborde son avenir dans Alpiq en position de force. Avec un chiffre d'affaires de CHF 3,5 milliards, EOS confirme son statut de premier plan dans la production, le transport, ainsi que dans le commerce et le trading de l'électricité en Suisse. Tout en poursuivant la valorisation du parc hydroélectrique du pays, il a massivement investi dans les nouvelles énergies renouvelables à l'intérieur de nos frontières et dans les pays voisins. Il fait ainsi face dans les meilleures conditions à l'année 2009 ainsi qu'aux nouveaux défis liés à l'ouverture du marché de l'électricité, et à son intégration opérationnelle dans Alpiq.



Plus encore que la précédente, l'année 2008 a été placée, en Suisse et sur la scène internationale, sous le sceau de la problématique énergétique. Les brusques sautes d'humeur du prix du pétrole, le risque de pénurie d'électricité lié à une consommation croissante et au vieillissement du parc de production suisse et européen, ont alimenté d'intenses débats.

En Suisse, l'année 2008 a de plus été marquée par les derniers préparatifs en vue de l'ouverture du marché, dont la première étape s'est réalisée au 1^{er} janvier 2009. La branche a ainsi été confrontée à l'un des plus grands bouleversements de son histoire. Dans ce contexte en pleine mutation, EOS a mené à terme son rapprochement avec Atel qui s'est concrétisé par la naissance d'Alpiq, numéro un de l'électricité en Suisse et acteur incontournable de l'électricité en Europe.

LE MARCHÉ EN 2008 ET LES RÉSULTATS FINANCIERS D'EOS

L'année 2008 s'est inscrite, pour EOS comme pour l'ensemble de la branche, dans le trend positif observé depuis quelques années sur les marchés de l'électricité. Ces succès traduisent avant tout le professionnalisme et le haut niveau de compétences des personnes qui travaillent au sein du Groupe. Conscient de cet atout, EOS a poursuivi en 2008 sa politique de formation continue auprès de ses 312 collaborateurs. Grâce aux compétences de chacun, le Groupe a développé avec succès ses activités et ainsi renforcé sa position sur les marchés suisse et européens.

Si l'année 2008 a débuté par une forte hausse des prix de l'électricité, directement liée à l'augmentation des prix des matières premières et du pétrole en particulier, cette tendance s'est inversée à l'automne en raison de la crise financière. Les marchés ont en effet connu une forte volatilité avec des baisses et des hausses de prix successives. La tendance à la baisse s'est confirmée en fin d'année lorsque les effets de la crise financière se sont faits ressentir dans l'économie réelle. Grâce à une prise de risque maîtrisée et à une bonne anticipation de l'évolution des marchés tout au long de l'année, EOS a géré cette situation avec succès.

L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ : UN DÉFI MAJEUR MENÉ À BIEN

Prêt pour l'ouverture du marché

L'ouverture du marché de l'électricité en Suisse a pris effet le 1^{er} janvier 2009 pour les grands clients consommant plus de 100'000 kWh par an, avant d'être étendue à tous les consommateurs suisses, le 1^{er} janvier 2014. La réalisation de cette première étape s'est traduite par une mutation en profondeur de l'organisation de la gestion de l'énergie au sein des entreprises

suisse d'électricité et d'EOS en particulier. En tant que gestionnaire du réseau romand

«La réalisation de cette première étape s'est traduite par une mutation en profondeur de l'organisation de la gestion de l'énergie au sein des entreprises suisses d'électricité et d'EOS en particulier.»

à haute et très haute tension, la société a dû se préparer au transfert du réglage de son réseau à swissgrid, conformément à la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

Transfert d'actifs vers EOS Réseaux

Pour garantir aux consommateurs un accès non discriminatoire au réseau, la LApEl impose aux entreprises de production une séparation juridique et une exploitation indépendante de leur activité de transport. Selon la LApEl, les entreprises concernées disposaient d'un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la loi, pour réaliser ce changement qu'elles devaient donc avoir mis en œuvre avant le 1^{er} janvier 2009.

Prenant les devants, EOS a créé, dès la fin 2007, EOS Réseaux dans laquelle ont été intégrés les collaborateurs de la Direction Transport. Le transfert des actifs et des droits d'utilisation du niveau de tension 220 / 380 kV vers cette société indépendante a été réalisé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. La nouvelle société couvre désormais les activités de gestion du réseau de transport et intervient, en tant que mandataire, sur les réseaux 125 / 65 kV de ses actionnaires-clients. D'ici à fin 2013, elle devra, conformément à la volonté du législateur, transférer la propriété des lignes à très haute tension à swissgrid, la société nationale d'exploitation du réseau de transport.

ROME : un projet d'entreprise

Avec la publication tardive de l'ordonnance d'application de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (OApEL), les collaborateurs du Groupe ont dû fournir un travail considérable en un temps record. EOS a ainsi mis en place un

«Avec la publication tardive de l'ordonnance d'application de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (OApEL), les collaborateurs du Groupe ont dû fournir un travail considérable en un temps record.»

projet impliquant toutes ses directions, sous le nom de ROME (Réussir l'Ouverture du Marché de l'Electricité). Des groupes de travail ont été chargés de développer tous les systèmes nécessaires à la gestion et à la facturation des services et à la fourniture d'électricité. Grâce à l'engagement de l'ensemble des directions, ce projet d'envergure s'est traduit par un succès : au 1^{er} janvier 2009, la zone de réglage d'EOS a été transférée à swissgrid.

Mise en place de groupes-bilan

L'ouverture du marché et la possibilité laissée au consommateur de choisir son producteur d'électricité impliquent la création de groupes-bilans regroupant l'ensemble des clients affiliés à un même fournisseur. EOS est ainsi devenue gestionnaire de son propre groupe-bilan que quatre de ses actionnaires-clients, ainsi que d'autres entreprises suisses, ont choisi de rejoindre. Elle sera chargée de réaliser des programmes d'énergie de réglage (énergie nécessaire pour équilibrer la consommation effective d'électricité avec la consommation programmée), à l'aide de ses ouvrages de production.

DES PROJETS POUR ASSURER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA SUISSE

Pour faire face à la pénurie annoncée d'électricité, la Suisse pourrait choisir de compter uniquement sur ses importations. L'idée peut paraître séduisante, mais elle occulte la réalité du marché de l'électricité en Europe. Chez nos voisins comme en Suisse, l'offre est aujourd'hui déjà inférieure à la demande aux heures de pointe de la consommation. En outre, comme son homologue suisse, le parc de production européen est vieillissant et nécessitera à l'avenir d'importants investissements. Compter sur les importations, c'est aussi ignorer les variations de prix des kWh vendus sur un marché européen tendu et les problèmes de congestion du réseau de transport aux frontières. La Suisse doit donc veiller à préserver son indépendance en matière d'approvisionnement d'électricité. Cette idée est d'ailleurs très largement soutenue par la population de la Suisse romande : interrogés dans le cadre d'une enquête d'opinion mandatée par EOS au printemps 2008, huit Romands sur dix considèrent ce point de l'indépendance énergétique comme «très» ou «assez important».

Les importations sont certes indispensables, mais elles doivent compléter la production sur le sol helvétique et non se substituer à elle. La Suisse doit donc renforcer son outil de production et notamment construire de grandes centrales électriques.

«Les importations sont certes indispensables, mais elles doivent compléter la production sur le sol helvétique et non se substituer à elle.»

Chavalon : une centrale plus que jamais nécessaire

Avec une production annuelle de 2,2 milliards de kWh, le projet de la centrale à cycle combiné au gaz naturel de Chavalon reste une priorité pour EOS. Sur le plan législatif, le dossier a avancé de manière prometteuse. En octobre 2008, le Conseil fédéral a en effet adopté le projet de loi réglant l'obligation faite aux centrales à cycle combiné au gaz naturel de compenser leurs émissions de CO₂. Ce texte prévoit que la moitié de ces compensations pourraient être faites à l'étranger, l'autre moitié restant compensée en Suisse.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, même si dans ce domaine EOS reste défavorisée par rapport aux producteurs européens. D'autre part, le Groupe demande, conformément aux droits fixés par le protocole de Kyoto, que les 170'000 tonnes d'émissions de CO₂ de l'ancienne centrale de Chavalon soient prises en compte dans le calcul des compensations à réaliser en Suisse. Pour que le projet voie le jour, les conditions cadre de Chavalon devront être compétitives par rapport aux autres centrales européennes de ce type.

EOS reste convaincue que le pays devra, tôt ou tard, recourir à la construction de centrales à cycle combiné au gaz naturel. Ces dernières sont en effet indispensables pour pallier une partie du déficit d'électricité qui se situera, selon swisselectric, entre 25 à 30 milliards de kWh d'ici à 2035. Grâce à sa flexibilité, Chavalon sera par ailleurs très utile pour produire l'énergie de réglage dont swissgrid aura besoin pour équilibrer, en temps réel, l'offre et la demande d'électricité.

«Chavalon sera très utile pour produire l'énergie de réglage dont swissgrid aura besoin pour équilibrer, en temps réel, l'offre et la demande d'électricité.»

Rapidement mises en œuvre, les centrales à cycle combiné au gaz naturel fourniront d'importantes quantités d'électricité durant les 20 ans nécessaires à l'édification de nouvelles centrales nucléaires en Suisse.

Extension du parc hydraulique

Tout en misant sur les centrales au gaz naturel, EOS poursuit le développement des aménagements existants. Le Groupe projette de renforcer ses capacités hydrauliques, pilier historique de sa production en Suisse, grâce à deux projets d'envergure. Le premier concerne l'augmentation de 75 % de la puissance des installations des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) qui s'élèvera ainsi à 420 MW. Le second sera mené à bien par la société Energie Electrique du Simplon SA (EES) et prévoit de construire un nouveau barrage sur l'actuel bassin de Fah. Celui-ci sera relié au barrage de Serra à l'aide d'un système de pompage-turbine ; la nouvelle installation aura une puissance accrue de 40 % et produira 360 millions de kWh.

Des investissements massifs dans les nouvelles énergies renouvelables

Convaincu que les nouvelles énergies renouvelables doivent renforcer encore davantage son portefeuille, le Groupe a fortement investi dans ce secteur, en Suisse et dans les pays voisins.

Ainsi, en Suisse romande, EOS mène 8 projets dans la petite hydraulique, l'éolien et la biomasse. Au total et à terme, cela devrait permettre la production de 52 millions de kWh renouvelables supplémentaires. Dans ce but,

EOS investira près de 80 millions dans les cinq ans à venir.

A l'étranger, EOS a investi également dans le domaine des énergies renouvelables. En France, elle a pris, en février 2008, une participation de 35,5 % dans la société SEHRY, active dans la petite hydraulique. Le Groupe a également acquis un parc de six éoliennes près de Montélimar. En Allemagne, EOS a signé un partenariat avec Greenstream GmbH ce qui lui a permis de participer à deux projets de biomasse dont la production annuelle s'élève à 7,8 millions de kWh. Enfin en Italie, à Narzole, EOS a acquis une installation de petite hydraulique qui génère une production annuelle de 11 millions de kWh.

A l'horizon 2012 et dans le domaine du nouveau renouvelable, EOS prévoit ainsi de produire 165 millions de kWh, dont plus du 30 % en Suisse romande.

«A l'horizon 2012 et dans le domaine du nouveau renouvelable, le Groupe prévoit ainsi de produire 165 millions de kWh, dont plus du 30 % en Suisse romande.»

ALPIQ : NAISSANCE DU NUMÉRO UN DE L'ÉLECTRICITÉ EN SUISSE

Un actionariat fort et diversifié

Initié en 2002, le projet de création du Pôle Énergétique de Suisse Occidentale s'est finalisé le 18 décembre 2008 par la signature des accords de transaction donnant naissance à Alpiq, leader énergétique suisse à dimension européenne. Conformément aux accords de consortium conclus en 2005, l'actionariat d'Alpiq est détenu à 31 % par EOS Holding, à 31 % par les actionnaires

«L'actionariat d'Alpiq est détenu à 31 % par EOS Holding, à 31 % par les actionnaires minoritaires suisses d'Atel Holding et à 25 % par EDF.»

minoritaires suisses d'Atel Holding et à 25 % par EDF. La présence au sein du nouveau Groupe d'EDF, numéro un mondial de l'électricité, constitue un atout stratégique dans le développement des activités d'Alpiq.

Chacun des trois groupes d'actionnaires dispose de quatre sièges au sein du Conseil d'administration d'Alpiq. Les représentants d'EOS Holding sont Daniel Mouchet, administrateur d'EOS Holding et Président des Services Industriels de Genève ; Guy Mustaki, Président d'EOS Holding et Président du Groupe Romande Energie Holding S.A. ; Jean-Yves Pidoux, administrateur d'EOS Holding et Conseiller municipal de la Ville de Lausanne ainsi que Claude Lässer, Conseiller d'Etat du canton de Fribourg, Vice-

Président du Groupe E et administrateur d'EOS Holding. La présidence du Conseil d'administration m'a été confiée.

La direction

La nouvelle entreprise est dotée d'une direction de neuf membres : Giovanni Leonardi (CEO), Michael Wider (deputy CEO, Energie Suisse), Kurt Baumgartner (CFO), Reinhold Frank (Energie Europe centrale), Peter Heydecker (Trading and Services), Herbert Niklaus (Services Énergétiques), Benoît Revaz (Business Development), Heinz Saner (Management Services) et Antonio Taormina (Energie Europe de l'Ouest).

L'organisation

L'entreprise a démarré ses activités opérationnelles sous la nouvelle raison sociale le 1^{er} février 2009. Alpiq Holding SA et la Functional Division Business Development auront leur siège à Neuchâtel. La Direction, le Corporate Center comprenant les Functional Divisions Financial Services et Management Services, ainsi que les Business Divisions Trading & Services, Europe de l'Ouest et Europe centrale seront situés à Olten.

«L'entreprise a démarré ses activités opérationnelles sous la nouvelle raison sociale le 1^{er} février 2009.»

La Business Division Energie Suisse se trouvera à Lausanne et la Business Division Services Énergétiques à Zurich et Heidelberg en Allemagne.

Alpiq : une nouvelle entreprise suisse à dimension européenne

La marque Alpiq témoigne de l'histoire d'Atel et d'EOS. Leurs racines se trouvent en Suisse, berceau des Alpes et symbole de qualité et d'excellence. Situées au cœur de l'Europe, les Alpes relie le nord et le sud. Elles recouvrent ainsi le marché suisse d'Alpiq et ses marchés européens.

«La marque Alpiq témoigne de l'histoire d'Atel et d'EOS. Leurs racines se trouvent en Suisse, berceau des Alpes et symbole de qualité et d'excellence.»

La syllabe «PIQ» renvoie au sommet d'une montagne, synonyme d'ouverture et de perspectives. Elle se réfère également à «peak», soit l'énergie de pointe produite par les installations hydro-électriques du Groupe. L'abréviation «IQ» illustre enfin les solutions intelligentes proposées et développées dans le secteur énergétique.

Chiffres clés d'Alpiq

Alpiq est active en Suisse et en Europe, dans la production, le transport, le négoce et la vente d'électricité, ainsi que dans les services énergétiques. Avec 26 filiales et plus de 10'000 collaborateurs, l'entreprise sera présente dans 29 pays européens. En 2008, Atel et EOS ont réa-

lisé un chiffre d'affaires cumulé de CHF 15,8 milliards ainsi qu'un EBITDA, composé d'intérêts, impôts, amortissements d'apport en nature et d'objets immatériels de CHF 1,7 milliard. Alpiq est le premier acteur énergétique en Suisse et assume environ un tiers de l'approvisionnement en électricité de la Suisse. Son mix énergétique est diversifié.

Un mix de production diversifié

Les activités d'Alpiq sont regroupées dans les deux segments Energie et Services Énergétiques. Le segment Energie inclut la production, le transport, l'optimisation et le trading ainsi que la vente. Alpiq exploite des centrales nucléaires, hydroélectriques, à gaz et au charbon dans toute l'Europe ainsi que des sites dédiés à la production de nouvelles énergies renouvelables telles que la petite hydraulique, l'éolien et la biomasse. La puissance totale de toutes les centrales est de 6'441 MW et leur production annuelle s'élève à plus de 21 TWh. Principal propriétaire du réseau suisse, Alpiq assure la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau à très haute tension sur 2'671 kilomètres. L'électricité produite par Alpiq est exempte de CO₂ à près de 60 % : 29 % viennent du nucléaire, et 29,5 % de l'énergie hydraulique et renouvelable. Alpiq est représentée sur les principales bourses d'électricité et plateformes de négoce européennes. L'entreprise négocie une gamme de produits dans l'électricité, le gaz,

«L'électricité produite par Alpiq est exempte de CO₂ à près de 60 % : 29 % viennent du nucléaire, et 29,5 % de l'énergie hydraulique et renouvelable.»

le charbon et le pétrole, des produits standardisés et structurés ainsi que des certificats d'émission sur les bourses énergétiques et les marchés de gré à gré. La stratégie d'Alpiq se donne pour objectif de couvrir le négoce et la vente avec ses propres capacités de production sur chaque marché et dans chaque pays. L'approvisionnement en électricité est renforcé grâce au parc de centrales de l'entreprise.

Dans le segment Services Énergétiques, Alpiq propose des solutions pour les processus de production, de transport, de distribution de l'énergie, ainsi que dans les domaines des télécommunications et des transports.

En tant que Directeur général d'EOS, je suis fier du chemin parcouru depuis 2002 et plus particulièrement du succès sur lequel a abouti ce projet ambitieux. Ce résultat n'aurait pas pu être possible sans l'engagement, les compétences et l'enthousiasme de l'ensemble des collaborateurs d'EOS et d'Atel. En tant que nouveau président du Groupe, je me réjouis de poursuivre les activités d'Alpiq avec les mêmes forces vives.

L'avenir s'ouvre sur de brillantes perspectives

Grâce à ses succès passés et présents, grâce aussi à la vision à long terme qui a fait sa force tout au long de son histoire, EOS est prête à affronter l'avenir avec sérénité. Intégrée désormais, aux côtés d'Atel, dans Alpiq, la société se lance dans une nouvelle aventure digne de celles vécues par les pionniers de la branche. La nouvelle entité continuera à assurer l'approvisionnement de ses actionnaires-clients en électricité et elle mettra à leur disposition une palette de nouvelles prestations.

«Intégrée désormais, aux côtés d'Atel, dans Alpiq, la société se lance dans une nouvelle aventure digne de celles vécues par les pionniers de la branche.»

L'année 2009 s'annonce donc riche en nouveaux défis et elle s'ouvre sur de brillantes perspectives.

Le Groupe entame une nouvelle ère de son histoire qui sera jalonnée, j'en suis persuadé, de très nombreux succès. Parce que les avancées d'envergure sont toujours le fruit d'un travail commun, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs d'EOS pour toutes les réussites passées et, tout particulièrement, pour celles que le Groupe a connues en 2008.

J'adresse également mes remerciements à tous les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur efficacité dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe durant ces dernières années.



Hans E. Schweickardt
Directeur général

Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

27

GRANDE DIXENCE DEPUIS 1965

HIER

Plus que toute autre installation, la Grande Dixence symbolise le caractère visionnaire d'EOS : oser voir grand, pour mieux bâtir l'avenir. Elle est, aujourd'hui encore, le plus élevé des barrages-poids au monde. Dans les années 50, le gigantisme de sa construction frappe les esprits. «Quelle simplicité robuste, quelle envergure prenaient ces épaules de béton posées en travers de la vallée !», écrit le poète des cimes Maurice Chappaz, qui y travailla comme assistant-géomètre. Le 22 septembre 1961, 1500 ouvriers et

employés – et encore, ce ne sont-là que ceux qui y ont travaillé plus de 500 jours – assistent au coulage des derniers 6 millions de m³ de béton. En tout, le chantier aura duré plus de 15 ans. Les eaux rassemblées derrière ce mur de 285 m de haut proviennent de 35 glaciers et courent dans 100 km de galeries que les mineurs ont creusées dans les Alpes. La Grande Dixence – «ce poème de la force», selon Chappaz – alimente quatre usines et fournit de l'électricité à dix-sept cantons.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

En cours de réhabilitation, le puits blindé de Cleuson-Dixence qui fait tourner les turbines de l'usine de Bieudron devrait être remis en service en 2010. Parce que les besoins des Suisses n'ont cessé d'augmenter, la remise en service de la centrale de Bieudron permettra d'injecter en quelques minutes 1'200 MW de puissance sur le réseau. Avec elle, l'ensemble de la Grande Dixence et de ses dépendances couvrira les besoins de 400'000 ménages.

Appuyé contre «ses» montagnes, le colosse de pierre continuera, longtemps encore, à inspirer l'imaginaire des promeneurs.



Fouilles du barrage en 1956



Galerie de Blava, 1951-1961



Barrage de la Grande Dixence

« LE BARRAGE FAIT
PARTIE DU PAYSAGE,
ET CE PAYSAGE FAIT
PARTIE DE MA VIE,
DE MA RÉGION. »

Karine Dayer, fille et petite-fille de barragistes
à la Grande Dixence



EOS EN 2008



PRODUIRE

La métier...

Depuis sa fondation, EOS n'a cessé de faire œuvre de pionnier en construisant les principaux aménagements hydroélectriques de Suisse romande. Le Groupe, qui dispose d'un parc de production majoritairement hydraulique, est ainsi un acteur majeur dans le domaine des énergies renouvelables. Poursuivant dans cette voie, il a lancé de grands projets d'extension des ouvrages existants, tout en développant des projets dans les nouvelles énergies renouvelables en Suisse et en Europe. Son action s'inscrit dans la mission qui a toujours été la sienne : assurer à la Suisse occidentale un approvisionnement fiable et compétitif en électricité, dans le respect de l'environnement.

Pour répondre à l'objectif qui lui était assigné et permettre au pays de combler ses besoins en énergie, EOS a joué par le passé un rôle clé dans l'épopée des barrages et poursuit encore aujourd'hui le développement et la diversification de son parc de production. Parmi ses priorités pour 2008, il s'est fixé pour objectif d'assurer l'avancement de plusieurs grands projets destinés à augmenter la puissance des installations hydroélectriques existantes. Parallèlement,

«Pour répondre à l'objectif qui lui était assigné et permettre au pays de combler ses besoins en énergie, EOS a joué par le passé un rôle clé dans l'épopée des barrages et poursuit encore aujourd'hui le développement et la diversification de son parc de production.»

il a renforcé sa stratégie en développant sa production dans les nouvelles énergies renouvelables – mini-hydraulique, éolienne et biomasse – en Suisse et en Europe, en prenant des participations dans des sociétés maîtrisant ces technologies.

UNE PRODUCTION EN AUGMENTATION ET UN APPROVISIONNEMENT EN HAUSSE EN 2008

En 2008, le parc de production d'EOS et les contrats d'approvisionnement ont fourni une production totale de 8'869 GWh (6'444 GWh en 2007).

L'année 2008 a été caractérisée par une hydraulicité pratiquement identique à celle de 2007 et à la moyenne multiannuelle. On relève néanmoins de grandes variations en fonction des différents types d'aménagements. Les conditions météorologiques estivales ont entraîné des apports de fontes glaciaires plus élevés que la moyenne. Les apports des aménagements au fil de l'eau, quant à eux, ont été voisins de la moyenne.

Une grande partie de l'augmentation de la production résulte de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat d'approvisionnement à long terme.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : VEILLER À LA FIABILITÉ DES OUVRAGES

Le Groupe a poursuivi en 2008 les travaux visant à améliorer la fiabilité et la disponibilité de ses aménagements. L'entretien et la maintenance des ouvrages existants, de même que leur amélioration qui permet d'augmenter le rendement énergétique et de diminuer les indisponibilités des équipements, constituent donc pour lui des préoccupations constantes. Afin d'accroître leur efficacité, EOS a confié ces tâches, en 2003, à HYDRO EXPLOITATION, une société de prestataires de service pour l'exploitation et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

La gestion opérationnelle liée aux aménagements hydrauliques est au cœur du métier d'EOS et d'HYDRO EXPLOITATION. Les deux sociétés ont répertorié les éléments clés sur les différents barrages, conduites forcées, puits blindés, équipements électromécaniques et installations de transport d'électricité. Tous ces ouvrages font l'objet d'un suivi régulier et, outre les tâches courantes de maintenance et d'entretien, des travaux plus importants de réhabilitation et de renouvellement des installations sont régulièrement réalisés pour prévenir les incidents. Plusieurs d'entre eux ont été réalisés en 2008.

Dans le cadre des travaux d'assainissement du barrage de Serra, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SIMPLON (EES) a publié, en avril, un appel d'offres pour l'exécution des ouvrages de génie civil. Le Conseil d'administration d'EES a adjugé le chantier à l'entreprise Zenklusen Bau AG pour un montant de l'ordre de CHF 4,8 millions. Les travaux devraient être réalisés au cours de l'hiver 2009-2010. Par ailleurs, la rénovation de la doucine au pied du barrage de Gebidem (société ELECTRA MASSA), a été effectuée par l'entreprise Theler de Brigue ; le projet a été budgété à CHF 2,2 millions. De leur côté, les FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN (FMHL) ont poursuivi leur projet «Mesures, suivi et analyse des bétons de la centrale de Veytaux».

Les FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG (FMMB) ont fêté leur centième anniversaire en 2008. La demande d'autorisation de construire pour la réhabilitation des trois groupes de la centrale de Martigny-Bourg, ainsi que la notice d'impact sur l'environnement, ont été mis à l'enquête en juin. Les travaux devraient démarrer en 2009 et coûter quelque CHF 20 millions.

La centrale de Miéville de l'aménagement de SALANFE fait l'objet d'un projet de réhabilitation qui consiste à injecter sa production au poste 65 kV FMV de Vernayaz. La première phase de ces travaux est terminée. L'enterrement des câbles de moyenne tension sur 1,1 km a été réalisé dans le respect du planning et du budget. La commutation des groupes sur la nouvelle liaison à 65 kV a eu lieu le 15 septembre, ce qui a permis le démontage de six pylônes et de la ligne 65 kV Miéville - Vernayaz sur 1 km, ligne qui passe devant le site magique de la Pissevache. La deuxième phase du projet, qui concerne la réhabilitation de l'ensemble de la centrale, se poursuit et les deux groupes devraient être remis en service en 2010, ce qui permettra d'augmenter la puissance de la centrale de 8 MW. La totalité du chantier est estimée à environ CHF 27 millions.

Dans un souci d'amélioration des installations existantes, EOS a également entrepris, début septembre, la rénovation de la prise d'eau de Tortin au barrage de Cleuson.

ÉTENDRE LES CAPACITÉS DU PARC DE PRODUCTION

La consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse et cette tendance ne fera que se confirmer dans les années à venir. Le transfert des énergies fossiles vers l'électricité,

«Afin d'accroître la puissance disponible et la quantité d'énergie produite, mais aussi sa flexibilité, le Groupe a donc lancé d'importants projets qui sont actuellement en cours d'étude.»

notamment dans le chauffage et la mobilité, s'accompagnera d'une hausse de la demande en électricité. EOS se doit ainsi d'augmenter ses capacités de production, à la fois du point de vue quantitatif et qualitatif. Afin d'accroître la puissance disponible et la quantité d'énergie produite, mais aussi sa flexibilité, le Groupe a donc lancé d'importants projets qui sont actuellement en cours d'étude.

Hongrin-Léman Plus

La société FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN (FMHL), propriétaire du barrage de l'Hongrin et de la centrale de Veytaux, compte ainsi augmenter la puissance de ses installations de 75%, ce qui représente une hausse de 180 MW. Le projet vise à optimiser ces ouvrages qui appartiennent à quatre entreprises romandes – Romande Energie (41,13%), EOS (39,31%), Groupe E (13,13%) et la Ville de Lausanne (6,43%). L'extension prévue permettra de répondre à la demande croissante en électricité de réglage, c'est-à-dire l'énergie nécessaire pour équilibrer en permanence le niveau de production à la consommation aux heures de pointe. La demande d'électricité de réglage se fait d'autant plus importante sur le marché européen que les nouvelles énergies renouvelables, éolienne ou solaire, produisent de l'électricité avec une irrégularité qu'il est impératif de compenser.

Le pompage-turbinage offre ainsi un complément indispensable au développement des nouvelles énergies renouvelables.

Le barrage de l'Hongrin, la galerie d'aménée et le puits blindé ne feront l'objet d'aucune modification. Les travaux, entièrement souterrains, porteront d'une part sur le percement d'une nouvelle caverne et d'autre part sur l'adaptation de la cheminée d'équilibre. Cette nouvelle caverne sera percée près de celle qui existe à proximité de la centrale de Veytraux, ce qui permettra la mise en place de nouvelles pompes et turbines d'une puissance supplémentaire de 180 MW.

«La demande d'électricité de réglage se fait d'autant plus importante sur le marché européen que les nouvelles énergies renouvelables, éolienne ou solaire, produisent de l'électricité avec une irrégularité qu'il est impératif de compenser.»

L'installation, d'une puissance totale de 420 MW, pourra ainsi produire une moyenne annuelle de 1'100 GWh. Le rapport d'enquête préliminaire de l'étude de l'impact sur l'environnement a été déposé en septembre 2008 auprès du Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud. Ce projet a été confié au groupement d'ingénieurs GIHLEM (Stucky SA, EDF-CIH, Emch et Berger AG). L'augmentation de la puissance de l'installation représente un investissement global de l'ordre de CHF 200 millions et devrait être opérationnel en 2012.

EES+

La société ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SIMPLON SA (EES), dont EOS détient 80%, envisage, elle aussi, d'accroître ses capacités de production. Elle projette de construire un nouveau barrage sur l'actuel bassin de Fah et de le relier au barrage de Serra à l'aide d'un système de pompage-turbinage. Cette nouvelle installation augmentera la puissance actuelle de 40%. En outre, sa mise en œuvre per-

mettra d'assurer une meilleure répartition de la production d'électricité tout au long de l'année.

«La société EES projette de construire un nouveau barrage sur l'actuel bassin de Fah et de le relier au barrage de Serra à l'aide d'un système de pompage-turbinage.»

L'enquête préliminaire et le cahier des charges, qui représentent la première phase de l'étude d'impact sur l'environnement, ont été déposés à la fin du mois d'août au Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais. Parallèlement, le groupement d'ingénieurs CUBE (Bonnard et Gardel, Coyne et Bélier, PRA et SRP) a été mandaté pour réaliser les études et le suivi de l'exécution de ce projet. L'extension du barrage du Simplon, qui représentera un investissement de quelque CHF 160 millions, pourrait être opérationnelle en 2012 déjà.

CHAVALON : UN PROJET INCONTOURNABLE

Parmi les quatre piliers sur lesquels il fonde sa politique énergétique, le Conseil fédéral a reconnu la nécessité de recourir aux grandes centrales traditionnelles pour faire face à l'augmentation de la demande d'électricité (3^e pilier).

«Chavalon est un élément incontournable du mix énergétique de la Suisse qui contribuera à pallier le déficit d'électricité programmé à un proche horizon.»

Dans ce cadre, la construction d'une centrale à cycle combiné au gaz naturel comme celle projetée à Chavalon constitue une excellente solution transitoire. Une installation de ce type peut en effet être rapidement mise en œuvre. Avec ses 2,2 milliards de kWh produits chaque année, Chavalon est un élément incontournable du mix énergétique de la Suisse qui contri-

buera à pallier le déficit d'électricité programmé à un proche horizon.

Avancement du projet en 2008

Trois demandes ont été remises aux autorités concernées : le permis de construire la centrale, l'autorisation de prolonger le gazoduc de Chessel à Chavalon et celle de modifier et de renforcer la ligne THT reliant Roche à Chavalon. Les cantons du Valais et de Vaud, ainsi que l'Office fédéral de l'environnement, ont tous donné un préavis favorable à ces trois dossiers clé pour l'avenir du projet. Le premier d'entre eux a été renvoyé au canton du Valais et à la commune

«Les cantons du Valais et de Vaud, ainsi que l'Office fédéral de l'environnement, ont tous donné un préavis favorable à ces trois dossiers clé pour l'avenir du projet.»

de Vouvry et les deux autres sont en cours d'analyse à l'Office fédéral de l'énergie. L'obtention de permis définitifs est donc toujours en suspens.

Communication sur le projet

Outre les nombreuses visites régulièrement organisées sur le site de l'ancienne usine, trois nouveaux numéros du magazine «Chavalon» ont été publiés en 2008. Destinés à informer le public sur l'état d'avancement du projet, ils ont été largement diffusés auprès de la population du Chablais et des acteurs concernés. Au printemps 2008, une enquête d'opinion publique a été menée sur les habitudes de consommation en électricité des Romands. Interrogés sur leur perception du projet de Chavalon, les Chablaisiens ont manifesté un important soutien au projet avec 67% d'avis favorables.

Compensation du CO₂

La centrale de Chavalon émettra chaque année 750'000 tonnes de CO₂, alors que l'ancienne usine thermique en émettait en moyenne 1,2 million de tonnes. Ces émissions doivent être

mises en perspective avec les quelque 50 millions de tonnes de CO₂ émises chaque année en Suisse. Toutefois, soucieux de respecter l'environnement et en accord avec le protocole de Kyoto sur le changement climatique, le Groupe s'est engagé à compenser l'intégralité de ces émissions. Le débat engagé en 2008 a porté sur la part des compensations qui devront être réalisées en Suisse, et celles qui pourront l'être à l'étranger. Pour faire face au problème climatique qui affecte l'ensemble de la planète, il est en effet beaucoup plus efficace de contribuer à la réduction des rejets de CO₂ dans des pays tiers où, pour 1 franc investi, il est possible de compenser au minimum 8 fois plus de gaz carbonique qu'en Suisse. Contraindre les exploitants à des mesures de compensation disproportionnées dans notre pays renchérirait considérablement le kWh produit à Chavalon, sans aucun bénéfice pour le climat global.

En octobre 2008, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi qui augmente à 50% la part de compensations des émissions de CO₂ à l'étranger. Le texte prévoit par ailleurs une clause d'exemption de la récupération de chaleur pour du chauffage à distance pour les centrales existantes qui ne pourraient pas le faire en raison de leur situation géographique. En tenant compte de la particularité des centrales existantes, la Confédération reconnaît ainsi l'apport indispensable de ces centrales,

«En tenant compte de la particularité des centrales existantes, la Confédération reconnaît ainsi l'apport indispensable de ces centrales, et de Chavalon en particulier, pour la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.»

et de Chavalon en particulier, pour la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse. Le projet ne pourra toutefois voir le jour qu'une fois les modalités de compensation des émissions de

CO₂ en Suisse définies et les 170'000 tonnes de CO₂ émises par l'ancienne centrale en 1990 prises en compte dans le calcul des compensations à réaliser en Suisse.

UNE RÉELLE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dépositaire d'un fabuleux patrimoine alpin, EOS n'a cessé de développer les énergies renouvelables et assure aujourd'hui l'essentiel de sa production suisse par des ouvrages hydroélectriques. En 2008, le Groupe a entrepris d'étendre ses activités aux nouvelles énergies renouvelables et d'investir massivement dans ce domaine. En accord avec le Conseil fédéral qui a placé le développement de ces sources d'énergie parmi les quatre piliers de sa politique énergétique, EOS est persuadé que les nouvelles énergies renouvelables doivent jouer un rôle important et figurer dans le portefeuille énergétique de la Suisse. Après avoir étudié, en 2007,

«EOS est persuadé que les nouvelles énergies renouvelables doivent jouer un rôle important et figurer dans le portefeuille énergétique de la Suisse.»

différentes opportunités, le Groupe est entré dans une phase concrète en 2008, en fondant sa stratégie sur quatre priorités : mini-hydraulique, énergie éolienne, biomasse et, à terme, photovoltaïque. A l'horizon 2012, EOS prévoit ainsi de produire 165 millions de kWh dans le nouveau renouvelable en Suisse et dans les pays voisins, dont plus du 30% en Suisse romande.

Dans un souci d'efficacité et de rapidité, le Groupe s'est associé à des partenaires ayant une bonne maîtrise de ces technologies.

En Suisse romande

EOS a entrepris 8 projets dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables en Suisse

romande qui ont tous été acceptés par swissgrid. Au total, ce sont 52 millions de kWh renouvelables supplémentaires qui seraient ainsi produits. EOS prévoit d’investir près de 80 millions en Suisse romande dans les 4 ans.

Pour développer et mener à bien ces projets, la société a choisi de s’entourer de partenaires spécialisés. En Suisse, le Groupe a ainsi pris une participation de 35 % dans la société KohleNusbaumer SA à Lausanne, spécialisée dans le nouveau renouvelable.

Dans les pays limitrophes

EOS investit également dans les pays limitrophes dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables, en France, en Allemagne et en Italie principalement. D’ici fin 2009, le total de la production s’élèvera à quelque 113 millions de kWh par an.

1. En France

En février 2008, EOS a pris une participation de 35,5 % dans la société française SEHRY, active dans la petite hydraulique. Cette société dispose d’une production annuelle de 55,4 millions de kWh issue de huit centrales de petite hydraulique, ainsi que d’un vaste portefeuille de projets dans le nouveau renouvelable. Grâce à cette collaboration, EOS a acheté la petite centrale hydraulique

«Le Groupe a également acquis un parc de six éoliennes près de Montélimar, dans la vallée du Rhône, pour une production de près de 27 millions de kWh par an.»

Le Bayet, dans les Alpes, dont la production annuelle s’élève à 12,1 millions de kWh. Le Groupe a également acquis un parc de 6 éoliennes près de Montélimar, dans la vallée du Rhône, pour une production de près de 27 millions de kWh par an.

2. En Allemagne

En Allemagne, EOS a signé un partenariat avec Greenstream GmbH pour développer des projets sous forme de mandats. Elle participe ainsi à un projet de biomasse constitué de deux unités à Brokenlande, dont l’une est déjà opérationnelle et l’autre devrait être mise en service au deuxième semestre 2009. Ces installations, qui totalisent une production annuelle d’environ 7,8 millions de kWh, permettent de récupérer la chaleur, qui est vendue à une entreprise d’horticulture pour ses serres de plantes d’agrément.

3. En Italie

Enfin, EOS a acquis une installation de petite hydraulique en Italie, à Narzole, qui génère une production annuelle de 11 millions de kWh.

CLEUSON-DIXENCE

Situation juridique

Le 12 décembre 2000, un accident a affecté l’aménagement de Cleuson-Dixence (CD) : le puits blindé, qui conduit les eaux du barrage de la Grande Dixence à l’usine de Bieudron, s’est rompu. La procédure civile engagée par les propriétaires de l’ouvrage contre le consortium chargé de livrer et de monter le blindage est aujourd’hui close, à la suite d’un accord intervenu, hors procès, entre les deux parties.

La procédure pénale s’est achevée en janvier 2009 par la décision du Tribunal fédéral confirmant le verdict du Tribunal cantonal du Valais de février 2008.

Réhabilitation du complexe

L’excavation du by-pass, qui permet de contourner la zone accidentée, ayant été achevée en 2007, le chemisage de l’ancien puits blindé par de nouvelles viroles a débuté en 2008. Ces travaux, qui se font simultanément sur quatre chantiers, sont complexes et demandent une très grande précision. Les tuyaux, longs de 12 mètres et dont le poids varie entre 25 et 50 tonnes, sont descendus dans le puits sur des chariots spécialement conçus à cet effet : ils doivent ensuite être raccordés aux viroles déjà en place.

Ces travaux de chaudronnerie, qui devraient s’achever au premier trimestre 2009, seront suivis d’un traitement anticorrosion. La remise en eaux, ainsi que la remise en état du chantier, sont prévus pour le deuxième semestre de la même année. Après des essais de mise en route de la centrale, la majorité des installations devrait être opérationnelle le 1^{er} janvier 2010.

Le budget total (hors intérêts interbancaires) de ce vaste chantier de réhabilitation est de CHF 365 millions. Lorsque l’aménagement de Cleuson-Dixence sera à nouveau en fonction, il fournira 1’200 MW de puissance additionnelle pour turbiner les eaux de la Grande Dixence (contre 800 MW actuellement) et il représentera 40 % de la puissance valaisanne installée.

LES OUTILS DE PRODUCTION SONT PRÊTS POUR L’OUVERTURE DU MARCHÉ

L’ouverture du marché, dont la première phase est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, n’est pas sans impact sur les producteurs d’électricité qui doivent effectuer de nombreuses modifications dans le fonctionnement et la gestion de leurs centrales. Au cours de l’année 2008, de nombreuses ressources ont été mobilisées afin que l’outil de production soit prêt à répondre aux nouveaux besoins imposés par la législation.

L’une des exigences requises par la directive européenne qui règle les modalités de cette ouverture du marché réside dans la mise à disposition d’une quantité accrue d’électricité de réglage, nécessaire pour garantir à tout moment l’équilibre entre le niveau de production et la consommation. La gestion de cette énergie de réglage, dont EOS avait auparavant la responsabilité dans son secteur d’activité – la Suisse occidentale – sera désormais centralisée et assumée au niveau national par swissgrid. Cet impératif impose de nouvelles contraintes aux producteurs d’électricité. Pour répondre aux besoins de swissgrid, les producteurs suisses devront ainsi mettre à disposition 1000 MW de puissance.

«La gestion de cette énergie de réglage, dont EOS avait auparavant la responsabilité dans son secteur d’activité – la Suisse occidentale – sera désormais centralisée et assumée au niveau national par swissgrid.»

Seuls quelques ouvrages comme la Grande Dixence, Electra-Massa, FMHL et éventuellement Salanfe sont suffisamment flexibles pour fournir ce type d’énergie. Leur équipement et leur gestion ont donc été adaptés en conséquence, de même que leur système informatique. Il reste que ces nouvelles normes ont un coût qui se répercutera inévitablement sur le prix de l’électricité.

Projet d’augmentation du parc de production, engagement ferme dans les nouvelles énergies renouvelables : tout a donc été fait en 2008 pour qu’EOS puisse continuer à remplir sa mission et que le Groupe soit prêt à affronter les défis à venir.

LE COMPLEXE DE LA GRANDE DIXENCE UNE ŒUVRE PHARAONIQUE

La construction, dans les années cinquante, du barrage de la Grande Dixence a constitué une véritable épopée. Faisant œuvre de pionnier et s’élevant au rang des grands bâtisseurs, EOS a réussi à relever un formidable défi, technique et humain. L’entreprise a réalisé une installation hydroélectrique qui, par ses dimensions, sa hardiesse de conception et les sommes mises en jeu, dépassait de beaucoup tout ce qui avait été fait jusque-là dans ce domaine.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse se devait d’augmenter ses capacités de production d’énergie pour faire face au développement de ses industries. En 1945, le Service fédéral des eaux a fait un inventaire complet des potentialités hydroélectriques du pays et rapidement, le val des Dix s’est imposé comme le site ayant le plus grand potentiel de développement. Situé au cœur du Valais, ce haut vallon réunissait les conditions idéales, tant géologiques que topographiques, pour être transformé en réservoir d’accumulation géant.

En août 1950, EOS fonda la société «Grande Dixence SA», dont de grands producteurs suisses d’énergie, le canton de Bâle-Ville, les Forces motrices bernoises, Société de participations, Nordostschweizerische Kraftwerke AG, devinrent par la suite actionnaires. Cette même année, les travaux ont commencé. Travaillant dans des conditions rendues particulièrement difficiles par l’altitude, le froid et la tempête, environ 3000 personnes ont participé à ce chantier avant-gardiste.

Pièce maîtresse du complexe de la Grande Dixence, le barrage a nécessité à lui seul 1,3 million

de tonnes de ciment. Pas moins de neuf cimenteries en Suisse ont tourné à plein régime pendant plusieurs années pour le produire. Des wagons spéciaux ont été commandés pour le transporter par chemin de fer, puis des téléphériques ont été spécialement créés pour l’ache-miner jusqu’au chantier.

Un barrage unique

Aujourd’hui encore, cet ouvrage reste unique. Du haut de ses 285 mètres, son mur qui se niche entre les parois du val des Dix est toujours le plus haut du monde. Le barrage-poids, un colosse plus lourd que la pyramide de Kheops, cumule d’ailleurs les records. Pour qu’il puisse contenir les plus de 400 millions de m³ accumulés chaque année, il a fallu couler 6 millions de m³ de béton entre les montagnes. A titre de comparaison, une telle quantité de béton permettrait de construire un mur de 1,5 mètre de haut et de 10 centimètres de large qui ferait le tour de la Terre au niveau de l’équateur !

Si cette paroi impressionne, elle n’est toutefois que la partie émergée de l’iceberg. Le défi ne consistait pas seulement à ériger un mur capable de retenir un lac artificiel. Il fallait aussi pouvoir récolter les eaux de 35 glaciers valaisans situés des confins de la vallée de Zermatt à celle d’Hérens pour les amener jusqu’au val des Dix. A cette fin, il a fallu creuser dans la montagne une centaine de kilomètres de galeries, installer 75 prises d’eau pour les alimenter et quatre usines de pompage pour acheminer une partie des eaux.

En 1965, à l’issue de 15 ans de travaux titanesques, l’ensemble des ouvrages du complexe de la Grande Dixence était achevé.

Les centrales de Fionnay et de Nendaz, ainsi que celle de Chandoline, propriété d’EOS, se relayaient pour transformer cette masse d’eau en énergie électrique et alimenter toute l’année en électricité l’équivalent de 400’000 ménages.

Entre 1993 et 1998, de nouveaux ouvrages ont été construits sur le site, notamment la centrale souterraine de Bieudron. Ainsi aménagé, le complexe Cleuson-Dixence a permis de multiplier par 2,5 la capacité de production de l’installation hydroélectrique de la Grande Dixence. A l’arrêt depuis l’accident de décembre 2000, il est actuellement en cours de réhabilitation et la centrale de Bieudron devrait produire de nouveaux kWh début 2010.

Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN DEPUIS 1971

HIER

Il est des constructions massives qui savent se distinguer par leur grâce, et le barrage de l'Hongrin est l'une d'elles. Achevé en 1971 après cinq ans de travaux, il dresse sa fine double voûte sur les rivières de l'Hongrin et du Petit Hongrin. Comme toutes les grandes infrastructures, le projet a connu une lente maturation : c'est en 1944 déjà qu'une première concession avait été demandée pour répondre aux besoins du boom de l'après-guerre. Aujourd'hui, le lac de retenue est un site privilégié des promeneurs du Pays d'Enhaut.

Pourtant, ces 52 millions de m³ d'eau ne sont pas retenus ici pour le simple plaisir des yeux. Ils constituent surtout une formidable réserve d'énergie qui actionne, au gré des besoins, les turbines et les pompes de la centrale souterraine de Veytaux, près du Château de Chillon. Plus de neuf kilomètres de conduites ont en effet été étirées entre le lac de l'Hongrin et le lac Léman, tissant un lien aussi précieux qu'invisible entre deux des plus beaux paysages du canton de Vaud.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Bâti pour durer et pensé pour être développé, le complexe Hongrin-Léman a un avenir prometteur devant lui. Les Forces Motrices Hongrin-Léman prévoient d'augmenter la puissance des installations existantes de 75 %, soit de 180 MW. L'un des avantages de ce projet consiste à optimiser un aménagement existant. Le barrage de l'Hongrin, tout comme la galerie d'amenée et le puits blindé, ne subiront aucune modification. Une adaptation souterraine de la cheminée d'équilibre sera réalisée. Une nouvelle caverne, tota-

lement invisible, sera creusée à proximité de celle existante. En son sein, deux groupes de pompes/turbines supplémentaires feront passer, dès 2013, la puissance de l'aménagement de 240 à 420 MW. À bientôt 40 ans, cet aménagement produira davantage d'énergie de pointe pour répondre aux pics de la consommation. Il permettra également, par son apport en énergie de réglage, de compenser les variations de production des nouvelles énergies renouvelables, des installations éoliennes et solaires en particulier.



Veytaux : construction de la vanne à jet-creux Léman dans les années septante

Construction de la prise d'eau au barrage de l'Hongrin, 1962-1967

Vue aérienne du barrage de l'Hongrin

« C'EST FANTASTIQUE
DE POUVOIR
PRODUIRE NOTRE
ÉNERGIE EN DOMPTANT
UNE SI BELLE FORCE
NATURELLE. »

Alain Jaccard, chef du projet FMHL+



ENERGIE (HORS ACHATS ET TRADING)

Société/complexe
d'aménagements

Centrales

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE EN PROPRE
OU EN PARTICIPATION* (PART EOS DE L'ÉNERGIE PRODUITE EN SUISSE)

Production propre d'EOS	Chandoline	325	275
Complexe Grande Dixence	Fionnay et Nendaz	1'460	1'265
Energie Electrique du Simplon SA	Gondo, Gabi, Tannuwald	176	172
Electra-Massa SA	Bitsch	145	132
Forces Motrices de Conches SA	Heiligkreuz, Fieschertal, Neubrigg	123	121
Forces Motrices Hongrin-Léman SA	Veytaux	558	508
Salanfe SA	Miéville	139	120
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA	Pallazuit	31	34
Forces Motrices de Fully SA	Fully	8	11
Société des Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny-Bourg	13	14

Total hydraulique

2'978 2'652

Accumulé
Fil de l'eau2'666 2'345
312 307

PRODUCTION THERMIQUE SUISSE (PART EOS)

Centrale nucléaire de Leibstadt SA

461 467

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

5'430 3'325

Total général

8'869 6'444

2008

2007

*pour une indication des pourcentages de participation, cf. p.15



TRANSPORTER

Le métier...

Indispensable pour relier les installations de production aux centres de consommation, le réseau de transport à haute et très haute tension d'EOS est un élément clé de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. La hausse de la consommation d'électricité et la nécessité de développer la production en Suisse imposent un renforcement de ce réseau. L'ouverture du marché de l'électricité implique pour sa part une modification de sa gestion.

La création d'un réseau de transport du courant électrique a été la première mission d'EOS qui a précisément été créée à cette fin, il y a 89 ans. La première réalisation de la société a été la ligne Genève-Lausanne, premier maillon du réseau romand. Depuis, le maillage s'est peu à peu étendu à l'ensemble de la Suisse occidentale

«La création d'un réseau de transport du courant électrique a été la première mission d'EOS qui a précisément été créée à cette fin, il y a 89 ans.»

et, aujourd'hui, le Groupe dispose de près de 1'000 km de lignes à haute et très haute tension qui sont partiellement interconnectées aux réseaux national et européen. Outre l'entretien du réseau existant, le Groupe s'est fixé pour priorité de se préparer à l'ouverture du marché de l'électricité, ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement et la gestion de son système de transport. Il s'est aussi attaché à élaborer les modalités de sa collaboration avec swissgrid, à qui revient la responsabilité de l'exploitation du réseau suisse à très haute tension (THT), à partir du 1^{er} janvier 2009. Pour accroître la sécurité d'approvisionnement de la Suisse romande, faire face à l'augmentation de la consommation en Suisse et assurer le transport des nouvelles productions, EOS doit boucler le réseau romand au réseau national en construisant les deux tronçons manquants, les lignes THT Yverdon-Galmiz et Chamoson-Chippis-Mörel. C'est à ce prix qu'il pourra, 24 heures sur 24, continuer à garantir aux ménages et entreprises de Suisse romande un approvisionnement en électricité fiable.

L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ :
UN IMMENSE CHANGEMENT

La libéralisation en cours du marché de l'électricité constitue le plus grand changement survenu dans ce domaine au cours de ces dernières décennies. Elle modifie en profondeur les modes de fonctionnement des acteurs de la branche. Pour se préparer à ce bouleversement, EOS a mené à bien, tout au long de l'année écoulée, un projet d'envergure baptisé ROME (Réussir l'Ouverture du Marché de l'Électricité). Ce projet a mobilisé l'ensemble

«La libéralisation en cours du marché de l'électricité constitue le plus grand changement survenu dans ce domaine au cours de ces dernières décennies.»

des directions d'EOS, de la production au commerce et trading, en passant par le transport. Chacun doit en effet s'adapter à un contexte en pleine mutation.

Nouvelle loi en vigueur

Le 1^{er} janvier 2008, la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) est entrée en vigueur. Son ordonnance d'application (OApEI), adoptée par le Conseil fédéral le 14 mars 2008, a pris effet le 1^{er} avril 2008. L'ouverture du marché en Suisse s'effectuera en deux étapes : à compter du 1^{er} janvier 2009, elle concernera uniquement les grands clients dont la consommation annuelle est supérieure à 100 MWh, puis elle s'étendra à l'ensemble des consommateurs suisses dès le 1^{er} janvier 2014. Parmi les obligations fixées par la LApEI, l'une des plus importantes est la séparation juridique entre l'exploitation du système de transport et les autres activités, obligation qui vise à garantir un accès non discriminatoire au réseau. Les sociétés concernées disposent d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2009, pour se mettre en conformité avec la loi.

D'EOS Réseau SA à swissgrid

Devançant ce délai, EOS a transféré ses activités de transport dans une nouvelle société indépendante, EOS RÉSEAU SA. Créée en décembre 2007, cette entité est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. A cette date, les collaborateurs de la Direction Transport et les valeurs patrimoniales du réseau ont été transférés dans la nouvelle société. Au plus tard à fin 2013, ces mêmes actifs seront transférés dans swissgrid conformément à la législation.

ElCom, une autorité de contrôle

Pour veiller à l'application de la nouvelle loi, le Conseil fédéral a mis en place la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Opérationnelle depuis juillet 2007, elle fait office d'autorité de régulation de la branche. L'ElCom est chargée de surveiller le marché libéralisé, en contrôlant la bonne application de la LApEI et en intervenant en cas de litige. Elle a aussi pour mandat de surveiller les prix de l'électricité et de l'utilisation du réseau et pourra, le cas échéant, imposer des baisses de tarifs. Elle devra régler les questions de transport et de commerce international de l'électricité et, en collaboration avec les instances de régulation des pays limitrophes, déterminer le régime en vigueur aux interconnexions transfrontalières. C'est enfin à elle qu'a été confiée la défense, au niveau européen, des intérêts de la Suisse.

La création des groupes-bilan

L'ouverture du marché permettra aux consommateurs de choisir leur fournisseur d'électricité. Cette disposition implique la création de groupes-bilan qui réunissent l'ensemble des clients affiliés à un même fournisseur. Dans le cadre du projet MUNCH (Markt Übertragungsnetz Schweiz), des groupes de travail ont procédé, en collaboration avec swissgrid, à l'élaboration des processus nécessaires à la gestion des groupes-bilan, à l'acquisition et à la fourniture des services-système – en particulier les réserves de réglage – ainsi qu'à la gestion opérationnelle du réseau de transport.

LES LIGNES À HAUTE TENSION À L'ORIGINE DE LA CRÉATION D'EOS

Depuis 89 ans, le Groupe n'a pas seulement fait œuvre de pionnier dans la production d'électricité ; il a aussi été à la pointe du transport du courant. Créer des lignes à haute tension a en fait été la première mission dévolue à EOS et la raison même de la création de la société.

Pour le comprendre, il faut se replonger à la fin des années 1910. A l'époque, il n'existait en Suisse romande aucune politique en matière de production et de distribution d'énergie. Les différentes entreprises électriques travaillaient chacune pour leur compte, sans trop se soucier les unes des autres. En conséquence, faute de liaisons suffisantes entre les centrales électriques et les consommateurs d'une même région, d'importantes quantités d'énergie restaient inutilisées à certains endroits, alors qu'elles manquaient ailleurs.

Cette situation, qui était de nature à entraver le développement économique de la région, ne pouvait durer. L'idée est donc née de créer en Suisse romande un réseau général de transport et de distribution suprarégionale à haute tension destiné à relier les principaux centres de production et de consommation, mais aussi à éviter la multiplication des lignes.

C'est ainsi que fut fondé, le 14 mars 1919, l'organe chargé de la réalisation de ce réseau : la société anonyme l'Energie de l'ouest suisse (EOS). Son but était «d'assurer l'utilisation rationnelle et intensive des forces hydrauliques de la Suisse occidentale». A cet effet, il était précisé notamment «qu'elle construira et exploitera un grand réseau de transport et de distribution d'énergie électrique, qui réunira les sociétés d'électricité existantes ou à créer, et les cen-

tres de consommation importants, en vue de mettre à la disposition des uns et des autres les quantités d'énergie propres à couvrir leurs besoins actuels ou futurs».

Dès 1919, EOS a démarré l'étude de la ligne à haute tension Lausanne-Genève, considérée comme le premier chaînon du grand réseau romand. Longue de près de 66 km, cette ligne était destinée à relier l'usine lausannoise de Pierre-de-Plan à l'usine de Chèvres à Genève. Il fut décidé qu'elle serait de type à grande portée et qu'elle aurait trois câbles conducteurs et un câble protecteur supportés par des pylônes métalliques montés sur les socles de béton. Il est à noter que les câbles conducteurs étaient fabriqués à l'aide de fils d'aluminium entourant un cœur d'acier. EOS a fait œuvre de pionnier dans ce domaine, car c'était alors la première fois qu'un tel matériau était utilisé, en Suisse, sur une pareille ligne de transport. Construite au cours de l'année 1920, cette ligne fut mise sous tension sans incident le 26 décembre de la même année.

Aujourd'hui, avec près de l'000 km de lignes à haute et très haute tension, le réseau suisse romand s'est considérablement développé mais doit encore être interconnecté au réseau national à 380 kV.

Parallèlement, EOS poursuit ses contacts avec ses actionnaires-clients pour déterminer les modalités d'acquisition et de fourniture d'énergie, ainsi que les conditions de gestion des bilans et la fourniture d'énergie d'ajustement. Ces changements impliquent la mise au point de nouveaux outils informatiques ou dans certains cas la modification des systèmes existants. La transition de l'ancien système au nouveau a été achevée avec succès à la fin de 2008.

«EOS poursuit ses contacts avec ses actionnaires-clients pour déterminer les modalités d'acquisition et de fourniture d'énergie, ainsi que les conditions de gestion des bilans et la fourniture d'énergie d'ajustement.»

DEUX NOUVELLES LIGNES INDISPENSABLES POUR BOUCLER LE RÉSEAU SUISSE

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité des industries et des ménages romands, il est absolument nécessaire de renforcer le réseau de lignes à très haute tension (THT). Alors que les conditions de production et de consommation ont radicalement changé au cours des 20 ou 30 dernières années, le réseau suisse a peu évolué. Aujourd'hui déjà, il atteint de plus en plus fréquemment les limites de ses capacités, notamment durant les nuits d'hiver où les importations augmentent et pendant les jours d'été, où les exportations s'accroissent. Par ailleurs, en raison de son isolement par rapport au réseau national, le réseau romand ne répond plus aux normes européennes qui imposent de disposer de réserves suffisantes pour supporter sans dommage l'indisponibilité momentanée d'une ligne ou d'un autre élément du réseau.

«Alors que les conditions de production et de consommation ont radicalement changé au cours des 20 ou 30 dernières années, le réseau suisse a peu évolué.»

Dans les prochaines années, le problème deviendra encore plus crucial. Selon les prévisions de swiss-electric, la Suisse devra en effet faire face à un déficit de production de l'ordre de 25 à 30 milliards de kWh d'ici à 2035. Pour le combler, la branche prévoit d'investir quelque CHF 30 milliards dans le développement de la production, majoritairement en Suisse. Il est donc impératif que le pays puisse accroître ses capacités de transport pour acheminer cette énergie supplémentaire des lieux de production aux centres de consommation.

Pour répondre aux exigences européennes et pouvoir affronter en toute sécurité la situation future, EOS, en collaboration avec les autres acteurs de la branche et les CFF, travaille depuis de longues années à l'édification de deux

nouvelles lignes, Chamoson-Chippis-Mörel et Yverdon-Galmiz. Ces deux projets sont inscrits dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité approuvé par le Conseil fédéral.

«EOS, en collaboration avec les autres acteurs de la branche et les CFF, travaille depuis de longues années à l'édification de deux nouvelles lignes, Chamoson-Chippis-Mörel et Yverdon-Galmiz.»

Leur utilité a été confirmée par le groupe de travail «Lignes de transport et sécurité d'approvisionnement» créé par le DETEC à la suite des pannes de courant survenues ces dernières années en Suisse et en Europe. Une expertise indépendante, réalisée sur mandat de la Confédération par le professeur Hans-Jürgen Haubrich de l'Université d'Aix-la-Chapelle en Allemagne, confirme d'ailleurs l'urgence de construire les maillons manquants du réseau à très haute tension romand. Ce dernier est en effet en retard sur le reste du pays. Uniquement raccordé au réseau THT français, il n'est pas bouclé avec le réseau à 380 kV national. Il est donc nécessaire d'y remédier au plus vite afin de réduire le risque de black-out du type de celui survenu le 18 janvier 2005 et qui a plongé un demi-million de Romands dans le noir.

Trois projets entre les mains des autorités fédérales

Chamoson-Chippis. Le tronçon de ligne projeté en Valais central a fait l'objet de plusieurs variantes. La dernière version du tracé a été acceptée par le canton du Valais, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les associations de protection de l'environnement et les riverains. Pour ce qui est du reste de la ligne, le dossier a été remis à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui devra statuer sur la base du rapport remis l'année dernière par l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI).

Chippis-Mörel. Le dossier concernant le couloir dans lequel passera la prolongation de la ligne Chamoson-Chippis depuis Chippis jusqu'à Mörel est, lui aussi, entre les mains de l'OFEN. Par ailleurs, le canton du Valais a demandé à EOS d'examiner la possibilité d'enterrer la ligne sur une partie du tracé.

Yverdon-Galmiz. En mai 2008, EOS a remis à l'OFEN le nouveau tracé Yverdon-Villarepos, qui a été partiellement modifié suite à la mise à l'enquête publique de 1999. Parallèlement, une étude de mise en câble sous-lacustre empruntant les lacs de Neuchâtel et de Morat est en cours. Quant au tronçon Villarepos-Galmiz, il est actuellement en consultation auprès de l'ESTI.

Les lignes aériennes restent la solution optimale Cependant, les principales demandes des opposants à ces projets concernent l'enfouissement des lignes. EOS a donc mandaté, en 2007, un bureau d'ingénieurs-conseils spécialisé dans les études de faisabilité de la mise en câble des lignes. Cette expertise démontre que la ligne aérienne est en tous points la solution optimale. Sous l'angle technique, elle reste la solution la plus fiable pour transporter une puissance de 4000 MW et, en cas de panne, elle réduit la durée d'indisponibilité puisqu'elle ne nécessite qu'un temps d'intervention de 24 à 48 h, contre une semaine à plusieurs mois pour la variante en câbles. Elle a aussi un plus faible impact sur l'environnement et le paysage que les lignes enterrées.

«Sous l'angle technique, la ligne aérienne reste la solution la plus fiable pour transporter une puissance de 4000 MW.»

Ces dernières nécessitent en effet sur l'ensemble du tracé le creusement d'un tunnel de 4 à 6 m de diamètre ou d'une tranchée de 10 à 15 m de large, la construction de stations aérosouterraines de la taille d'un terrain de football de chaque côté de la ligne, ainsi que l'installation, tous les 3 km, de chambres équipées de ventilateurs géants pour évacuer la chaleur dégagée par les câbles. Enfin, sur le plan économique, la mise en câbles occasionnerait, selon la topographie du terrain, des surcoûts importants conduisant à une hausse des factures d'électricité pour l'ensemble des ménages suisses et plus encore pour les entreprises du pays. Autant d'arguments qui expliquent que 99,7 % du réseau européen THT soit aérien.

Quant à la solution qui consisterait à opter pour le courant continu, elle se révèle inadéquate dans la mesure où cette technologie est limitée en puissance et qu'elle n'est envisageable que pour des liaisons à longues distances de plus de 100 km. En outre, elle a un fort impact paysager, car elle nécessite la construction de stations de transformation du courant continu en courant alternatif de très grandes tailles.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Mécanismes de compensation

Les flux d'électricité parcourent l'Europe, du nord au sud et d'est en ouest. Ils passent obligatoirement par des pays de transit qui mettent à disposition leur réseau national de transport. Afin de rémunérer ces pays, l'Union européenne a mis en place, en 2002, un mécanisme de compensation dont la Suisse, plaque tournante du réseau européen, a jusqu'ici bénéficié.

Vers une mise aux enchères unifiée

Des mécanismes d'enchères des capacités de transport transfrontalières ont été mis en place avec l'Allemagne, l'Autriche, et, à partir

du 1^{er} janvier 2008, avec l'Italie. Ceci répond aux exigences européennes sur les échanges transfrontaliers et sur l'accès non discriminatoire au réseau. La tendance est aujourd'hui à la simplification et à l'unification de ce système qui fait actuellement appel à différents gestionnaires. Dans cet objectif, il est envisagé de faire en sorte qu'un seul gestionnaire (Single auction office) se charge des enchères sur plusieurs frontières. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de trouver des outils permettant de mettre le maximum de capacité d'interconnexion à la disposition des acteurs du marché, afin que ces derniers puissent répondre, dans les meilleurs délais, aux variations de la demande.

LES LIGNES À HAUTE TENSION À L'ORIGINE DE LA CRÉATION D'EOS

Deux nouvelles lignes à très haute tension indispensables pour relier la Suisse romande au reste du pays.

Le réseau à 380 kV de la Suisse occidentale accuse un retard sur le reste de la Suisse. Uniquement raccordé au réseau français, il n'est pas raccordé au réseau national. Cette lacune accroît le risque de black-out et menace la sécurité d'approvisionnement de la Suisse romande. Pour la combler, EOS, en collaboration avec les autres acteurs de la branche et les CFF, travaille depuis de longues années à l'édification de nouvelles lignes, Chamoson-Chippis et sa prolongation vers Mörel, ainsi qu'Yverdon-Galmiz.

Chamoson-Chippis-Mörel
Le projet vise à regrouper sur un même tracé deux nouvelles lignes à 380 kV et quatre lignes existantes à 220 kV et à 132 kV. Il prévoit de construire 28 km de lignes et 72 pylônes, ce qui permettra la suppression de 60 km de lignes et de 190 pylônes dans la vallée du Rhône. Depuis 1996, le projet a fait l'objet de trois mises à l'enquête publique, la dernière en date ayant été déposée en 2006. En 2007, l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI) a transmis le dossier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) qui n'a pas encore pris position.

Le couloir dans lequel passera le tronçon Chippis-Mörel devrait être adopté par les instances fédérales courant 2009

Yverdon-Galmiz
La première demande d'autorisation pour le tracé de la ligne Yverdon-Galmiz a été déposée par EOS en 1976 ; la procédure dure donc depuis 32 ans. Conçu pour supprimer un goulet

d'étranglement du réseau THT suisse et assurer la sécurité d'approvisionnement des CFF, le projet prévoit l'édification de 50 km de lignes et de 144 pylônes. Cela permettra le regroupement des quatre nouvelles lignes à haute et très haute tension et de la ligne à 125 kV entre les localités de Montagny et de Galmiz. En compensation, 22 km de lignes et 70 pylônes pourront être supprimés dans le canton de Fribourg. Le dossier du tronçon Villarepos-Galmiz est actuellement en consultation auprès de l'ESTI et celui qui concerne la partie Yverdon-Villarepos a été transmis à l'OFEN en mai 2008.

L'ensemble des dossiers des lignes Chamoson-Chippis et Yverdon-Galmiz se trouve donc actuellement entre les mains de l'administration fédérale.



COMMERCIALISER

Le métier...
Dans la chaîne des métiers d'EOS, la Direction Commerce et Trading couvre toutes les activités se rapportant aux marchés. Le prix de l'électricité est étroitement lié à l'évolution du prix des multi-commodités (pétrole, charbon, gaz, certificats CO₂). En étendant ses activités, la Direction Commerce et Trading a acquis une meilleure connaissance de ces marchés et peut proposer toute une palette de produits et services à ses contreparties, ainsi qu'à ses actionnaires-clients. Elle peut également valoriser au mieux le parc de production et les contrats à long terme d'EOS sur les marchés de l'énergie.

En 2008, EOS a poursuivi son développement dans les différents marchés avec l'objectif de gérer au mieux les risques et les opportunités. Dans un contexte marqué par d'importants bouleversements dans l'économie mondiale – dus notamment aux grandes fluctuations du prix du pétrole et à la crise financière – elle a augmenté son volume d'affaires et renforcé sa présence sur les marchés européens. Une part importante des activités est réalisée avec les actionnaires-clients d'EOS. Il s'agit de l'achat et de la vente d'électricité à court terme, ainsi que des fournitures basées sur des contrats à long terme.

«Dans un contexte marqué par d'importants bouleversements dans l'économie mondiale, EOS a augmenté son volume d'affaires et renforcé sa présence sur les marchés européens.»

De nombreux services sont également proposés : gestion de portefeuille, soutien dans la définition de la stratégie de risques, hébergement dans le groupe-bilan d'EOS et accès à divers marchés.

Disposant d'un personnel hautement qualifié et des outils indispensables à l'optimisation de ses activités, le Groupe a obtenu en 2008 des résultats dépassant les attentes. Il s'est préparé intensément à l'ouverture du marché de l'électricité en

«Son rapprochement avec Atel lui permettra de relever les défis de demain avec de grandes ambitions.»

Suisse et envisage avec sérénité l'intensification des échanges en Europe. Son rapprochement avec Atel lui permettra de relever les défis de demain avec de grandes ambitions.

LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ A CONNU DE GRANDES FLUCTUATIONS

Le prix de l'électricité sur le marché spot a fortement varié durant l'année 2008. Influencé par les conditions météorologiques et par les grandes variations des prix des énergies primaires, notamment le pétrole (de 50 à 150 \$ le baril), il a atteint un niveau record en Allemagne au mois de septembre, avant de baisser en fin d'année.

Les marchés des énergies primaires et de l'électricité étant liés, les prix ont enregistré de fortes fluctuations sur le marché à terme. A titre d'exemple, le Baseload pour l'année 2009 en Allemagne a débuté l'année 2008 à 60 €/MWh et s'est situé, quelques mois plus tard, à plus de 90 €/MWh. La crise financière a provoqué la nervosité des marchés les rendant très volatils. Après des hausses et des baisses successives, la tendance a été nettement à la baisse lorsque la crise financière s'est fait ressentir fortement

dans l'économie réelle. Quant aux prix des certificats CO₂, ils ont subi des variations analogues : ils ont connu une hausse importante, avant de repartir à la baisse.

LES RÉSULTATS ONT DÉPASSÉ LES ATTENTES

Grâce à une prise de risque maîtrisée et à une bonne anticipation du marché, les spécialistes du trading ont réussi à gérer avec succès cette situation mouvante et leurs résultats se situent largement au-dessus du budget annuel. L'équipe, qui assure la gestion des ouvrages de production d'EOS, a également pu tirer parti des opportunités du marché et valoriser au mieux l'énergie produite. Le résultat net du trading en 2008 a augmenté de 20 % par rapport à l'année 2007.

«Grâce à une prise de risque maîtrisée et à une bonne anticipation du marché, les spécialistes du trading ont réussi à gérer avec succès cette situation mouvante.»

Le développement des activités commerciales avait déjà conduit à une augmentation des effectifs en 2007 pour atteindre CHF 38 millions. Cette tendance s'est confirmée en 2008.

LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ S'OUVRE EN SUISSE

L'année 2008 a été marquée par les derniers préparatifs en vue de l'ouverture du marché suisse de l'électricité, dont la première phase a pris effet le 1^{er} janvier 2009. A partir de cette date, la zone de réglage d'EOS a été transférée à swissgrid. L'un des principaux changements a été l'introduction du groupe-bilan, une structure virtuelle qui permet à swissgrid de gérer les programmes prévisionnels et de facturer de manière adéquate l'énergie d'ajustement à la consommation. EOS a proposé à diverses sociétés, en particulier à ses actionnaires-clients, de les héberger dans son groupe-bilan afin qu'ils puissent bénéficier

«L'un des principaux changements a été l'introduction du groupe-bilan, une structure virtuelle qui permet à swissgrid de gérer les programmes prévisionnels et de facturer de manière adéquate l'énergie d'ajustement à la consommation.»

du foisonnement des activités. Le deuxième changement important porte sur la participation des grands producteurs comme EOS au marché du réglage mis en place par swissgrid. Les producteurs doivent réserver une partie de leur production pour le réglage du réseau suisse.

ITALIE : LES ENCHÈRES SE SONT MISES EN PLACE

L'introduction, le 1^{er} janvier 2008, d'un système d'enchères à la frontière Suisse-Italie a modifié la structure du marché italien. Ce dernier est devenu plus standardisé et les traders y occupent désormais une plus large place que les originateurs.

ALLEMAGNE : DE NOUVELLES ACQUISITIONS SONT EN COURS D'ÉTUDE

Compte tenu des incertitudes qui pèsent encore sur le projet de construction d'une centrale à cycle combiné au gaz naturel à Chavalon, EOS envisage d'acquérir de nouvelles capacités de production en Allemagne. Différents projets de centrales au gaz naturel sont actuellement à l'étude dans ce sens.

FRANCE : LE GROUPE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

La confusion réglementaire qui régnait depuis quelques années sur le marché français de l'électricité a perduré en 2008. Bien qu'il ait été libéralisé en 2007, ce marché souffre d'un certain nombre d'entraves qui le rendent non liquide et difficilement pénétrable. Dans ce contexte incertain, les quantités d'énergie achetées ou vendues en France ont essentiellement découlé des contreparties historiques d'EOS. La situation a toutefois évolué dans le secteur des acquisitions. Après l'entrée d'EOS à hauteur de 35 % dans le capital de la société française SERHY et la création d'EOS-France, le Groupe a poursuivi sa pénétration dans le marché de la petite hydraulique en France. Des négociations sont également en cours pour une participation dans une centrale de production au gaz naturel.

EUROPE : UNE BOURSE PANEUROPÉENNE S'EST MISE EN PLACE

La fusion des bourses allemande EEX et française Powernext, qui vise à développer une bourse paneuropéenne, a été finalisée. Les marchés spot sont gérés à Paris et les futures à Leipzig. EEX assure désormais ses activités 7 jours sur 7. Le nouveau groupe gère actuellement la zone «Nord West Europe» incluant l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Autriche.

«La fusion des bourses allemande EEX et française Powernext, qui vise à développer une bourse paneuropéenne, a été finalisée.»

Il est probable que cette gestion s'étende à la Belgique prochainement.

La France, l'Allemagne et le Benelux ont par ailleurs continué leurs travaux sur le projet de cou-

plage de marchés. Il s'agit du couplage de plusieurs bourses résultant sur un marché unique virtuel qui fonctionne tant que les capacités d'interconnexion ne sont pas saturées. Dès que les congestions apparaissent, le mécanisme d'égalisation des prix ne s'applique plus et un différentiel de prix apparaît entre les marchés. En 2006, la France, la Belgique et les Pays-Bas ont déjà couplé leurs marchés day-ahead afin d'optimiser la gestion de leurs capacités d'interconnexion en J-1. Ce système devrait être étendu à l'Allemagne et à l'ensemble du Benelux en 2009 ou début 2010. En parallèle, une nouvelle société (CASC), responsable des enchères explicites sur les capacités à terme, a été mise en place.

Toutes ces initiatives conduisent à une standardisation des procédures et des produits, ce qui facilitera grandement l'accès aux marchés concernés.

LE TRADING DU GAZ EST DEvenu OPÉRATIONNEL

Démarrée en 2007, l'activité d'EOS dans le trading du gaz est devenue opérationnelle en 2008. Pour élargir son portefeuille de gaz à long terme, le Groupe s'est par ailleurs enregistré auprès des gestionnaires de réseaux de transport de gaz GTS (Pays-Bas), Fluxys (Belgique), GRT Gaz (France) et EGT (Allemagne). Il pourra ainsi prendre part à une souscription à long terme de capacités de transport de gaz proposées par ces opérateurs en raison du renforcement des réseaux de transport prévu à l'horizon 2011-2012.

EOS sera prête à assurer l'approvisionnement en gaz de Chavalon lorsque les conditions cadre seront réunies pour débiter le projet.

«EOS sera prête à assurer l'approvisionnement en gaz de Chavalon lorsque les conditions cadre seront réunies pour débiter le projet.»

Le Groupe sera également en mesure d'alimenter les centrales à cycle combiné au gaz naturel dans lesquelles il envisage de prendre des participations.

LE MARCHÉ DU RENOVELABLE SE DÉVELOPPE

Soucieuse de fournir à ses clients de l'électricité produite dans le respect de l'environnement et du climat, EOS s'est engagée dans une stratégie visant à étendre ses activités non seulement de production, mais aussi de commerce dans les nouvelles énergies renouvelables. Dans ce cadre, EOS a pu profiter de l'activité croissante des certificats verts en France, en Allemagne et en Suisse. En particulier, elle a réalisé une vente importante de «Guarantee of Origin» en Allemagne.

«EOS s'est engagée dans une stratégie visant à étendre ses activités non seulement de production, mais aussi de commerce dans les nouvelles énergies renouvelables.»

EOS a par ailleurs remporté l'appel d'offre d'une société suisse pour des certificats naturemade basic sur plusieurs années.

Bâtisseurs de patrimoine

DEPUIS 1919, EOS CONÇOIT,
CONSTRUIT ET GÈRE LE FUTUR
DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

TRADING DEPUIS 2000

HIER

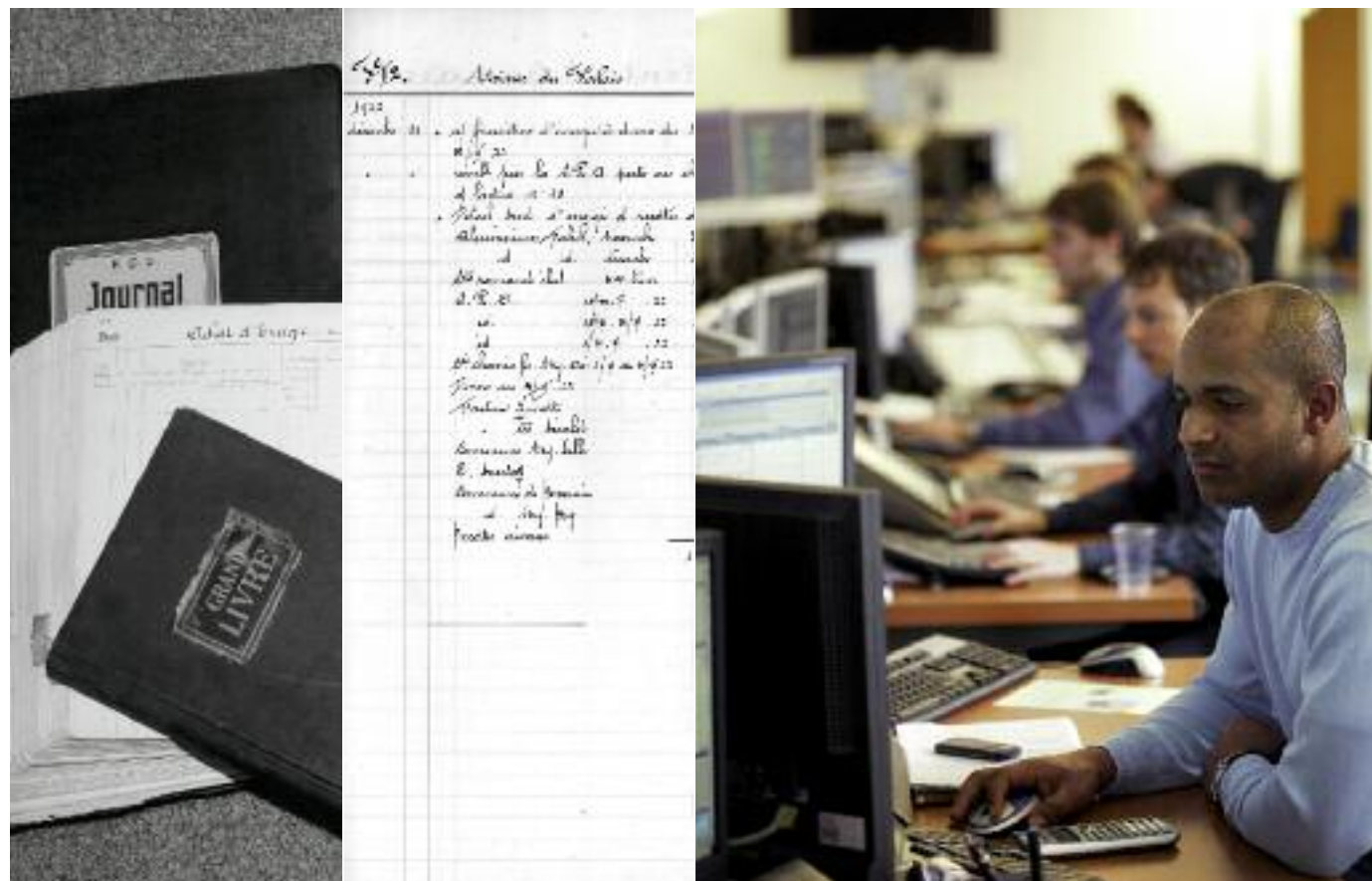
Le commerce – avec la production et le transport – est une des trois missions historiques d'EOS. Juste après sa création en 1919, la société élabore les premiers contrats qui lui permettront d'acheter et de vendre de l'électricité aux centrales participantes, voire à d'autres entreprises. Pendant très longtemps, le marché de l'électricité est resté fermé : un client n'avait guère l'opportunité d'acquérir ou d'échanger son énergie ailleurs. Il s'agissait dès lors d'organiser ce marché en Suisse romande. En même temps que le réseau se den-

sifie et se connecte à celui des pays voisins, les relations commerciales s'élargissent. Depuis, la Suisse importe à certaines périodes une part importante de son approvisionnement et exporte, à d'autres moments, son énergie de pointe. Pour valoriser au mieux la production d'EOS et répondre aux besoins de ses actionnaires-clients, il faut analyser et comprendre ce nouveau marché. Les activités commerciales se développent avec notamment la création de la Direction Commerce et Trading en 2002 et d'EOS Trading en 2005.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Présent sur le marché des énergies dans sept pays, EOS est aujourd'hui un partenaire reconnu au niveau européen. Le Groupe étend ses activités et propose une palette de plus en plus large de produits et de services à ses actionnaires-clients. Sur un marché aussi complexe, la connaissance des traders d'EOS permet d'optimiser le parc de production du Groupe en gérant au mieux les opportunités et les risques. Ces compé-

tences constituent une dimension importante pour le développement d'EOS, respectivement d'Alpiq.



Premiers livres de comptes d'EOS, 1919-1924

Trading floor d'EOS 89 ans plus tard

« NOTRE CONNAISSANCE
DU MARCHÉ EUROPÉEN
DES ÉNERGIES
PROFITE À NOS CLIENTS
ET À L'ENSEMBLE
DE LA SUISSE. »

Martin Bloch, Responsable du Proprietary Power Trading





RAPPORT FINANCIER — GROUPE EOS

Remarque: dans les tableaux et commentaires qui suivent,
les données chiffrées sont exprimées, sauf indication contraire,
en milliers de francs suisses (KCHF).

Après avoir enregistré de très bons résultats en 2007, le Groupe a poursuivi en 2008 sa progression pour atteindre CHF 206 millions de bénéfice net (87 millions en 2007, hors effet de la reprise de valeurs)¹⁾. Cette importante progression est le fruit des mesures consenties au cours des années précédentes afin d'assurer la pérennité financière du Groupe à long terme.

Les activités commerciales ont contribué à l'excellente performance du Groupe en 2008. EOS enregistre une progression de son chiffre d'affaires de 56 % (CHF 3.5 milliards), principalement due à une gestion optimisée de son parc de production hydraulique et à la valorisation, sur les marchés de l'électricité, de l'énergie de pointe, dont la demande augmente avec le développement des nouvelles énergies renouvelables en Europe. Malgré la baisse des prix enregistrée sur les marchés à fin 2008, les résultats du trading s'inscrivent à la hausse avec CHF 38 millions (CHF 31 millions en 2007), soit une progression de 20 % par rapport à 2007.

En 2008, le Groupe a consenti un effort important au développement de ses actifs de production et de transport. Ainsi, en plus des importants projets, tels que Bieudron, FMHL+, CTV ou les projets des lignes THT, le groupe a déployé ses activités dans les énergies renouvelables aux travers d'acquisitions de nouvelles compétences et d'unités de production mini-hydraulique et éolienne en Suisse et à l'étranger.

¹⁾ En 2007, EOS Holding avait procédé à une réévaluation à la hausse de ses actifs (impairment reversal) à hauteur de CHF 247.2mio.

COMPTE DE RÉSULTAT 2008

En 2008, le Groupe a poursuivi le développement de ses activités sur les marchés de gros européens en vue d'optimiser au mieux son parc de production, impliquant de nombreuses transactions, au travers des différentes plates-formes d'échange d'énergie en Suisse et en Europe. Ce développement se traduit par une progression du chiffre d'affaires de 56 %, qui s'établit à CHF 3.5 mia (CHF 2.2 mia en 2007), ainsi que des achats d'énergie, qui augmentent de 54 %.

Le résultat sur opérations de trading s'élève à CHF 38 mio (CHF 31 mio en 2007), pour un volume de transactions, également en forte hausse, à CHF 6.9 mia.

La quote-part au résultat des sociétés partenaires et associées présente un montant négatif du fait de la diminution de la valeur du fonds de démantèlement et de traitement des déchets de la centrale nucléaire de Leibstadt. Les autres produits d'exploitation sont en léger retrait par rapport à l'année précédente.

En 2007, les rubriques «Quote-part au résultat des sociétés partenaires et associées» et des «Autres produits d'exploitation», enregistraient l'impact de la reprise de valeur des immobilisations.

La diminution des coûts de matériel et prestations (-7 %) résulte essentiellement d'une réduction des projets réalisés en commun avec d'autres partenaires et dont le Groupe refac-

ture leur part, dont les revenus figurent dans les autres produits d'exploitation. Les coûts d'opération et de maintenance des installations propres restent cependant à un niveau important, permettant ainsi de garantir une disponibilité maximale du parc de production et de transport.

Corolaire de son fort développement, le Groupe a également renforcé ses activités administratives de soutien aux opérations. Ce renforcement se traduit par une hausse des coûts salariaux, ainsi que des autres charges d'exploitation, notamment au niveau des équipements de gestion et de la communication.

Suite à la reprise des pertes de valeurs en 2007 et à l'augmentation des actifs en résultant, les amortissements progressent de manière significative. Les nouveaux investissements représentent également une partie de cette évolution.

Les activités de valorisation du Groupe et de conclusion de l'opération de rapprochement avec ATEL ont conduit, pour une part importante, à la hausse des coûts de la rubrique «autres charges d'exploitation».

Le bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT) s'établit à CHF 228.9 mio (CHF 431.9 mio en 2007 et CHF 112.7 mio hors effet du retour d'impairment).

Le résultat des autres participations progresse du fait des revenus plus élevés des actions ATEL HOLDING.

Les coûts financiers sont impactés négativement par la baisse de l'Euro face au franc suisse durant l'exercice sous revue. Les coûts financiers sont stables par rapport à l'exercice précédent.

La charge fiscale évolue en fonction du résultat. En 2007, la reprise d'impairment avait fait progresser les impôts différés.

Le bénéfice net s'inscrit à CHF 205.9 mio, en forte hausse par rapport à 2007 (CHF 87.0 hors reprise d'impairment). En incluant l'effet de la reprise d'impairment pour un montant de CHF 247.2 mio, le résultat net 2007 publié s'élevait à CHF 334.2 mio.

BILAN

Le total du bilan reste stable à CHF 4.7 mia. La part des fonds propres sur le total du bilan s'établit à 69 % (72 % en 2007). Cette diminution résulte principalement de l'évaluation à la juste valeur (cours de bourse) des participations financières, suite à la forte baisse des marchés financiers en fin d'année 2008.

Les actifs immobilisés diminuent de CHF 159.5 mio du fait de l'ajustement à la juste valeur de la participation ATEL HOLDING en fin d'année.

L'actif circulant augmente de CHF 203.2 mio, dont CHF 80 mio pour les liquidités et CHF 100 mio pour les autres créances, concernant des appels de marge en faveur des contreparties. Compte tenu de l'augmentation du volume d'activité commerciale, les débiteurs progressent.

La diminution de valeur des participations financières impacte négativement les fonds propres qui, après prise en compte du résultat de l'exercice, diminuent de CHF 114.0 mio.

Les dettes financières (court et long terme) augmentent de CHF 44.4 mio. Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt de CHF 110 mio et a eu recours à ses lignes de crédit pour le financement de ses activités d'exploitation et d'investissements.

Les fonds étrangers à court terme, hors dettes financières, progressent de CHF 148.8 mio, et traduisent de l'évolution des activités du Groupe.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le cash-flow avant variation du fonds de roulement s'élève à CHF 246.0 mio en 2008, contre CHF 117.8 mio en 2007. Avec un niveau d'investissement de CHF 113.6 mio, le Groupe a clairement mis en œuvre sa stratégie de croissance, par la poursuite de ses importants projets en Suisse et le développement de ses activités dans le domaine renouvelable.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

50

	Note	2008	2007
Chiffre d'affaires net	1	3'497'262	2'244'158
Quote-part au résultat des sociétés partenaires et associées	14,15	(20'447)	163'754
Autres produits d'exploitation	2	22'611	171'556
Total des produits d'exploitation		3'499'426	2'579'468
Achats d'énergie	3	(3'071'870)	(1'996'322)
Matériel et prestations	4	(21'548)	(23'114)
Charges de personnel	5	(59'392)	(44'116)
Amortissements	6	(63'846)	(42'061)
Autres charges d'exploitation	7	(53'907)	(41'965)
Total des charges d'exploitation		(3'270'563)	(2'147'578)
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		228'864	431'890
Résultat des autres participations disponibles à la vente	8	61'537	17'528
Produits financiers	9	8'866	4'217
Charges financières	9	(45'238)	(28'042)
Bénéfice avant impôts (EBT)		254'029	425'593
Impôts sur le bénéfice	10	(48'083)	(91'408)
Bénéfice net		205'946	334'185
- attribuable aux actionnaires de la société mère		204'393	333'744
- attribuable aux actionnaires minoritaires		1'553	441

BILAN CONSOLIDÉ

51

	Note	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF			
Immobilisations corporelles	12	547'704	503'188
Immobilisations incorporelles	13	447'103	432'395
Participations dans des sociétés de partenaires	14	803'787	805'872
Participations dans des sociétés associées	15	47'544	11'062
Autres immobilisations financières	16	2'201'497	2'454'618
Total de l'actif immobilisé		4'047'635	4'207'134
Stocks et travaux en cours	17	7'449	3'156
Créances résultant de livraisons et prestations	18	276'585	257'825
Impôts courants à récupérer		363	-
Autres créances et comptes de régularisation	19	148'182	49'135
Liquidités		242'437	161'657
Total de l'actif circulant		675'016	471'773
Total de l'actif		4'722'651	4'678'907
PASSIF			
Capital-actions	20	324'000	324'000
Versements additionnels	20	37'740	37'740
Bénéfices accumulés	20	2'896'554	3'011'909
Fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère		3'258'294	3'373'649
Fonds propres attribuables aux actionnaires minoritaires		3'292	1'931
Total des fonds propres		3'261'586	3'375'580
Dettes financières	21	375'083	510'413
Provisions	22	26'456	24'642
Avantages du personnel	23	10'801	11'136
Autres engagements	24	20'670	20'270
Impôts différés passifs	10	308'035	345'384
Total des fonds étrangers à long terme		741'045	911'845
Dettes financières	21	302'195	122'490
Dettes résultant d'achats et de prestations	25	185'217	193'096
Impôts courants à payer		64'343	20'443
Autres dettes et comptes de régularisation	26	167'675	54'856
Provisions	22	590	597
Total des fonds étrangers à court terme		720'020	391'482
Total des fonds étrangers		1'461'065	1'303'327
Total du passif		4'722'651	4'678'907

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

52

	Note	2008	2007
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		228'864	431'890
Ajustements pour :			
- Amortissements	6	63'846	42'061
- Gains et pertes sur cessions d'actifs	2,7	(13)	(1'936)
- Variation des provisions		1'478	332
- Reprise des pertes de valeurs		-	(148'388)
- Autres		(20'841)	(8'796)
Quote-part au résultat des sociétés partenaires et associées	14,15	20'447	(163'754)
Dividendes encaissés des sociétés partenaires et associées	14,15	6'082	3'997
Intérêts payés		(23'593)	(22'806)
Impôts payés		(30'273)	(14'833)
Cash-Flow		245'997	117'767
Variation du fonds de roulement		(42'951)	(13'453)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		203'046	104'314
Immobilisations corporelles et incorporelles			
- Investissements	12,13	(39'014)	(20'337)
- Cessions		1'006	8'191
Acquisition de filiales		(47'271)	-
Participations dans des sociétés de partenaires et associées			
- Investissements	14,15	(61'060)	(28'099)
- Cessions	15	-	562
Autres participations disponibles à la vente			
- Investissements		(13'968)	(4'749)
- Dividendes encaissés		40'738	19'526
Octrois et remboursements de prêts financiers		(2'644)	551
Intérêts encaissés		8'578	2'760
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(113'635)	(21'595)
Autres dettes financières			
- Emprunts		150'133	8'000
- Remboursements		(122'976)	(18'206)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(416)	(104)
Dividendes versés aux actionnaires		(25'110)	-
Flux de trésorerie des activités de financement		1'631	(10'310)
Différences de change non réalisées		(10'262)	(362)
Variation des liquidités		80'780	72'047
Liquidités au début de l'exercice		161'657	89'610
Liquidités à la fin de l'exercice		242'437	161'657

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

53

	Capital-actions	Versements additionnels	Bénéfices accumulés	Ecart de réévaluation des instruments financiers	Ecart de conversion	Total des fonds propres du Groupe	Part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 01.01.2007	324'000	37'740	1'103'883	730'154		2'195'777	1'593	2'197'370
Variation de la juste valeur des autres participations disponibles à la vente				837'023	837'023			837'023
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture				7'105	7'105			7'105
Bénéfice net de l'exercice			333'744		333'744		441	334'185
Total des produits et charges de l'exercice			333'744	844'128	1'177'872		441	1'178'313
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires					0		(104)	(104)
Etat au 31.12.2007	324'000	37'740	1'437'627	1'574'282		3'373'649	1'931	3'375'580
Etat au 01.01.2008	324'000	37'740	1'437'627	1'574'282		3'373'649	1'931	3'375'580
Variation de la juste valeur des autres participations disponibles à la vente				(268'018)	(268'018)			(268'018)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture				(24'292)	(24'292)			(24'292)
Ecart de conversion					(2'329)			(2'329)
Bénéfice net de l'exercice			204'393		204'393		1'553	205'946
Total des produits et charges de l'exercice			204'393	(292'310)	(2'329)	(90'245)	1'553	(88'692)
Dividendes versés			(25'110)		(25'110)			(25'110)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires					0		(416)	(416)
Acquisition de parts aux minoritaires					0		224	224
Etat au 31.12.2008	324'000	37'740	1'616'910	1'281'972	(2'329)	3'258'294	3'292	3'261'586

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EOS HOLDING est une société anonyme de droit suisse domiciliée à Lausanne. Elle est détenue par :

• Romande Energie SA (RE), Montreux (société du groupe Romande Energie Holding SA, Morges)	28.72 %
• Services Industriels de Genève (SIG), Genève	23.02 %
• Groupe E SA, Fribourg	22.33 %
• Ville de Lausanne (SIL), Lausanne	20.06 %
• FMV SA, Sion	5.87 %

EOS HOLDING et ses filiales ont pour activité principale la production et le transport d'énergie électrique en Suisse ainsi que la commercialisation d'énergie électrique en Suisse et à l'étranger.

Les comptes consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 ont été adoptés par le Conseil d'administration d'EOS HOLDING le 17 mars 2009 et seront soumis à l'Assemblée générale du 19 mai 2009.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Base de présentation

Les comptes consolidés sont conformes aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) de l'IASB. Les états financiers sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

L'établissement d'états financiers selon les normes IFRS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la Direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont décrits à la note 31.

Changements de méthodes comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe a adopté l'interprétation suivante :

IFRIC 14, IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction
Cette interprétation donne des directives sur l'évaluation de la limite selon la norme IAS 19 concernant le montant de l'excédent qui peut être reconnu à l'actif. Elle explique également comment un actif ou un passif de prévoyance peut être affecté par une obligation statutaire ou contractuelle de financement minimum. L'application rétrospective d'IFRIC 14 n'a conduit à aucun ajustement des états financiers consolidés du Groupe.

L'application des autres amendements et interprétations suivantes qui sont entrés en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas eu d'impact sur les méthodes comptables, la performance financière ou la situation financière du Groupe :

IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Reclassification des actifs financiers (amendement) (entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2008)

IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe (entrée en vigueur dès le 1^{er} mars 2007)

IFRIC 12 Accords de concession de services (entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008)

Normes et interprétations publiées mais non encore applicables

Certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées et sont applicables pour les périodes comptables du Groupe commençant le ou après le 1^{er} janvier 2009 ou pour des périodes plus éloignées mais qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par le Groupe :

Normes, amendements et interprétations applicables à partir de l'exercice 2009

IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière et IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels – Coût d'une participation dans une filiale, une coentreprise ou une associée (amendement) (applicable dès le 01.01.2009) L'amendement à IFRS 1 permet à une entité de déterminer le «coût» d'une participation dans son bilan d'ouverture IFRS soit selon IAS 27 ou soit en utilisant un coût présumé. L'amendement à IAS 27 impose que tous les dividendes reçus d'une filiale, coentreprise ou associée soient comptabilisés dans le compte de résultat dans les états financiers individuels. Ces nouvelles exigences ne concernent que les états financiers individuels et n'ont en conséquence aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations (amendement) (applicable dès le 01.01.2009) L'objectif de cet amendement est de clarifier que les conditions d'acquisition sont liées soit aux services rendus, soit à la performance et précise également que toutes les annulations, que ce soit par l'entité ou par d'autres parties, doivent suivre le même traitement comptable. Cet amendement n'a aucune incidence pour le Groupe car il n'a aucun plan de paiements fondés sur des actions.

IFRS 8 Segments opérationnels (applicable dès le 01.01.2009) Cette nouvelle norme impose une approche managériale selon laquelle l'information sur les segments doit être présentée sur la même base que celle utilisée pour les besoins du reporting interne. L'impact attendu de l'adoption d'IFRS 8 est encore en cours d'évaluation par la direction, mais il est probable qu'une information par segments devra être fournie de façon cohérente avec l'information produite en interne aux organes dirigeants. Le Groupe n'anticipe toutefois pas d'incidence sur ses résultats ou sa situation financière.

IAS 1 Présentation des états financiers (révision) (applicable dès le 01.01.2009) Les modifications de la norme ont des incidences principalement sur la présentation de l'état de variation des capitaux propres. Aucune incidence sur les résultats ou la situation financière du Groupe n'est attendue de l'adoption de cette norme révisée.

IAS 23 Coûts d'emprunt (révision) (applicable dès le 01.01.2009) La norme modifiée supprime la possibilité de comptabiliser tous les coûts d'emprunt en charges. L'adoption de cette norme révisée n'aura aucun impact sur les principes comptables du Groupe car il capitalise déjà les coûts d'emprunts sur les actifs qui se qualifient.

IAS 32 Instruments financiers : Présentation et IAS 1 Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables par anticipation et obligations liées à la liquidation (amendement) (applicable dès le 01.01.2009) Cet amendement impose que certains instruments financiers remboursables et quelques instruments financiers qui imposent à l'entité une obligation de remettre à un tiers une part proportionnelle des actifs nets de l'entité uniquement en cas de liquidation soient classifiés dans les capitaux propres plutôt que dans les dettes. L'adoption de cet amendement n'aura aucun impact sur la situation financière ou la performance financière du Groupe car il n'a émis aucun instrument de ce type.

Amendements résultant du projet annuel d'améliorations de mai 2008
Différentes modifications apportées à plusieurs normes entrèrent en vigueur en 2009. L'impact attendu est encore en cours d'évaluation par la direction, toutefois aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est attendu.

IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients (applicable dès le 01.07.2008) Cette interprétation précise que lorsque des produits ou services sont vendus avec une incitation à la fidélisation de la clientèle, le contrat est un contrat à éléments multiples et la contrepartie à recevoir du client est répartie entre les composantes du contrat sur la base de leur juste valeur. L'adoption de cette interprétation n'aura aucun impact sur les états financiers consolidés car le Groupe n'a pas mis en place de tels programmes.

IFRIC 15 Accords pour la construction d'un bien immobilier (applicable dès le 01.01.2009) Cette interprétation clarifie quand et comment les revenus et les charges relatives à la vente d'un bien immobilier doivent être comptabilisés lorsqu'un accord entre un constructeur et un acheteur est conclu avant que la construction du bien immobilier ne soit terminée. Elle précise également comment déterminer si un contrat rentre dans le champ d'application d'IAS 11 ou d'IAS 18. L'adoption de cette interprétation n'aura aucun impact sur les états financiers consolidés car le Groupe n'exerce pas de telles activités.

IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable dès le 01.10.2008) Cette interprétation précise la nature du risque couvert, sa désignation ainsi que l'entité pouvant détenir l'instrument de couverture. Elle n'aura aucun impact sur les états financiers consolidés car le Groupe n'effectue pas de telles couvertures.

IFRIC 18 Transfert d'actifs des clients (applicable dès le 01.07.2009) Cette interprétation s'applique à la comptabilisation des transferts d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts par leurs clients. Elle clarifie les obligations prévues par les IFRS dans les contrats aux termes desquels une entité reçoit d'un client un élément d'actif immobilier que l'entité doit ensuite utiliser pour connecter ce client à un réseau ou pour lui donner accès à un approvisionnement de biens ou services (tel que d'électricité, de gaz ou d'eau). Le Groupe adoptera cette interprétation de manière prospective aux transferts d'actifs reçus des clients à compter du 1^{er} juillet 2009. L'impact attendu est encore en cours d'évaluation par la direction.

Normes, amendements et interprétations applicables ultérieurement à l'exercice 2009

IFRS 3 Regroupements d'entreprises (révisée) (applicable dès le 01.07.2009) La révision de cette norme implique les changements significatifs suivants dans l'application des méthodes d'acquisition aux regroupements d'entreprises : 1) les frais d'acquisition seront comptabilisés en charges, 2) lors d'un regroupement d'entreprises, si l'acquéreur obtient le contrôle sans racheter la totalité des capitaux propres de la société acquise, les intérêts minoritaires restants seront évalués soit à la juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, 3) si l'acquéreur obtient le contrôle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, il devra réévaluer à la juste valeur les intérêts détenus précédemment dans la société acquise et enregistrer un gain ou une perte correspondant dans le compte de résultat, 4) tout changement dans la contrepartie conditionnelle d'une acquisition ne sera pas comptabilisé dans le goodwill mais dans le compte de résultat. Le Groupe adoptera IFRS 3 révisée à partir du 1^{er} janvier 2010. Les modifications pourront avoir des impacts significatifs pour la comptabilisation des futurs regroupements d'entreprises.

IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (amendement) (applicable dès le 01.07.2009) Cet amendement impose de comptabiliser dans les capitaux propres les effets de toute transaction avec les intérêts minoritaires s'il n'y pas de changement de contrôle. Ils ne résulteront plus en écart d'acquisition ou en gain et perte. La norme précise également la comptabilisation en cas de perte de contrôle. Chaque intérêt minoritaire restant dans l'entité est réévalué à la juste valeur et une perte ou un gain est reconnu dans le compte de résultat. De plus, le résultat complet doit être attribué aux actionnaires de la société mère et aux intérêts minoritaires même si le solde des intérêts minoritaires est déficitaire. Le Groupe adoptera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2010. Les modifications auront des impacts pour la comptabilisation des transactions futures avec les intérêts minoritaires.

IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation - Eléments couverts éligibles (amendement) (applicable dès le 01.07.2009) Cet amendement clarifie qu'une entité est autorisée à désigner une partie de la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un instrument financier comme élément couvert. Le Groupe adoptera cet amendement à partir du 1^{er} janvier 2010. Aucun impact significatif n'est anticipé sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

IFRIC 17 Distributions en nature aux actionnaires (applicable dès le 01.07.2009) Cette interpréta-

tion s'applique aux distributions non réciproques d'actifs par une entité à ses actionnaires agissant en tant que tels. Elle traite des distributions d'actifs en nature ainsi que des distributions qui donnent aux actionnaires le choix de recevoir, soit un bien en nature, soit de la trésorerie. Elle précise à quel moment une entité doit comptabiliser le dividende à verser, comment elle doit évaluer le dividende à payer et lorsqu'une entité verse le dividende, comment elle doit comptabiliser la différence entre la valeur comptable des actifs distribués et la valeur comptable du dividende à payer. Cette interprétation n'aura aucun impact sur les états financiers consolidés car le Groupe ne distribue pas de dividendes en nature.

Base de consolidation

Les comptes consolidés englobent EOS HOLDING, ses filiales ainsi que les sociétés de partenaires et associées.

Les filiales sont les sociétés contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque EOS HOLDING a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise afin d'obtenir les avantages de son activité (en principe plus de 50 % des droits de vote). Les états financiers des filiales sont inclus dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date où le Groupe commence et jusqu'à la date où le Groupe cesse d'exercer le contrôle.

Les sociétés de partenaires et les sociétés associées sont les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence déterminante sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle (en principe entre 20 % et 50 % des droits de vote). Les états financiers de ces sociétés sont pris en compte selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date où le Groupe commence et jusqu'à la date où le Groupe cesse d'exercer une influence déterminante.

Les sociétés de partenaires dans lesquelles le Groupe exerce en raison de droits contractuels un contrôle restreint avec plus de 50 % des droits de vote ou une influence déterminante avec moins de 20 % des droits de vote sont également prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de consolidation

Les participations nouvellement acquises par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'acquisition. L'écart entre le coût et la juste valeur des actifs nets de la société acquise est porté au bilan au titre de goodwill. Lorsque le goodwill est négatif, il est directement inscrit au compte de résultat. Le goodwill des sociétés de partenaires et associées est présenté dans la valeur comptable des participations mises en équivalence. Lorsqu'une société du Groupe est cédée, celle-ci est éliminée du périmètre de consolidation à la date de la perte de

contrôle. Le Groupe inscrit la différence entre le prix de vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de profits et pertes à cette même date.

Le Groupe inscrit la différence entre le prix de vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de profits et pertes à cette même date.

Transactions internes au Groupe

Les transactions et les profits et pertes non réalisés entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation. Les profits non réalisés avec les sociétés de partenaires et associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe dans la société et sont portés en diminution de la participation mise en équivalence.

Transactions en devises étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Les principales filiales du Groupe présentent leurs comptes en CHF. Les actifs nets des filiales en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan et le résultat au cours de change annuel moyen. Les différences de change qui surviennent lors de la conversion de ces éléments sont inscrites dans les fonds propres.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend toutes les recettes provenant du transport et de la commercialisation d'énergie électrique, déduction faite des escomptes et des rabais. Les recettes sont comptabilisées lorsque l'électricité a été livrée.

Dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe commercialise d'importantes quantités d'électricité qui augmentent considérablement les volumes traités durant l'année. Afin d'améliorer

la pertinence et la comparabilité dans le temps de son chiffre d'affaires, le Groupe présente le résultat net de ces opérations.

Le Groupe présente le résultat net de ces opérations.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. L'effet fiscal sur les éléments comptabilisés dans les fonds propres est également inscrit dans les fonds propres.

Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur exercices antérieurs.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement aux éléments inscrits dans les fonds propres.

Les impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des goodwill non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles et sur tous les reports de pertes déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles.

Pertes de valeur

Le Groupe examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur

recouvrable. La valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est estimée chaque année.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Cette dernière est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'actif. Lorsqu'un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes des autres actifs, la valeur d'utilité est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est actualisée au taux d'emprunt moyen du Groupe majoré d'un taux reflétant les risques inhérents de l'actif. Pour les actifs financiers, l'actualisation est déterminée au taux d'intérêt effectif de l'actif. Les créances à court terme ne sont pas escomptées.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une perte de valeur constatée pour un goodwill n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Les coûts d'acquisition des concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques figurent dans cette rubrique. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lors de leur occurrence.

Les intérêts sur le financement des immobilisations en cours de construction sont portés au bilan.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions. Les immobilisations en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

- Génie civil des usines hydrauliques 80 ans
- Equipements et machines des usines hydrauliques 20 à 40 ans
- Bâtiments, équipements et machines des centrales nucléaires 20 à 40 ans
- Lignes des réseaux de transport et de distribution (THT et HT) 40 à 60 ans
- Postes des réseaux de transport et de distribution 25 à 40 ans
- Bâtiments administratifs 60 à 80 ans
- Autres bâtiments 10 à 25 ans
- Composants informatiques 1 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les droits de prélèvement et les droits d'usage sont amortis sur une période équivalente à la durée du droit qui excède généralement 20 ans. Les logiciels informatiques acquis ou développés en interne sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans dès leur mise en service. Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Les intérêts sur le financement des droits de prélèvement et sur les projets en cours sont portés au bilan.

Les participations dans les sociétés de partenaires et associées sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées pour un montant reflétant la quote-part du Groupe dans les actifs nets des sociétés ainsi que le goodwill constaté lors de leur acquisition. Les actifs nets, les goodwill et les résultats de ces sociétés sont évalués sur la base de principes comptables identiques à ceux du Groupe. Lorsque les actifs nets retraités des sociétés de partenaires sont négatifs, la quote-part du Groupe est présentée au passif dans les engagements envers des sociétés de partenaires.

Participations dans des sociétés de partenaires et associées

Les participations dans les sociétés de partenaires et associées sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées pour un montant reflétant la quote-part du Groupe dans les actifs nets des sociétés ainsi que le goodwill constaté lors de leur acquisition. Les actifs nets, les goodwill et les résultats de ces sociétés sont évalués sur la base de principes comptables identiques à ceux du Groupe. Lorsque les actifs nets retraités des sociétés de partenaires sont négatifs, la quote-part du Groupe est présentée au passif dans les engagements envers des sociétés de partenaires.

Autres immobilisations financières

Les participations dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % des droits de vote et qui ne sont pas mises en équivalence sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évaluées à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les fonds propres. A la vente de l'actif, les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans le compte de résultat. Une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsqu'une perte durable est constatée. La juste valeur est déterminée sur la base de prix du marché ou de techniques d'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsque la juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, les participations sont portées au bilan à leur coût amorti.

Les prêts à long terme octroyés à des sociétés de partenaires sont évalués à leur coût amorti.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Lorsque le bénéfice estimé est incertain ou

lorsqu'une perte est attendue, ils font immédiatement l'objet d'un ajustement de valeur.

Les participations dans les sociétés de partenaires et associées sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées pour un montant reflétant la quote-part du Groupe dans les actifs nets des sociétés ainsi que le goodwill constaté lors de leur acquisition. Les actifs nets, les goodwill et les résultats de ces sociétés sont évalués sur la base de principes comptables identiques à ceux du Groupe. Lorsque les actifs nets retraités des sociétés de partenaires sont négatifs, la quote-part du Groupe est présentée au passif dans les engagements envers des sociétés de partenaires.

Créances

Les créances sont évaluées à leur coût amorti. Une perte sur débiteur est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation du compte de bilan «Provision sur créances douteuses».

Liquidités

Les liquidités comprennent les fonds de caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements auprès d'instituts financiers dont l'échéance initiale n'excède pas 90 jours.

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les dettes bancaires et les autres dettes de financement.

Les emprunts obligataires sont valorisés à leur coût amorti. La différence entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur d'émission.

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fia-

ble, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les passifs éventuels.

Lorsque l'effet temps est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme charge financière.

Autres engagements

Les autres engagements comprennent principalement les engagements envers des sociétés de partenaires qui correspondent à la quote-part aux actifs nets négatifs des sociétés consolidées par mises en équivalences.

Les autres engagements sont valorisés à leur coût amorti.

L'option financière est évaluée selon la juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont inscrits aux comptes de résultats dans les achats d'énergie et dans les charges financières pour l'effet d'actualisation.

Avantages du personnel

Engagement de prévoyance

EOS HOLDING et les sociétés du Groupe sont affiliées à la CPE Caisse Pension Energie qui est une institution de prévoyance collective de la branche juridiquement indépendante fondée sur le régime suisse à prestations définies.

Les engagements et la juste valeur des actifs qui servent à financer ces obligations sont évaluées chaque année par un expert indépendant. Les engagements sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les rentes en cours, les engagements de rentes futures ainsi que les augmentations futures estimées des salaires et des rentes. Les excédents et les insuffisances de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actuelle des obligations font l'objet d'un traitement différencié.

Le montant comptabilisé au passif ou à l'actif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations. La valeur d'un actif est limitée à la somme de tout coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime.

Les statuts de la CPE stipulent que si le bilan technique présente un découvert de plus d'un dixième du passif et que si une amélioration n'est pas prévisible, les contributions doivent être augmentées et/ou les prestations expectatives réduites par une révision des statuts afin de rétablir l'équilibre financier de la Caisse. Dans ce contexte, les insuffisances d'actifs sont portées au bilan pour la partie qui excède les 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (appelée limite du corridor). Cette partie excédentaire est inscrite au compte de résultat en fonction de la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés.

A partir du 1^{er} janvier 2007, un plan à primauté de cotisations a été contracté pour les salaires variables, les contributions versées sont comptabilisées dans le compte de résultat «Charges de prévoyance».

Rentes bénévoles

Certaines sociétés du Groupe ont accordé à l'ensemble des collaborateurs retraités une indexation des rentes de prévoyance non assurées par la CPE ainsi qu'une participation à l'assurance maladie.

Les rentes bénévoles constituent un engagement envers l'ensemble des collaborateurs retraités et font l'objet d'une comptabilisation immédiate en compte de résultat.

Retraites anticipées

Certaines sociétés du Groupe ont accordé à l'ensemble de leurs collaborateurs la possibilité de bénéficier d'une retraite anticipée dès l'âge de 60 ans.

Les indemnités de fin de contrat de travail (Pont AVS) constituent un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et font l'objet d'une comptabilisation immédiate en compte de résultat. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Information sectorielle

L'information sectorielle a pour but de présenter les différents niveaux de risques et de rentabilité par activités et par zones géographiques. Le Groupe est essentiellement actif dans le secteur de l'énergie électrique qui intègre la production, le transport et la commercialisation. Les activités extérieures au domaine énergétique représentent moins de 10 % du chiffre d'affaires, des actifs nets consolidés et du résultat. Aucune information sectorielle n'est donc nécessaire quant à ces activités.

Au niveau géographique, toutes les activités du Groupe sont déployées à partir de son siège en Suisse et consistent essentiellement à optimiser ses actifs, dont les principaux sont localisés en Suisse. De plus, les interventions du Groupe sur

des marchés de gros en Europe sont à caractère de couverture (optimisation) de son parc de production. Le chiffre d'affaires sur territoire étranger pour des livraisons finales représente moins de 10 %. Ainsi, l'essentiel des risques et gains est généré sur le territoire suisse.

Instruments financiers dérivés

Le champ d'application des instruments financiers dérivés a été défini par le Groupe conformément aux dispositions et principes selon la norme IAS 39. En particulier, les contrats d'achat et de vente à terme avec livraison physique d'énergie ou de matières premières sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, dès lors que ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite «normale» du Groupe. Cette qualification sera démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable en substance à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Conformément aux principes de la norme IAS 39, le Groupe analyse l'ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits «incorporés». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est séparé en comptabilité, en date de mise en place du contrat.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux ainsi que ceux liés à certains contrats de matières premières. Les critères retenus par le Groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l'efficacité de la

couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;

- en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;

- l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le Groupe applique les typologies de couverture suivantes :

(a) Couverture de juste valeur

Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture impactant le résultat.

(b) Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables où les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture. Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert). Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture efficace ;

- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;

- l'élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;

- une transaction future n'est plus considérée comme hautement probable.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

60

	Siège	Capital	Activité	Contrôle 2008	Contrôle 2007	Intérêts 2008	Intérêts 2007
PRINCIPALES FILIALES							
Energie Ouest Suisse, (EOS)	Lausanne	145'000	P, T, H	100.0	100.0	100.0	100.0
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon-Dorf	8'000	P	80.0	80.0	80.0	80.0
Centrale Thermique de Vouvry SA	Vouvry	1'000	P	95.0	95.0	95.0	95.0
AVENIS	Lausanne	1'000 ¹⁾	C	100.0	100.0	100.0	100.0
Salanfe SA	Vernayaz	18'000	P	100.0	100.0	100.0	100.0
EOS Trading	Lausanne	10'000	C	100.0	100.0	100.0	100.0
EOS Réseau SA	Lausanne	200 ²⁾	T	100.0	100.0	100.0	100.0
EOS France S.A.S ³⁾	Toulouse (F)	EUR 7'785	H	100.0	0.0	100.0	0.0
EOS NATURE S.A.S ⁴⁾	Toulouse (F)	EUR 350	C	70.0	0.0	70.0	0.0
SAS LE BAYET ⁵⁾	St-Paul-s/Isère (F)	EUR 37	P	100.0	0.0	100.0	0.0
CEPE LES GRAVIERES ⁶⁾	Vergigny (F)	EUR 40	P	100.0	0.0	100.0	0.0
Biogas neu Kosenow GmbH & Co KG ⁷⁾	Hambourg (D)	EUR 190	P	100.0	0.0	100.0	0.0
Eole Jura SA ⁸⁾	Delémont	100	P	100.0	0.0	100.0	0.0
NARZOLE ENERGIE UNIPERSONAL S.R.L. ⁹⁾	Turin (I)	EUR 10	P	100.0	0.0	100.0	0.0
PRINCIPALES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES							
Grande Dixence SA	Sion	300'000	P, H	60.0	60.0	60.0	60.0
Cleuson-Dixence, société simple	Sion	-	P	31.8 ¹⁰⁾	31.8 ¹⁰⁾	72.7	72.7
Forces Motrices Hongrin-Léman SA	Château-d'Oex	30'000	P	39.3	39.3	39.3	39.3
Electra-Massa	Naters	40'000	P	23.0	23.0	23.0	23.0
Forces Motrices de Conches SA	Lax	30'000	P	41.0	41.0	41.0	41.0
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard	Bourg-St-Pierre	10'000	P	25.0	25.0	25.0	25.0
Centrales Nucléaires en Participation SA	Berne	150'000	P	33.3	33.3	33.3	33.3
Forces Motrices de Martigny-Bourg SA ¹⁹⁾	Martigny	3'000	P	18.0	18.0	18.0	18.0
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA ¹⁹⁾	Leibstadt	450'000	P	5.0	5.0	5.0	5.0
Forces Motrices de Fully SA	Fully	800	P	28.0	28.0	28.0	28.0
PRINCIPALES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES							
Cisel Informatique SA	Matran	1'200	S	20.0	20.0	20.0	20.0
HYDRO Exploitation SA	Sion	13'000	S	27.6 ¹⁴⁾	27.6 ¹⁴⁾ ¹⁵⁾	49.7	49.7
Etrans SA ¹⁹⁾	Laufenbourg	7'500	T	14.5	14.5	14.5	14.5
Cleuson-Dixence Construction SA (CDC)	Sion	110	S	31.8 ¹⁶⁾	31.8 ¹⁶⁾	72.7	72.7
Swissgrid SA ¹⁹⁾	Laufenbourg	15'000	T	13.9	13.9	13.9	13.9
ARA Biogaz Brokenlande GmbH & Co ¹¹⁾	Hambourg (D)	EUR 630	P	23.8	23.8	23.8	23.8
ARA Bioenergie Brokenlande GmbH & Co ¹²⁾	Hambourg (D)	EUR 630	P	23.8	0.0	23.8	0.0
Yfrégie SAS ¹³⁾	Paris (F)	EUR 25'000	P	20.0	0.0	20.0	0.0
S.E.R.H.Y. SAS société d'études et de réalisations hydroélectriques ¹⁷⁾	St-Amans-Soult (F)	EUR 1'540	H, P, S	35.5	0.0	35.5	0.0
KohleNusbaumer SA ¹⁸⁾	Lausanne	100	S	35.0	0.0	35.0	0.0

P Production
T Transport
C Commercialisation
S Prestations de services
H Holding

1) Réduction de capital de CHF 24'000'000 libéré à hauteur de 30 % à CHF 1'000'000 le 15 mai 2007.
2) Société constituée le 6 décembre 2007.
Augmentation du capital-actions de CHF 100'000 à CHF 200'000 le 19 juin 2008.
3) Société constituée le 10 juillet 2008
4) Société constituée le 1^{er} septembre 2008
5) Société acquise le 27 juin 2008
6) Société acquise le 29 juillet 2008
7) Société en cours de constitution au 31 décembre 2008
8) Société constituée le 31 octobre 2008
9) Société acquise le 14 novembre 2008

10) Société simple détenue par GRANDE DIXENCE SA à hauteur de 68.2 %.
11) Société constituée le 15 octobre 2007.
12) Société constituée le 17 septembre 2008.
13) Société acquise le 15 décembre 2008
14) Société détenue par GRANDE DIXENCE SA à hauteur de 36.8 %.
15) Vente de 2.4 % des actions HYDRO EXPLOITATION SA en 2007.
16) Société détenue par GRANDE DIXENCE SA à hauteur de 68.2 %.
17) Société acquise le 12 février 2008.

18) Société acquise le 12 septembre 2008
19) Les sociétés de partenaires CENTRALE NUCLÉAIRE DE LEIBSTADT SA et FORCES MOTRICES DE MARTIGNY-BOURG SA, ainsi que les sociétés associées ETRANS SA et SWISSGRID SA dans lesquelles le Groupe exerce, en raison de droits contractuels, une influence déterminante avec moins de 20 % des droits de vote sont également prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

61

	Note	2008	2007
1. CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventes et transport d'énergie à			
- des tiers		2'650'270	1'346'518
- des actionnaires		789'286	821'582
- des sociétés de partenaires et associées		19'213	44'671
Bénéfice sur opérations de négoce		38'493	31'387
		3'497'262	2'244'158
Opération de négoce d'électricité			
Ventes		6'887'281	4'728'173
Achats		(6'896'336)	(4'694'615)
Corrections de valeur des contrats ouverts en fin de période	27	47'548	(2'171)
Bénéfice sur opérations de négoce		38'493	31'387
2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations propres activées	12,13	5'145	5'290
Variation des travaux en cours		8'058	1'526
Gains sur ventes d'actifs		13	1'942
Reprise des pertes de valeurs	11	-	148'388
Dissolutions de provisions	22,23	65	31
Autres produits d'exploitation avec			
- des tiers		4'120	6'580
- des actionnaires		2'102	5'696
- des sociétés de partenaires et associées		3'108	2'103
		22'611	171'556
3. ACHATS D'ÉNERGIE			
Achats d'énergie auprès			
- de tiers		(2'810'243)	(1'379'835)
- d'actionnaires		(42'816)	(418'133)
- des sociétés de partenaires et associées		(218'811)	(198'354)
		(3'071'870)	(1'996'322)
4. MATÉRIEL ET PRESTATIONS			
Matériel et prestations acquis auprès			
- de tiers		(13'050)	(7'925)
- d'actionnaires		(830)	(1'874)
- de sociétés de partenaires et associées		(7'668)	(13'315)
		(21'548)	(23'114)

	Note	2008	2007
5. CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires, traitements et autres		(48'458)	(34'449)
Charges de prévoyance	23	(3'113)	(3'136)
Rentes bénévoles	23	(399)	(182)
Autres charges sociales		(4'874)	(3'722)
Autres charges du personnel		(2'548)	(2'627)
		(59'392)	(44'116)
A la date du bilan, l'effectif du Groupe, converti en poste à plein temps (EPT), est de 312 (275 l'année précédente).			
6. AMORTISSEMENTS			
Amortissements ordinaires des			
- immobilisations corporelles	12	(21'782)	(20'645)
- immobilisations incorporelles	13	(42'064)	(21'416)
		(63'846)	(42'061)
7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Redevances hydrauliques		(9'885)	(10'223)
Energie de pompage et de restitution		(226)	(431)
Débours, frais de déplacement et de représentation		(4'242)	(3'458)
Assurances		(1'208)	(1'156)
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes		(5'883)	(6'240)
Frais d'administration payés à			
- des tiers		(28'678)	(17'278)
- des actionnaires		(85)	(216)
- des sociétés de partenaires et associées		(670)	(983)
Autres charges d'exploitation payées à			
- des tiers		(2'918)	(1'520)
- des actionnaires		(112)	(454)
Pertes sur ventes d'actifs		-	(6)
		(53'907)	(41'965)

	Note	2008	2007
8. RÉSULTAT DES AUTRES PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE			
Dividendes		40'738	19'526
Autres revenus		20'799	-
Perte de valeur sur les autres participations		-	(1'998)
		61'537	17'528
9. COÛT FINANCIER NET			
Produits d'intérêts		8'866	4'217
Produits financiers		8'866	4'217
Charges d'intérêts		(25'462)	(25'971)
Gains et pertes de changes, nets		(18'512)	(736)
Frais bancaires, commissions et autres		(1'264)	(1'335)
Charges financières		(45'238)	(28'042)
Composants des produits d'intérêts			
Intérêts sur prêts financiers auprès			
- de tiers		6'588	901
- de sociétés de partenaires et associées		506	527
Intérêts sur liquidités		1'462	1'061
Intérêts capitalisés	12,13	191	590
Correction de valeur des autres instruments financiers dérivés		119	1'138
		8'866	4'217
Composants des charges d'intérêts			
Intérêts sur emprunts obligataires		(16'300)	(16'269)
Intérêts sur dettes bancaires et hypothécaires		(1'034)	(621)
Intérêts sur autres dettes financières envers			
- des tiers		(6'039)	(6'275)
- des sociétés de partenaires et associées		(407)	(8)
Effets de l'actualisation des provisions et autres engagements	22, 24	(1'373)	(1'799)
Correction de valeur des autres instruments financiers dérivés		(309)	(999)
		(25'462)	(25'971)

	2008	2007
10. IMPÔTS		
Impôts sur le bénéfice		
Impôts courants	(73'094)	(25'498)
Impôts différés	25'011	(65'910)
	(48'083)	(91'408)
Composants des impôts courants		
Impôts concernant l'exercice	(73'094)	(25'498)
	(73'094)	(25'498)
Composants des impôts différés		
Participations mises en équivalence	6'120	(35'419)
Immobilisations corporelles	(565)	161
Immobilisations incorporelles	2'921	(33'723)
Autres actifs	(1'341)	469
Provisions	(83)	(57)
Autres passifs	105	191
Contributions spéciales	17'854	2'468
	25'011	(65'910)
Explication de la charge d'impôts		
Taux d'imposition moyen du groupe	20.56%	22.16%
Résultat du groupe avant impôts (EBT)	254'029	425'593
Impôts sur le bénéfice au taux moyen du groupe	(52'231)	(94'301)
Charges et produits sans effets fiscaux	4'148	2'578
Autres	-	315
	(48'083)	(91'408)
	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés au bilan		
Impôts différés passifs	(308'035)	(345'384)
	(308'035)	(345'384)
Composants des impôts différés au bilan		
Participations mises en équivalence	(80'062)	(86'182)
Immobilisations corporelles	(14'927)	(5'685)
Immobilisations incorporelles	(38'713)	(33'175)
Autres actifs	(3'599)	(3'396)
Provisions	279	362
Autres passifs	(89)	(194)
Fonds propres	(105'479)	(133'815)
Contributions spéciales	(65'445)	(83'299)
	(308'035)	(345'384)
Impôts différés des charges et produits comptabilisés en fonds propres		
Juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente	(112'559)	(133'746)
Juste valeur des instruments financiers de couverture	7'080	(69)
	(105'479)	(133'815)

11. REPRISE DES PERTES DE VALEURS

Les estimations de la valeur recouvrable des actifs du Groupe sont déterminées sur la valeur d'utilité (taux actualisation 6.75 %). Celle-ci est fondée sur une courbe de prix moyen de vente avec une optique «long terme». Cette courbe tient compte d'une part des prix sur les marchés de gros en Europe et d'autre part des conditions de vente aux clients pour de l'approvisionnement à long terme.

Or, l'effet conjugué de la hausse des prix sur les marchés et la fin des livraisons de quantités d'énergie définies, à des conditions prédéterminées aux «actionnaires-clients» au 30 septembre 2007, ont conduit le Groupe à revoir la valeur recouvrable de ses actifs et à effectuer des reprises des pertes de valeur comptabilisées antérieurement, au profit de l'exercice 2007.

Au cours de l'exercice 2007, le compte de résultat a été impacté par cette reprise, à hauteur de CHF 170.8 mio dans la rubrique «Quote-part aux résultats des sociétés partenaires» pour la reprise des pertes de valeurs sur les participations dans des sociétés de partenaires et de CHF 148.4 mio dans la rubrique «Autres produits d'exploitations» pour la reprise des pertes de valeurs sur les immobilisations incorporelles.

	Bâiments et terrains	Installations de production	Installations de transport	Autres	Projets en cours	Total
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Valeurs brutes au 01.01.2007	105'134	416'715	576'749	61'332	13'457	1'173'388
Investissements	-	-	40	511	11'026	11'577
Prestations propres activées	-	-	-	-	2'548	2'548
Intérêts capitalisés	-	-	-	-	114	114
Sorties	(2)	(2'233)	(9'909)	(90)	(1'945)	(14'179)
Transferts	190	3'024	1'943	361	(5'517)	0
Valeurs brutes au 31.12.2007	105'322	417'506	568'823	62'114	19'683	1'173'448
Amortissements cumulés au 01.01.2007	(30'677)	(325'769)	(250'012)	(50'965)	0	(657'423)
Amortissements ordinaires	(617)	(4'355)	(13'214)	(2'459)	-	(20'645)
Sorties	-	2'233	5'546	29	-	7'808
Transferts	-	-	-	-	-	0
Amortissements cumulés au 31.12.2007	(31'294)	(327'891)	(257'680)	(53'395)	0	(670'260)
Valeurs nettes au 31.12.2007	74'028	89'615	311'143	8'719	19'683	503'188
Valeurs brutes au 01.01.2008	105'322	417'506	568'823	62'114	19'683	1'173'448
Investissements	189	184	282	1'642	24'723	27'020
Modification du périmètre de consolidation	20	37'896	-	10	-	37'926
Prestations propres activées	-	-	-	-	4'262	4'262
Intérêts capitalisés	-	-	-	-	116	116
Sorties	-	(999)	(6'335)	(90)	-	(7'424)
Transferts	1'672	(4'503)	24'182	(6'289)	(15'560)	(498)
Différence de conversion	(1)	(1'945)	-	(3)	(4)	(1'953)
Valeurs brutes au 31.12.2008	107'202	448'139	586'952	57'384	33'220	1'232'897
Amortissements cumulés au 01.01.2008	(31'294)	(327'891)	(257'680)	(53'395)	0	(670'260)
Amortissements ordinaires	(755)	(5'163)	(13'537)	(2'327)	-	(21'782)
Sorties	-	999	5'627	57	-	6'683
Transferts	56	3'339	(6'464)	3'197	-	128
Différence de conversion	-	38	-	-	-	38
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(31'993)	(328'678)	(272'054)	(52'468)	0	(685'193)
Valeurs nettes au 31.12.2008	75'209	119'461	314'898	4'916	33'220	547'704

Comme lors de chaque clôture, les installations de production ont fait l'objet d'une estimation de leur valeur recouvrable. A la date du bilan, la valeur d'assurance incendie des bâtiments, des machines et des équipements s'élève à CHF 686 mio (CHF 686 mio l'année précédente).

Les intérêts capitalisés sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 3.5 % (3.5 % en 2007).

En 2008, certains actifs de réseau ont été reclassés entre immobilisation corporelle et incorporelle. A des fins de comparaisons, les données 2007 ont été retraitées.

	Droits d'usage acquis	Droits de prélèvement	Autres	Projets en cours	Total
13. IMMOBILISATION INCORPORELLES					
Valeurs brutes au 01.01.2007	61'176	835'096	15'829	5'779	917'879
Investissements	-	-	-	8'760	8'760
Prestations propres activées	-	-	-	2'742	2'742
Intérêts capitalisés	-	-	-	476	476
Transferts	-	1'649	6'340	(7'990)	0
Valeurs brutes au 31.12.2007	61'176	836'745	22'169	9'767	929'857
Amortissements cumulés au 01.01.2007	(8'095)	(609'780)	(6'559)	0	(624'435)
Amortissements ordinaires	(774)	(18'270)	(2'372)	-	(21'416)
Reprise des pertes valeurs	-	148'388	-	-	148'388
Amortissements cumulés au 31.12.2007	(8'869)	(479'662)	(8'931)	0	(497'463)
Valeurs nettes au 31.12.2007	52'307	357'083	13'238	9'767	432'395
Valeurs brutes au 01.01.2008	61'176	836'745	22'169	9'767	929'857
Investissements	-	-	463	11'531	11'994
Modification du périmètre de consolidation	46'358	-	27	-	46'385
Prestations propres activées	-	-	-	883	883
Intérêts capitalisés	-	-	-	75	75
Sorties	(252)	-	-	-	(252)
Transferts	-	-	9'433	(9'018)	415
Différence de conversion	(2'720)	-	(1)	-	(2'721)
Valeurs brutes au 31.12.2008	104'562	836'745	32'091	13'238	986'636
Amortissements cumulés au 01.01.2008	(8'869)	(479'662)	(8'931)	0	(497'463)
Amortissements ordinaires	(5'752)	(31'738)	(4'574)	-	(42'064)
Transferts	-	-	(46)	-	(46)
Différence de conversion	38	-	1	-	39
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(14'583)	(511'400)	(13'550)	0	(539'533)
Valeurs nettes au 31.12.2008	89'979	325'345	18'541	13'238	447'103

Comme lors de chaque clôture, les droits de prélèvement ont fait l'objet d'une estimation de leur valeur recouvrable. Les intérêts capitalisés sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 3.5 % (3.5 % en 2007).

En 2008, certains actifs de réseau ont été reclassés entre immobilisation corporelle et incorporelle. A des fins de comparaisons, les données 2007 ont été retraitées.

	Note	31.12.2008	31.12.2007
Participations dans des sociétés de partenaires		803'787	805'872
Engagements envers des sociétés de partenaires	24	(270)	(270)
		803'517	805'602

14. SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES

	GRANDE DIXENCE SA et CLEUSON-DIXENCE ¹⁾	Autres sociétés de partenaires actifs ²⁾	Autres sociétés de partenaires passifs ²⁾	Total
Valeurs nettes au 01.01.2007	455'598	163'923	(270)	619'251
Investissement	27'801	298	-	28'099
Quote-part du groupe au résultat	143'029	18'835	-	161'864
Dividendes	-	(3'612)	-	(3'612)
Valeurs nettes au 31.12.2007	626'428	179'444	(270)	805'602
Valeurs nettes au 01.01.2008	626'428	179'444	(270)	805'602
Investissement	24'907	-	-	24'907
Quote-part du groupe au résultat	(7'102)	(14'949)	-	(22'051)
Dividendes	-	(4'643)	-	(4'643)
Transfert	-	(298)	-	(298)
Valeurs nettes au 31.12.2008	644'233	159'554	(270)	803'517

1) GRANDE DIXENCE SA, dont le Groupe détient 60 % des voix, est portée au bilan par mise en équivalence car le Groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société. Il doit en effet obtenir une majorité qualifiée dans le cadre de certaines décisions contractuelles et statutaires importantes. Dans cette même logique, CLEUSON-DIXENCE est également mise en équivalence. GRANDE DIXENCE SA détient en effet 15/22e des parts de CLEUSON-DIXENCE alors que le Groupe n'en détient directement que 7/22e. Bien que la société simple CLEUSON-DIXENCE ne soit pas une société au sens juridique, le Groupe ne l'a pas consolidée par intégration proportionnelle telle que recommandée par IAS 31.30, mais a opté pour la méthode alternative de la mise en équivalence autorisée par IAS 31.38. De par son statut juridique, le financement est entièrement assuré par ses propriétaires. Dès lors, le compte courant entre la société simple et le Groupe est porté au bilan en tant que participation mise en équivalence.

2) Les sociétés de partenaires sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part aux actifs nets, retraités selon les normes comptables du Groupe, est présentée à l'actif dans les participations. Lorsqu'elle est négative, cette quote-part est présentée au passif dans les engagements. Etant donné son obligation de couvrir leurs charges, le Groupe porte au passif son engagement envers les sociétés de partenaires.

	Valeurs brutes 2008	Valeurs brutes 2007	Quote-part du Groupe 2008	Quote-part du Groupe 2007
Immobilisations corporelles	1'833'275	1'743'754	1'254'756	1'189'209
Immobilisations incorporelles	10'118	10'631	7'359	7'732
Immobilisations financières	21'935	21'861	13'168	13'122
Actifs circulants	35'299	123'328	21'433	77'757
Engagements à long terme	(736'030)	(829'359)	(441'813)	(497'810)
Engagements à court terme	(347'253)	(267'779)	(210'670)	(163'582)
Actifs nets	817'344	802'436	644'233	626'428
Produits reçus des partenaires	133'445	365'358	80'993	220'963
Charges et autres produits d'exploitation	(149'352)	(130'893)	(88'095)	(77'934)
Résultat net	(15'907)	234'465	(7'102)	143'029

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS DE GRANDE DIXENCE SA ET CLEUSON-DIXENCE

Immobilisations corporelles	1'833'275	1'743'754	1'254'756	1'189'209
Immobilisations incorporelles	10'118	10'631	7'359	7'732
Immobilisations financières	21'935	21'861	13'168	13'122
Actifs circulants	35'299	123'328	21'433	77'757
Engagements à long terme	(736'030)	(829'359)	(441'813)	(497'810)
Engagements à court terme	(347'253)	(267'779)	(210'670)	(163'582)
Actifs nets	817'344	802'436	644'233	626'428
Produits reçus des partenaires	133'445	365'358	80'993	220'963
Charges et autres produits d'exploitation	(149'352)	(130'893)	(88'095)	(77'934)
Résultat net	(15'907)	234'465	(7'102)	143'029

Le 12 décembre 2000, le puits blindé de l'aménagement de Cleuson-Dixence qui conduit les eaux du barrage de la Grande Dixence à l'usine de Bieudron s'est rompu. La remise en service de l'aménagement nécessitera la reconstruction complète du blindage et d'autres travaux représentant un investissement de l'ordre de CHF 365 mio, hors intérêts intercalaires. Les études et travaux prévus à cet effet ont débuté en 2004. La première phase du génie-civil est terminée et les travaux de chaudronnerie ont débuté à mi-2007. Ce chantier, d'une rare ampleur par sa taille et sa sécurisation, se déroule dans les temps et dans les budgets. La reprise de l'exploitation de l'aménagement est prévue en 2010.

	Valeurs brutes 2008	Valeurs brutes 2007	Quote-part du Groupe 2008	Quote-part du Groupe 2007
CHIFFRES CLÉS DES AUTRES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES ACTIFS				
Immobilisations corporelles	2'690'403	2'773'152	280'477	283'702
Immobilisations incorporelles	365'461	418'838	121'819	139'611
Immobilisations financières	773'704	946'879	43'092	52'087
Actifs circulants	449'997	292'789	52'509	30'684
Engagements à long terme	(3'095'860)	(3'315'305)	(265'125)	(293'812)
Engagements à court terme	(480'669)	(157'524)	(73'624)	(33'234)
Goodwill acquis par le groupe	-	-	406	406
Actifs nets	703'036	958'829	159'554	179'444
Produits reçus des partenaires	858'203	1'278'746	146'541	154'801
Charges et autres produits d'exploitation	(1'078'105)	(794'322)	(161'490)	(135'966)
Résultat net	(219'902)	484'424	(14'949)	18'835

CHIFFRES CLÉS DES AUTRES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES PASSIFS				
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Actifs circulants	10	9	3	3
Engagements à long terme	(878)	(878)	(263)	(263)
Engagements à court terme	(32)	(31)	(10)	(10)
Actifs nets	(900)	(900)	(270)	(270)
Produits reçus des partenaires	5	5	2	2
Charges et autres produits d'exploitation	(5)	(5)	(2)	(2)
Résultat net	0	0	0	0

	31.12.2008	31.12.2007
15. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Mouvements		
Valeur nette au début de la période	11'062	10'001
Investissements	36'153	-
Quote-part du groupe au résultat	1'604	1'890
Gain sur cession	-	118
Produit de la cession	-	(562)
Dividendes	(1'439)	(385)
Ecarts de conversion	(134)	-
Transfert	298	-
Valeur nette à la fin de la période	47'544	11'062

	Quote-part du Groupe 2008	Quote-part du Groupe 2007
CHIFFRES CLÉS		
Immobilisations corporelles	34'905	3'234
Immobilisations incorporelles	26'651	1'838
Immobilisations financières	810	420
Actifs circulants	39'310	35'161
Engagements à long terme	(20'113)	(2'542)
Engagements à court terme	(35'160)	(28'190)
Actifs nets	46'403	9'921
Goodwill acquis par le groupe	1'141	1'141
Quote-part du groupe	47'544	11'062
Produits d'exploitation	39'793	34'640
Résultat opérationnel (EBIT)	2'450	2'308
Quote-part du groupe du résultat net	1'604	1'890

	31.12.2008	31.12.2007
16. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Autres participations disponibles à la vente	2'195'366	2'451'009
Prêts à long terme auprès		
- de tiers	1'840	-
- des sociétés non consolidées	188	188
- de sociétés de partenaires et associées	3'305	3'305
Actifs de prévoyance	23	798
	2'201'497	2'454'618

Les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur. La juste valeur pour les autres participations a été déterminée sur la base des cours boursiers des actions concernées à la date de clôture.

Suite aux opérations capitalistiques intervenues en 2008, la part d'EOS dans ATEL HOLDING est passée de 31.5 % à fin 2007 à 18.57 % à fin 2008 (voir note 33).

	31.12.2008	31.12.2007
17. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS		
Matériel et marchandises	84	47
Travaux en cours	7'365	3'109
	7'449	3'156

	31.12.2008	31.12.2007
18. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS		
Créances auprès		
- de tiers	172'732	176'096
- d'actionnaires	101'602	80'702
- de sociétés de partenaires et associées	3'612	2'282
Provision pour créances douteuses	(1'361)	(1'255)
	276'585	257'825

	Créances 31.12.2008	Pertes sur débiteurs 31.12.2008	Créances 31.12.2007	Pertes sur débiteurs 31.12.2007
L'analyse des créances ouvertes à la date de bouclage est de :				
Echus en 0-30 jours	276'669	(548)	257'644	(548)
Echus en 31-121 jours	455	-	353	-
Echus en 121-365 jours	-	-	-	-
Echus à plus d'une année	822	(813)	1'083	(707)
	277'946	(1'361)	259'080	(1'255)

	2008	2007
Mouvement de la provision pour créances douteuses :		
Solde au 1 ^{er} janvier	(1'255)	(2'728)
Constitution	(106)	-
Emploi	-	1'295
Dissolution	-	178
Solde au 31 décembre	(1'361)	(1'255)

	Note	31.12.2008	31.12.2007
19. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION			
TVA, impôts anticipés et autres impôts récupérables		3'447	1'999
Créances auprès des institutions de prévoyance		152	228
Avantages et prestations payés d'avance		297	224
Instruments financiers dérivés actifs	27	39'819	1'377
Intérêts courus auprès			
- de sociétés de partenaires et associées		-	22
Prêts à court terme (avances) auprès			
- de tiers		-	6
- de sociétés de partenaires et associées		26'119	7'494
Autres créances et transitoires auprès			
- de tiers		50'652	20'934
- d'actionnaires		-	31
- de sociétés de partenaires et associées		27'696	16'820
		148'182	49'135

20. FONDS PROPRES

CAPITAL-ACTIONS

Au 31 décembre 2008, le capital-actions est constitué de 3'240'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune.

Conformément aux statuts d'EOS HOLDING, l'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit en informer préalablement le Conseil d'administration. Ce dernier en informe les autres actionnaires pour leur donner la possibilité de se porter acquéreurs. Un transfert d'actions n'est valable que s'il a été approuvé par le Conseil d'administration et inscrit au registre des actions.

VERSEMENTS ADDITIONNELS

Les versements additionnels en capital représentent la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale du capital-actions libéré. Ces versements ne sont pas distribuables aux actionnaires.

BÉNÉFICES ACCUMULÉS

Les bénéfices accumulés englobent l'ensemble des réserves légales, statutaires et libres résultant des bénéfices réalisés par les sociétés du Groupe, ainsi que la variation de la juste valeur des instruments financiers.

DIVIDENDE

Le Conseil d'administration propose pour l'exercice 2008 la distribution d'un dividende de KCHF 85'000 (KCHF 25'110 en 2007). En outre, dans le cadre de la clôture de la transaction de rapprochement avec le Groupe ATEL, en janvier 2009 (voir note 33), le conseil d'administration propose une dividende extraordinaire de KCHF 400'000. Ainsi, un dividende total de KCHF 485'000 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe en matière de gestion du capital vise à maintenir et développer une base de capital solide afin de soutenir le développement continu des affaires du Groupe, selon les axes suivants :

- Investissements dans de nouveaux projets de production.
- Développement des affaires commerciales, notamment dans la diversification des marchés (types d'énergie et géographiques).
- Garantie de la solidité du Groupe comme contrepartie sur les marchés énergétiques.
- Renforcement du Groupe dans le cadre de la sécurité de l'approvisionnement en Suisse romande.
- Garantie d'une rémunération adéquate du capital pour ses actionnaires.

L'activité d'investissement nécessitant d'importants financements, la stratégie du Groupe est de maintenir en tout temps la qualité de la dette du Groupe sur les marchés financiers. A ce titre, le Groupe contrôle la structure-cible de son bilan et la couverture des intérêts par l'EBITDA.

La structure-cible du bilan s'exprime par le rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Les fonds propres correspondent aux fonds propres y compris les fonds propres attribuables aux actionnaires minoritaires. Les intérêts correspondent aux charges financières hors les effets d'actualisation et de corrections de valeur des autres instruments financiers.

Au 31 décembre, le ratio «structure cible du bilan» et le ratio «couverture des intérêts» se présentent comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Ratio «structure cible du capital»	69.0 %	72.0 %
Ratio «couverture des intérêts»	8.0	6.3

	Prévoyance	Retraites anticipées	Rentes bénévoles	Total
23. AVANTAGES DU PERSONNEL				
Etat au 01.01.2007	2'222	3'620	6'374	12'216
Contributions payées	(3'537)	-	(648)	(4'185)
Coût net inscrit au compte de résultat	2'803	35	182	3'020
Dissolutions provisions	-	(31)	-	(31)
Etat au 31.12.2007	1'488	3'624	5'908	11'020
dont montant comptabilisé au passif du bilan	1'604	3'624	5'908	11'136
dont montant comptabilisé à l'actif du bilan	(116)	-	-	(116)
Etat au 01.01.2008	1'488	3'624	5'908	11'020
Contributions payées	(3'320)	-	(662)	(3'982)
Coût net inscrit au compte de résultat	1'972	652	399	3'023
Dissolutions provisions	-	(55)	(3)	(58)
Etat au 31.12.2008	140	4'221	5'642	10'003
dont montant comptabilisé au passif du bilan	938	4'221	5'642	10'801
dont montant comptabilisé à l'actif du bilan	(798)	-	-	(798)

La prévoyance représente l'engagement du Groupe envers la CPE. Il s'agit de la part comptabilisée de l'insuffisance d'actifs ou de l'excédent d'actifs du régime (voir ci-dessous).

Les retraites anticipées représentent l'engagement du Groupe envers ses collaborateurs actifs. L'engagement envers les collaborateurs en retraite anticipée est transféré à la CPE. Les retraites anticipées sont accordées à tous les employés dès l'âge de 60 ans.

Les rentes bénévoles représentent l'engagement du Groupe envers ses anciens collaborateurs. Elles se composent de l'indexation des rentes de prévoyance non assurées par la CPE et de la participation à l'assurance maladie.

	31.12.2008	31.12.2007
Réconciliation des engagements du régime		
Valeur actualisée de l'obligation au début de période	234'366	228'689
Coût financier	8'219	7'907
Coût des services rendus	4'184	3'518
Cotisations des participants au régime	1'766	1'597
Prestations servies	(5'034)	(10'649)
Profits / (pertes) actuariel(le)s	(10'676)	3'304
Valeur actualisée des engagements en fin de période	232'825	234'366
Réconciliation des actifs du régime		
Juste valeur des actifs au début de la période	250'352	238'994
Rendement attendu des actifs	12'519	11'812
Cotisations de l'employeur	3'321	3'537
Cotisations des participants au régime	1'765	1'597
Prestations servies	(5'034)	(10'649)
Profits / (pertes) actuariel(le)s	(65'311)	5'061
Juste valeur des actifs à la fin de la période	197'612	250'352
Rendement effectif des actifs du régime		
Rendement attendu des actifs	12'519	11'812
Profits / (pertes) actuariel(le)s des actifs du régime	(65'311)	5'061
Rendement effectif des actifs du régime	(52'792)	16'873
Engagement de prévoyance comptabilisés au bilan		
Valeur actualisée des engagements de prévoyance	(232'825)	(234'366)
Juste valeur des actifs des régimes	197'612	250'352
Excédant / (Insuffisance) d'actifs	(35'213)	15'986
Ecart actuariels non comptabilisés	35'073	(10'026)
Montants non comptabilisés (limitation de § 58(b))	-	(7'448)
Excédant / (Insuffisance) d'actifs comptabilisés	(140)	(1'488)
relatifs aux passifs du régime	(938)	(1'604)
relatifs aux actifs du régime	798	116

Le taux de couverture de la CPE, calculé selon les normes suisses en vigueur, s'élève au 31 décembre 2008 à 99 % (2007 : 127.9 %).

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Charge de prévoyance comptabilisée au compte de résultat				
Coût des services rendus	4'184	3'517		
Coût financier	8'219	7'907		
Rendement attendu des actifs	(12'519)	(11'812)		
Pertes / (gains) actuariels comptabilisés (§ 92 f.)	(166)	(96)		
Pertes / (gains) actuariels comptabilisés (§ 58A)	9'703	(1'231)		
Effet de la limitation § 58(b)	(7'449)	4'518		
Coût net de la prévoyance du groupe	1'972	2'803		

Le Groupe prévoit de verser des cotisations à hauteur de KCHF 4'200 à la CPE en 2009.

Composants de l'actif du régime				
Instruments de capitaux propres - Tiers	79'654	116'189		
Instruments de dettes - Tiers	80'276	92'680		
Immobilisations non occupées ou non utilisées	36'769	35'700		
Autres	913	5'783		
Total des composants de l'actif du régime	197'612	250'352		
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	3.50 %	3.50 %		
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4.00 %	5.00 %		
Augmentation future des salaires	2.00 %	1.50 %		
Augmentation future des retraites	0.50 %	1.00 %		
Historique des écarts actuariels				
Valeur actualisée des engagements de prévoyance	(242'400)	(234'366)	(228'689)	(215'160)
Écarts actuariels constatés sur les engagements	1'101	(3'304)	(11'612)	(1'532)
Juste valeur des actifs du régime	197'612	250'352	238'994	221'439
Écarts actuariels constatés sur les actifs	(65'311)	5'061	10'546	25'714
Contribution à cotisations définies				
Charges pour les contributions à cotisations définies	1'141	333		

24. AUTRES ENGAGEMENTS

	Note	31.12.2008	31.12.2007
Engagements envers des sociétés de partenaires	14	270	270
Option financière en faveur d'un actionnaire	30	20'400	20'000
		20'670	20'270

Le Groupe a accordé à SIG un droit de prélèvement de puissance et d'énergie provenant de sa part à la production de la société de partenaires FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA. Contractuellement, la fourniture d'énergie a été convertie en une option financière. L'option peut être exercée dès que le prix horaire du marché du spot de la bourse EEX à Leipzig dépasse le prix de revient de production (prix d'exercice de l'option). Ce contrat doit être renouvelé d'année en année, de sorte que le retour à une livraison physique est possible dans un délai d'un an.

La valeur de l'option est évaluée à la fin de chaque exercice à la juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base des informations disponibles sur un horizon de 5 ans et il est tenu compte de la probabilité d'une livraison physique. Au cours de l'exercice 2008, cet engagement a été employé à hauteur de KCHF 3'577 (en 2007 KCHF 2'241) il a fait l'objet d'une attribution pour KCHF 2'627 (en 2007 KCHF 6'655) et les effets de l'actualisation, figurant dans les coûts financiers, s'élèvent à KCHF 1'350 (en 2007 KCHF 986).

25. DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS

Dettes envers			
- des tiers		164'831	171'722
- des actionnaires		13'876	14'840
- des sociétés de partenaires et associées		6'510	6'534
		185'217	193'096

26. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

TVA, impôts anticipés et autres impôts dus		4'870	544
Dettes envers des institutions de prévoyances		326	18
Salaires et autres charges sociales dus		13'843	7'360
Heures supplémentaires et vacances dues		1'451	1'392
Instruments financiers dérivés passifs	27	33'096	8'862
Intérêts courus envers			
- des tiers		13'309	13'587
Autres dettes et transitoires envers			
- des tiers		91'009	19'871
- des actionnaires		4'678	2'013
- des sociétés de partenaires et associées		5'093	1'209
		167'675	54'856

27. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux ci-après présentent les valeurs contractuelles ou nominales, ainsi que les justes valeurs des instruments dérivés au 31 décembre 2008 et 2007, répartis par type de contrat. Les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales indiquent le volume d'affaires en cours à la date du bilan et non la valeur exposée au risque. Les justes valeurs sont déterminées sur la base des prix du marché forward ou de modèles mathématiques tenant compte des prix forward du marché et du profil horaire historique des prix attendus selon les prix spot.

	Valeurs nominales 2008	Valeurs nominales 2007	Valeurs positives 2008	Valeurs positives 2007	Valeurs négatives 2008	Valeurs négatives 2007	Valeurs nettes 2008	Valeurs nettes 2007
Instruments liés à l'activité de négoce d'électricité								
Contrats à terme	(153'905)	(110'531)	511'474	156'877	(469'946)	(170'459)	41'528	(13'582)
Contrats d'option	16'139	37'537	1'436	8'848	(5'038)	(1'416)	(3'602)	7'432
Contrats de capacité	7'319	15'475	1'340	-	(2'416)	(2'234)	(1'076)	(2'234)
Futures	5'268	34'563	2'291	5'371	(455)	(5'849)	1'836	(478)
Total	(125'179)	(22'956)	516'541	171'096	(477'855)	(179'958)	38'686	(8'862)
Instruments de change								
Contrats de change à terme	42'830	(9'951)	485	1'047	(1'015)	(669)	(530)	378
Total	42'830	(9'951)	485	1'047	(1'015)	(669)	(530)	378
Instrument de taux d'intérêt								
CAP	150'000	100'000	(61)	690	-	-	(61)	690
Total	150'000	100'000	(61)	690	0	0	(61)	690
Total instruments dérivés	67'651	67'093	516'965	172'833	(478'870)	(180'627)	38'095	(7'794)

Le Groupe applique la couverture de flux de trésorerie futurs liés aux prévisions d'achats et de ventes d'électricité, de gaz, de charbon et de CO₂. La juste valeur correspond aux prix de clôture sur la bourse EEX.

En 2008, les couvertures de flux de trésorerie relative aux achats futurs ont été évaluées comme hautement efficaces et une perte latente de KCHF 31'372 (en 2007 un gain latent de KCHF 309) relatif aux instruments de couverture, nette d'impôt différé, est comptabilisée dans les capitaux propres. Le montant des instruments de couverture comptabilisé dans le compte de résultat pour l'exercice 2008 est un gain de KCHF 3'933 avant impôts (en 2007 une perte de KCHF 10'128).

Au 31 décembre 2008, la nature du risque couvert est le mouvement de prix du certificat CO₂ pour 2009 à 2012, le mouvement du prix du charbon pour 2009 à 2010 et les risques de changes EUR / USD liées à ces deux couvertures.

Instruments dérivés qualifiés de couverture								
Swaps Charbon	81'465	-	216	-	(18'832)	-	(18'616)	-
Swaps CO ₂	50'814	33'278	48	520	(13'937)	(211)	(13'889)	309
Swaps EUR/USD	92'409	-	2'141	-	(1'008)	-	1'133	-
Total instruments dérivés qualifiés de couverture	224'688	33'278	2'405	520	(33'777)	(211)	(31'372)	309

28. COMBINAISON D'ENTREPRISE

En 2008, les sociétés suivantes ont été acquises et intégrées dans les états financiers du Groupe :

• 27.06.2008	100.0 %	SAS LE BAYET	St-Paul-s/Isère (F)
• 29.07.2008	100.0 %	CEPE LES GRAVIERES	Vergigny (F)
• 14.11.2008	100.0 %	NARZOLE ENERGIE UNIPERSONAL S.R.L.	Turin (I)

	Valeur comptable (IFRS)	Fair value
Immobilisations corporelles	31'036	37'924
Immobilisations incorporelles	-	46'385
Immobilisation financières	2'101	2'101
Autres actifs circulants	216	216
Liquidités	536	536
Dettes financières (court et long terme)	(17'751)	(17'751)
Autres dettes (court et long terme)	(2'935)	(2'935)
Impôts différés passifs	(741)	(18'322)
Actifs net acquis	12'461	48'154
Cash-flow net lié aux acquisitions:		
- Liquidités acquises des participations		536
- Coûts d'acquisition		(48'154)
- Dettes non encore payées		
Net cash-flow		(47'618)

Depuis leur intégration dans le Groupe, les compagnies acquises ont contribué pour CHF 3 mio de chiffre d'affaires et CHF 0.5 mio de résultat net.

Si ces compagnies avaient été acquises en début de période comptable, elles auraient augmenté le chiffre d'affaires consolidé de CHF 5.2 mio (CHF 4.7 mio en 2007) et le résultat net de CHF 0.6 mio (CHF 0.5 mio en 2007).

En 2007, le groupe n'avait procédé à aucune intégration d'entreprise.

29. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Conformément aux exigences légales, il appartient au Conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriée et de les mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a mandaté la Direction générale pour l'évaluation des risques à gérer et à quel niveau. Le Conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé à des risques financiers : risques de marché (inclus risques de change, risques de taux d'intérêt et risques liés au prix de l'énergie), risques de crédit et risques de liquidité. Le management surveille régulièrement l'évolution de ces risques.

Le règlement du financement et de la trésorerie approuvé par le Conseil d'administration fixe la politique de financement, de couverture de taux d'intérêts et de change ainsi que des opérations autorisées. La validation des contreparties autorisées avec leurs limites ainsi que la gestion des limites d'exposition aux risques de prix par portefeuille sont de la responsabilité du Comité de Gestion des Risques, qui applique la Politique de Gestion des Risques Economiques liés au Commerce de l'Energie fixée par le Conseil d'administration.

RISQUES DU MARCHÉ

Risques de change

L'activité de commerce international d'énergie est essentiellement traitée en EUR. Le Groupe est exposé au risque de change correspondant à la différence entre les encaissements et les paiements en EUR. Ces flux se compensent largement. Pour réduire son exposition résiduelle au risque de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'effet des variations de taux de change. Ces intruments financiers dérivés sont conclus en EUR et USD pour les commodités charbon et CO₂.

Aux 31 décembre, avec une variation de +/- 5 % de l'EURO et de l'USD par rapport au franc suisse, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur les fonds propres et le compte de résultat avant impôt aurait été le suivant :

	Fonds propres	Résultat avant impôt
31.12.2008		
Euro	694	12'006
USD	931	-
31.12.2007		
Euro	15	6'013
USD	-	-

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

La production et le transport d'électricité requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter les effets de la variation des taux d'intérêt, le Groupe a recours à un financement à taux fixe qui s'inscrit en principe dans le long terme avec des échéances échelonnées. Les liquidités sont placées à court terme en CHF et en EUR en majorité à taux fixe afin de limiter les risques de variation des taux d'intérêt et de change. Le Groupe utilise occasionnellement des instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de ces variations. Les placements et les instruments financiers dérivés ne sont réalisés qu'auprès d'établissements financiers de première qualité.

Aux 31 décembre 2008 et 2007 le Groupe n'a pas de financement à taux variables. L'exposition du Groupe au taux d'intérêt provenant des liquidités et des instruments financiers dérivés n'est pas significative

RISQUES LIÉS AU PRIX DE L'ÉNERGIE

L'activité de commerce d'énergie est exposée aux risques de variation des prix de l'énergie sur les marchés européens de gros. Ces risques découlent de la variation des prix du marché spot ou à terme, d'une modification des différences de prix entre marchés et entre produits ainsi que d'une possible dégradation de la liquidité sur ces marchés. Afin de gérer les risques liés à ces variations, le Groupe recourt à des instruments physiques et financiers dérivés lorsque cela est opportun. Seules les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou futurs qui ont une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une couverture. Au-delà des transactions effectuées dans un but de couverture, l'activité de négoce est soumise à des limites d'exposition au risque prix approuvées par le Conseil d'administration et régulièrement surveillées par un Comité de Gestion des Risques ainsi que par le management. Pour ce faire, les affaires spot et à terme sont réparties dans des portefeuilles auxquels sont attribuées des limites d'exposition ; ces limites sont surveillées quotidiennement par un département de gestion des risques, organisationnellement indépendant.

La Value-at-Risk (VaR) est une mesure du risque de prix sur une position à terme. Cette mesure permet de connaître la perte maximum sur un portefeuille de produits forward ou futures cotés sur les marchés avec une certitude statistique (fixée par le Groupe de 99 %) sur une période de temps (fixée de deux jours). En d'autres termes, la VaR calculée par le Risk Management répond à la question : « Quelle est la perte maximum – avec une confiance égale à 99 % – que la position ouverte considérée pourrait engendrer en deux jours ? » Ainsi, si une décision de liquidation d'une position ou d'un portefeuille devait intervenir, cette mesure de risque est adaptée puisque le rachat ou la revente des positions ouvertes pourrait être effectués à l'aide de produits forward.

La perte potentielle estimée sur la base des instruments exposés aux risques liés aux prix de l'énergie s'élève à CHF 6.64 mio au 31 décembre 2008 et à CHF 9.19 mio au 31 décembre 2007.

RISQUES DE CRÉDIT

La plus grande partie des contrats à terme sur les marchés de gros européens sont conclus de gré à gré avec d'autres contreparties du marché. Ces contrats physiques et financiers ne sont conclus qu'avec des contreparties actives sur les marchés de l'énergie répondant à des critères stricts de solvabilité. Une ligne de crédit est fixée pour chaque contrepartie en fonction de sa solvabilité. Si la solvabilité de la contrepartie n'est pas suffisante, le Groupe exige des garanties : garanties bancaires d'établissements européens de première qualité, cautionnement solidaire de la maison-mère ou appels de marge cash calculés en fonction de l'exposition. L'exposition par contrepartie, définie comme la somme des factures en suspens et la valeur de remplacement des positions ouvertes, est surveillée régulièrement et comparée avec la ligne de crédit préalablement fixée par le management ou, le cas échéant, le montant de la garantie obtenue.

Le montant des actifs financiers représentent le crédit maximum d'exposition au risque de crédit.

	31.12.2008	31.12.2007
Autres participations disponibles à la vente	2'195'366	2'451'009
Créances à court terme	276'585	257'825
Prêts à long terme	6'131	3'609
Liquidités	242'437	161'657
Swaps d'intérêt actif	-	690
Contrats à terme actif	-	378
	2'720'519	2'875'168

RISQUE DE LIQUIDITÉ

On définit le risque de liquidité comme étant le risque que le Groupe ne puisse pas satisfaire à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Trésorerie du Groupe est responsable de la liquidité, du financement et de la gestion des échéances. La liquidité du groupe est assurée par sa trésorerie et des lignes de crédit confirmées auprès de différentes banques pour un montant total de CHF 465 mio au 31 décembre 2008 et de CHF 390 mio au 31 décembre 2007.

Le tableau ci-après contient des informations sur la maturité des actifs et passifs financiers hors fournisseurs et comptes clients au 31 décembre 2008 et 2007, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

	Echues ou dont l'échéance n'excède pas un mois	Echéances comprises entre 1 et 12 mois	Echéances comprises entre 1 et 5 ans	Echéances au-delà de 5 ans	Total
31 DÉCEMBRE 2008					
ACTIFS					
Prêts financiers	26'108	285	1'043	4'327	31'763
Instruments dérivés	-	-	296'244	-	296'244
Trésorerie	242'437	-	-	-	242'437
Total des actifs	268'545	285	297'287	4'327	570'444
PASSIFS					
Dettes financières	106'769	314'680	181'840	179'834	783'123
Instruments dérivés	-	-	153'905	-	153'905
Total des passifs	106'769	314'680	335'745	179'834	937'028
31 DÉCEMBRE 2007					
ACTIFS					
Prêts financiers	7'500	-	366	3'458	11'324
Instruments dérivés	-	-	120'853	-	120'853
Trésorerie	161'657	-	-	-	161'657
Total des actifs	169'157	0	121'219	3'458	293'834
PASSIFS					
Dettes financières	12'924	111'944	395'763	172'748	693'379
Instruments dérivés	-	-	120'482	-	120'482
Total des passifs	12'924	111'944	516'245	172'748	813'861

30. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

ACTIONNAIRES

Le Groupe réalise une part importante de son activité avec ses actionnaires. Il leur achète et leur vend de l'énergie électrique à court et à long terme, leur fournit des prestations de transport d'énergie électrique et leur procure des services dits associés (fourniture d'énergie d'appoint et prestations de services). Certains actionnaires lui ont en outre confié la gestion de portefeuilles commerciaux et / ou de négoce. Toutes ces prestations sont réalisées entre les parties à des conditions conformes aux prix du marché.

Accords avec les actionnaires

La société EOS, filiale d'EOS HOLDING, a signé en mars 2001 avec ses «actionnaires-clients» de l'époque (GROUPE E, RE, SIG, SIL), désormais tous actionnaires d'EOS HOLDING, un accord cadre et une série de conventions qui sont entrés en application le 1^{er} octobre 2001. Ces accords contiennent des mesures visant à assurer la pérennité financière de la société selon un plan à long terme accepté par ses actionnaires.

Ces accords prévoient, depuis leur entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2001 et pour une période de six ans (c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2007), une obligation d'achat, par les «actionnaires-clients», de quantités annuelles d'énergie définies, à des conditions prédéterminées ainsi que l'octroi de prêts convertibles ou préfinancements non rémunérés à hauteur de CHF 155 mio. Ces créances ont été converties, selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2005, en capital-actions par l'émission au pair de 1'550'000 nouvelles actions nominatives de CHF 100.-.

Dans le cadre des conventions, les «actionnaires-clients» ont la possibilité, dès le 1^{er} octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner auprès d'EOS, pour une quantité annuelle totale ne pouvant excéder 1'500 GWh, à un prix équivalent à son coût moyen de production. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat accordé aux «actionnaires-clients» qui ne naît qu'au moment de l'exercice du droit, celui-ci dépendant des conditions futures du marché, et s'éteindra uniquement par la livraison physique d'électricité. Le cas échéant, la différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'EOS et le coût moyen de production sur les quantités prélevées impacte les exercices au cours desquels elles interviennent et ne pourra s'élever à un montant supérieur au montant des contributions spéciales versées par les «actionnaires-clients» au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2004, soit un total de CHF 380 mio. Pour l'exercice 2008, les actionnaires-clients ont fait usage de leur droit, et la différence de prix pour l'exercice et cumulée au 31 décembre 2008 s'établit à CHF 78 mio (CHF 11 mio en 2007) et le solde au 31 décembre 2008 à CHF 291 mio (CHF 369 mio au 31.12.2007).

La société EOS a signé en juillet 2005 avec les actionnaires d'EOS HOLDING un contrat de fourniture d'énergie à long terme afin de renforcer leur sécurité d'approvisionnement et, pour EOS, de limiter les risques de fluctuation de prix sur une partie de sa production. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et prendra automatiquement fin à l'échéance prévue, soit le 31 décembre 2015. Les termes du contrat sont conformes aux conditions du marché au moment de sa conclusion et comprennent au surplus des clauses de sauvegarde en cas d'évolution marquée de ces conditions.

Droit de prélèvement de puissance et d'énergie provenant de sa part à la production de la société de partenaires FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA

Le Groupe a accordé à SIG un droit de prélèvement de puissance et d'énergie provenant de sa part à la production de la société de partenaires FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA. Il permet à SIG d'acquiescer au prix de revient de production de cette dernière 20 % des apports naturels moyens de la société. Le droit de prélèvement se termine le 30 septembre 2051 à l'échéance des concessions actuelles de FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA. Contractuellement, la fourniture d'énergie a été convertie en une option financière, renégociable d'année en année (voir note 24).

SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES

Le Groupe effectue une part importante de ses achats d'énergie auprès des sociétés de partenaires. Il bénéficie d'un droit de prélèvement de puissance et d'énergie auprès de ces dernières dans la proportion de sa participation. En contrepartie et dans une proportion identique, il est tenu contractuellement de couvrir leurs charges.

Les informations comptables et financières des sociétés de partenaires sont présentées dans la note 14.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

HYDRO EXPLOITATION SA assume la maintenance et l'exploitation des usines hydrauliques du Groupe. Des mandats sont confiés à CLEUSON-DIXENCE CONSTRUCTION SA (CDC) et CISEL INFORMATIQUE SA. Les tâches de coordination de la gestion des réseaux de transport THT au niveau national et international ont été déléguées à SWISSGRID SA. Toutes ces sociétés facturent leurs prestations aux conditions du marché.

Les informations comptables et financières des sociétés associées sont présentées dans la note 15.

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Groupe EOS HOLDING a perçu CHF 1.1 mio d'indemnités durant l'exercice sous revue (CHF 1.1 mio l'année précédente). La Direction générale a perçu CHF 4.3 mio d'indemnités (CHF 3.2 mio l'année passée).

31. INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS COMPTABLES

Lors de chaque clôture, les actifs de production et d'approvisionnement détenus par le Groupe ainsi que l'option financière, font l'objet d'une estimation de leur valeur recouvrable. Cette valeur repose sur des hypothèses de prix de l'électricité estimés futurs. Au 31 décembre 2007, le Groupe avait effectué des reprises de pertes de valeur comptabilisées antérieurement (voir note 11).

L'évolution des prix de l'électricité pourrait sensiblement influencer l'évaluation future de la valeur des actifs de production et d'approvisionnement. La composition de ces actifs et leurs valeurs comptables sont :

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
• Immobilisations corporelles (installations de production)	12	119'461	89'615
• Immobilisations incorporelles (droits d'usage et droits de prélèvement)	13	415'324	409'390
• Sociétés de partenaires	14	803'517	805'602
• Option financière	24	20'400	20'000

32. ENGAGEMENTS FUTURS ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les modifications du cadre légal français applicable à la gestion durable des matières et déchets rétroactifs ont amené le partenaire français à formuler une prétention envers le Groupe dans une fourchette allant de CHF 0 à 30 mio d'ici à 2011. Les discussions en cours avec le partenaire ne permettant pas une estimation fiable de l'impact éventuel sur la situation financière du Groupe, aucun engagement n'a été reconnu.

Hormis le point ci-dessus, le Groupe n'a pas d'engagements autres que ceux énumérés dans les relations avec les sociétés de partenaires (note 14).

33. PROJET PÔLE SUISSE OCCIDENTALE (PSO)

En décembre 2008, les conseils d'administration d'Atel Holding, d'EOS Holding et d'EDF International ont décidé de procéder au regroupement industriel des activités opérationnelles d'Atel et EOS ainsi que la part de 50 % des droits à l'énergie détenue par EDF dans la centrale d'Emonson. Les contrats relatifs à cette transaction ont été signés le 18 décembre 2008 par l'ensemble des parties après la fermeture de la Bourse.

Dans le cadre de cette fusion, l'assemblée générale extraordinaire d'Atel Holding SA du 27 janvier 2009 a pris les décisions suivantes : (1) changement de raison sociale de «Atel Holding SA» en «Alpiq Holding SA»; (2) transfert du siège d'Alpiq Holding SA d'Oltten à Neuchâtel; (3) annulation par réduction du capital-actions des 314'286 actions nominatives détenues par Aar et Tessin SA d'Electricité dans Alpiq Holding SA (cette réduction du capital-actions devant intervenir au plus tôt après expiration du délai légal de 2 mois), et (4) départ de trois anciens membres du conseil d'administration et nomination de cinq nouveaux membres du conseil d'administration. Les modifications de statuts susmentionnées (changement de raison sociale, transfert du siège) ainsi que la réduction du capital-actions ont été inscrites le 28 janvier 2009 au Registre du commerce du canton de Neuchâtel.

Lors de sa réunion constitutive du 27 janvier 2009, le conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a décidé d'augmenter le capital-actions d'Alpiq Holding SA de CHF 218'379'180 à CHF 275'041'590 avec un total de 5'666'241 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 10 chacune. Ce capital provient de l'augmentation de capital approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2007 et qui avait notamment été décidée dans ce but.

En contrepartie des actifs à transférer, EOS Holding recevra un total de 4'478'730 actions nominatives entièrement libérées d'Alpiq Holding SA, d'une valeur nominale de CHF 10 chacune. Alpiq procédera en outre à un paiement en espèces de CHF 1'784.5 mio en faveur d'EOS Holding.



Ernst & Young SA
Place Chaudron 10
Case postale
CH-2002 Lausanne
Téléphone +41 26 286 51 11
Téléfax +41 26 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
EOS HOLDING, Lausanne

Lausanne, le 17 mars 2009

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de EOS HOLDING (pages 50 à 91) comprenant le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration


La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS) ainsi qu'aux International Standards on Auditing (ISA). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

© Ernst & Young Global Limited



2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

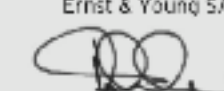
Rapport sur d'autres dispositions légales


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA


Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Pierre Alain Coquoz
Expert-réviseur agréé

COMPTE DE RÉSULTAT

	2008 KCHF	2007 KCHF
Autres produits d'exploitation	1'913	1'910
Total des produits d'exploitation	1'913	1'910
Charges de personnel	(9'132)	(3'718)
Amortissements ordinaires	(57)	(45)
Autres charges d'exploitation	(16'361)	(4'247)
Total charges d'exploitation	(25'550)	(8'010)
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	(23'637)	(6'100)
Produits financiers	45'359	19'951
Charges financières	(2'418)	(2'348)
Coût financier net	42'942	17'603
Bénéfice avant impôts (EBT)	19'305	11'503
Impôts sur le bénéfice	-	-
Bénéfice ordinaire	19'305	11'503
Autres produits exceptionnels	216	-
Autres charges exceptionnelles	-	(7)
Bénéfice net	19'521	11'496

	2008 KCHF	2007 KCHF
Report au début de l'exercice	223'733	238'812
Bénéfice de l'exercice	19'521	11'496
Bénéfice au bilan	243'253	250'309
Dividende CHF 26.235 par action (*) (CHF 7.75 par action en 2007)	(85'000)	(25'110)
Attribution à la réserve générale	(7'856)	(1'466)
Solde à reporter	150'397	223'733

* Le Conseil d'administration propose pour l'exercice 2008 la distribution d'un dividende de KCHF 85'000 (KCHF 25'110 en 2007). En outre, dans le cadre de la clôture de la transaction de rapprochement avec le Groupe ATEL (voir note 33), en janvier 2009, le conseil d'administration propose une dividende extraordinaire de KCHF 400'000. Ainsi, un dividende total de KCHF 485'000 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

BILAN

96

	KCHF 31.12.2008	KCHF 31.12.2007
ACTIF		
Immobilisations corporelles	230	140
Participations	1'225'166	1'219'803
Prêt à long terme aux sociétés du Groupe	188	188
Total de l'actif immobilisé	1'225'584	1'220'131
Créances sur ventes et prestations :		
- Tiers	1	-
- Société du Groupe	-	66
Autres créances :		
- Tiers	452	703
- Sociétés proches/actionnaires	5'535	-
Liquidités	390	5'334
Actifs transitoires :		
- Tiers	352	4
- Sociétés du groupe	-	-
Total de l'actif circulant	6'731	6'107
Total de l'actif	1'232'315	1'226'238
PASSIF		
Capital-actions	324'000	324'000
Réserves légales :		
générale	14'045	12'579
agio	575'000	575'000
Bénéfice au bilan	243'253	250'309
Total des fonds propres	1'156'298	1'161'888
Dettes financières	60'000	60'000
Provisions	112	129
Total des fonds étrangers à long terme	60'112	60'129
Dettes sur achats et prestations :		
- Tiers	563	384
- Sociétés proches/actionnaires	3'352	40
- Sociétés du Groupe	148	267
Autres dettes		
- Tiers	116	91
- Sociétés du Groupe	-	151
Passifs transitoires		
- Tiers	11'726	3'288
Total des fonds étrangers à court terme	15'905	4'221
Total du passif	1'232'315	1'226'238

ANNEXE

97

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels d'EOS HOLDING ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes. Conformément aux exigences légales de l'Art. 663b du CO, il appartient au Conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriée et de les mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a mandaté la Direction générale pour l'évaluation des risques à gérer et à quel niveau. Le Conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

Sociétés	But	Part directe d'EOS HOLDING en % au 31.12.2008	Part directe d'EOS HOLDING en % au 31.12.2007
Participations			
Energie Ouest Suisse, Lausanne	Production et commerce d'électricité	100	100
AVENIS, Lausanne	Gestion et commerce d'énergie	100	100
EOS Trading, Lausanne	Négociant en valeurs mobilières	100	100
HYDRO Exploitation SA, Sion	Exploitation sociétés hydroélectriques	28	28
Cisel Informatique SA, Matran	Travaux informatiques	20	20
Cleuson-Dixence Construction SA, Sion	Planification et direction d'études et de travaux	32	32
Atel Holding SA, Olten	Holding dans le domaine de l'énergie	31	31
Actionnaires d'EOS HOLDING au 31.12.2008			
		Valeur nominale du total des actions	% du capital
Romande Energie SA (RE), Montreux (société du groupe Romande Energie Holding SA, Morges)		93'068	28.725
Services Industriels de Genève (SIG), Genève		74'588	23.021
Groupe E SA, Fribourg		72'330	22.324
Ville de Lausanne - Services Industriels (SIL), Lausanne		64'982	20.056
FMV SA, Sion		19'032	5.874
Total		324'000	100.000

INDICATION SUPPLÉMENTAIRE
Néant



Ernst & Young SA
Place Chaudron 15
Case postale
CH-2002 Lausanne

Téléphone +41 26 286 51 11
Téléfax +41 26 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
EOS HOLDING, Lausanne

Lausanne, le 17 mars 2009

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de EOS HOLDING (pages 94 à 97) comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

© Ernst & Young Global Limited



2

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA


Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
RÉVISEUR RESPONSABLE


Pierre-Alain Coquoz
Expert-réviseur agréé

Lausanne, mars 2009
Au nom du Conseil d'administration :

Dominique Dreyer
Président

Guy Mustaki
Vice-Président